

PROGRAMME 150

PROGRAMME 150

FORMATIONS SUPÉRIEURES ET RECHERCHE UNIVERSITAIRE

MINISTRE CONCERNÉ : VALÉRIE PÉCRESSE, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Bilan stratégique du rapport annuel de performances	22
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	26
Rappel de la présentation du programme	37
Objectifs et indicateurs de performance	42
Justification au premier euro	63
Opérateurs	101
Analyse des coûts du programme et des actions	133

BILAN STRATÉGIQUE DU RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCES

Bernard SAINT-GIRONS

Directeur général de l'enseignement supérieur

Responsable du programme n° 150 : Formations supérieures et recherche universitaire

En matière de performance, le bilan du programme est globalement positif mais avec des nuances. En fonction des dates de disponibilité des différentes données, cette appréciation se fonde soit sur les réalisations 2007 soit sur les réalisations 2006. On considère que le résultat est atteint lorsque la prévision a été réalisée ou dépassée, partiellement atteint lorsque le résultat est inférieur à la prévision mais en amélioration par rapport à l'année précédente.

Concernant la réussite pédagogique, la performance du programme tend à s'améliorer. Le pourcentage d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur est ainsi supérieur aux prévisions et devrait permettre d'atteindre la cible de 50% fixée pour 2012. Le pourcentage de licences obtenues en trois ans s'accroît ainsi que le taux de réussite en STS. Mais le taux de jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur reste stable. Cette situation nuancée atteste à la fois des premiers effets des réformes conduites ces dernières années, et principalement le passage au LMD, mais également de la nécessité de les poursuivre pour donner à tous les étudiants les plus grandes chances de réussite. A cet égard, le Plan Réussite en Licence et la généralisation des mesures en faveur de l'orientation active devraient permettre à l'avenir d'améliorer encore ces résultats. Il convient de noter également que l'amélioration de la performance en matière d'accès aux ressources documentaires a soutenu l'amélioration de la performance pédagogique.

Le dynamisme de l'enseignement supérieur est également confirmé par l'atteinte des résultats prévus en matière d'attractivité internationale. Il est aussi attesté par l'augmentation de la fréquentation des actifs en formation continue.

La performance doit néanmoins être améliorée en matière d'insertion des jeunes diplômés. Les résultats en la matière se sont dégradés par rapport à la précédente observation. La situation générale du marché de l'emploi perturbe la lecture de cet indicateur. Mais il n'en reste pas moins que des efforts particuliers doivent être fournis à l'avenir pour améliorer ce résultat. Le fait que la part des bacheliers technologiques et professionnels inscrits en IUT et STS ait stagné doit également être corrigé car l'accès de ces bacheliers à ce type de formation devrait leur assurer de meilleures chances de réussite et d'insertion. Les mesures prises en 2007 en faveur de l'accès des bacheliers technologiques et professionnels aux IUT et STS doivent y contribuer. Par ailleurs, la création de bureaux d'aide à l'insertion professionnelle dans chaque établissement doit faciliter l'insertion des étudiants.

En matière de recherche, malgré une compétition internationale accrue, les objectifs sont atteints ou les résultats s'améliorent sur plusieurs points, ce qui traduit l'effet des mesures prises ces dernières années dans le cadre notamment de la loi de programmation pour la recherche. Les objectifs de production scientifique sont atteints, ceux de reconnaissance scientifique partiellement réalisés. Les résultats en matière de brevets sont également en amélioration, de même que ceux concernant la participation à l'espace européen de la recherche. En revanche, la réduction de la part des contrats de recherche passés avec les entreprises démontrent la nécessité d'accroître les efforts de valorisation.

Enfin, les efforts des opérateurs du programme en matière d'amélioration de leur pilotage et de leur efficacité sont perceptibles. Le pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'auto évaluation ou d'assurance s'accroît. La progression de la proportion de licences obtenues en trois ans ou la diminution de la part des mentions à faible effectif en master traduisent une augmentation de l'efficacité en matière pédagogique.

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE**OBJECTIF 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure**

- INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur
- INDICATEUR 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale
- INDICATEUR 1.3 : Pourcentage de sortants diplômés selon le niveau LMD

OBJECTIF 2 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

- INDICATEUR 2.1 : Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur.
- INDICATEUR 2.2 : Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur.
- INDICATEUR 2.3 : Pourcentage de licences obtenues en 3 ans.
- INDICATEUR 2.4 : Taux de réussite en STS et DUT selon le bac d'origine
- INDICATEUR 2.5 : Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus

OBJECTIF 3 : Maîtriser l'offre de formation

- INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000
- INDICATEUR 3.2 : Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieurs
- INDICATEUR 3.3 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

OBJECTIF 4 : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie

- INDICATEUR 4.1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés.
- INDICATEUR 4.2 : Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM.

OBJECTIF 5 : Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial

- INDICATEUR 5.1 : Mesure de la mobilité des étudiants (au sein de l'OCDE).
- INDICATEUR 5.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)
- INDICATEUR 5.3 : Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master.
- INDICATEUR 5.4 : Nombre de diplômes conjoints aux niveaux M et D.

OBJECTIF 6 : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche

- INDICATEUR 6.1 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque
- INDICATEUR 6.2 : Nombre de documents communiqués sur place, prêtés à domicile et téléchargés et taux de demandes satisfaites

OBJECTIF 7 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international

- INDICATEUR 7.1 : Production scientifique des opérateurs du programme
- INDICATEUR 7.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

OBJECTIF 8 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire

- INDICATEUR 8.1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme

OBJECTIF 9 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche

- INDICATEUR 9.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés
- INDICATEUR 9.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle
- INDICATEUR 9.3 : Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

OBJECTIF 10 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française

- INDICATEUR 10.1 : Attractivité des opérateurs du programme

OBJECTIF 11 : Participer à la construction de l'espace européen de la recherche

- INDICATEUR 11.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne

- INDICATEUR 11.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne
- INDICATEUR 11.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U25) dans les articles des opérateurs du programme

■ **OBJECTIF 12 : Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier**

- INDICATEUR 12.1 : Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité.
- INDICATEUR 12.2 : Montant des ressources propres procurées par les prestations de services
- INDICATEUR 12.3 : Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription
- INDICATEUR 12.4 : Taux d'occupation des locaux.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2007 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS OUVERTS ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2007 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2007 Consommation 2007								
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 964 366 840 1 910 112 602	252 542 663 170 800 562		15 000 2 600		2 216 924 503 2 080 915 764	2 217 784 503
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 638 074 467 1 635 395 783	286 121 011 218 067 261		1 345 000		1 924 195 478 1 854 808 044	1 924 735 478
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 853 016 139 737 158	17 741 267 12 330 354		322 800		496 594 283 152 390 312	496 594 283
04	Établissements d'enseignement privés		100 000		56 288 852 56 498 852		56 388 852 56 498 852	56 388 852
05	Bibliothèques et documentation	268 351 486 366 565 750	109 761 736 102 304 170		1 807 456		378 113 222 470 677 376	378 113 222
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	729 396 272 439 128 508	75 742 886 67 576 148		1 000 693 245		805 140 158 507 397 901	805 140 158
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	377 772 231 179 239 220	46 881 992 33 523 506		2 794 339		424 654 223 215 557 065	424 654 223
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	367 297 249 292 332 290	73 778 912 75 100 726		798 990		441 076 161 368 232 006	441 076 161
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	7 775 620	1 262 966 321 396				1 262 966 8 097 016	1 262 966
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	102 702 332 106 674 695	20 142 128 16 506 152		50 000		122 844 460 123 230 847	122 844 460
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	848 443 359 528 674 575	102 669 758 78 727 030		8 210 005		951 113 117 615 611 610	951 113 117
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	346 340 317 898 426 273	52 096 458 29 697 934		150 000 635 254		398 586 775 928 759 461	398 586 775
13	Diffusion des savoirs et musées	21 278 591 45 849 844	63 426 168 43 798 893		16 190 525 861		84 720 949 90 174 598	84 720 949
14	Immobilier	377 772 025 408 201 798	548 225 768 421 031 141	102 724 900 179 185 462	5 025 494	62 220 000 124 814 683	1 090 942 693 1 138 258 578	1 120 942 693
15	Pilotage et support du programme	571 707 440 1 162 629 641	123 057 155 187 105 528	109 956	32 990 182 16 173 580		727 754 777 1 366 018 705	727 754 777
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		389 287 807 679 125 761		15 000 388 947		389 302 807 679 514 708	389 302 807
Totaux des AE prévues en LFI		8 092 355 625	2 162 838 675	102 724 900	89 476 224	62 220 000	10 509 615 424	10 541 015 424
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0			+62 634 960		+62 634 960	
Ouvertures/annulations (hors FDC et ADP)		+29 271 890			+257 910 515		+287 182 405	
Totaux des AE ouvertes		8 121 627 515			2 737 805 274		10 859 432 789	
Totaux des AE consommées		8 120 743 757	2 136 016 562	179 295 418	95 272 423	124 814 683	10 656 142 843	

2007 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total	Total y.c. FDC et ADP prévus en LFI
Prévision LFI 2007 Consommation 2007								
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 964 366 840 1 910 112 602	252 542 663 170 733 892		15 000 7 799		2 216 924 503 2 080 854 293	2 217 784 503
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 638 074 467 1 635 395 783	286 121 011 218 004 210		1 345 000		1 924 195 478 1 854 744 993	1 924 735 478
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 853 016 139 737 158	17 521 930 12 330 354		322 800		496 374 946 152 390 312	496 374 946
04	Établissements d'enseignement privés		100 000		56 288 852 56 498 852		56 388 852 56 498 852	56 388 852
05	Bibliothèques et documentation	268 351 486 366 565 750	109 761 736 102 110 919		1 807 456		378 113 222 470 484 125	378 113 222
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	729 396 272 439 128 508	75 742 886 67 576 148		1 000 693 245		805 140 158 507 397 901	805 140 158
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	377 772 231 179 239 220	46 881 992 33 523 506		2 794 339		424 654 223 215 557 065	424 654 223
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	367 297 249 292 332 290	73 778 912 75 100 726		798 990		441 076 161 368 232 006	441 076 161
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	7 775 620	1 262 966 321 396				1 262 966 8 097 016	1 262 966
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	102 702 332 106 674 695	20 142 128 16 501 697		50 000		122 844 460 123 226 392	122 844 460
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	848 443 359 528 674 575	102 669 758 78 727 030		8 210 005		951 113 117 615 611 610	951 113 117
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	346 340 317 898 426 273	52 096 458 34 637 144		150 000 1 377 880		398 586 775 934 441 297	398 586 775
13	Diffusion des savoirs et musées	21 278 591 45 849 844	63 426 168 43 798 893		16 190 525 861		84 720 949 90 174 598	84 720 949
14	Immobilier	377 772 025 408 201 798	642 816 753 481 145 889	170 072 051 185 322 795	19 898 611	50 200 000 144 425 561	1 240 860 829 1 238 994 654	1 289 860 829
15	Pilotage et support du programme	571 707 440 1 162 629 641	123 057 155 186 575 857	113 766	32 990 182 16 360 698		727 754 777 1 365 679 962	727 754 777
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		389 287 807 679 125 761		15 000 388 947		389 302 807 679 514 708	389 302 807
Totaux des CP prévus en LFI		8 092 355 625	2 257 210 323	170 072 051	89 476 224	50 200 000	10 659 314 223	10 709 714 223
Ouvertures par voie de FDC et ADP		0		+63 065 974			+63 065 974	
Ouvertures/annulations (hors FDC et ADP)		+29 271 890		+32 748 378			+62 020 268	
Totaux des CP ouverts		8 121 627 515		2 662 772 950			10 784 400 465	
Totaux des CP consommés		8 120 743 757	2 200 213 422	185 436 561	111 080 483	144 425 561	10 761 899 784	

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | CRÉDITS DU PROGRAMME

2006 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LFI) ET DES CRÉDITS CONSOMMÉS

2006 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2006 Consommation 2006								
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 936 453 710 1 877 608 141	131 252 221 43 225 038		2 600		2 067 705 931	2 068 565 931 1 920 835 779
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 619 984 411 1 676 843 379	166 873 005 132 613 509		-3 532 746		1 786 857 416	1 787 397 416 1 805 924 142
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	468 030 934 149 903 694	17 280 267 10 958 639		65 000		485 311 201	485 311 201 160 927 333
04	Établissements d'enseignement privés				50 393 852 50 135 447		50 393 852	50 393 852 50 135 447
05	Bibliothèques et documentation	263 701 542 377 314 208	108 408 293 113 362 742		3 629 813		372 109 835	372 109 835 494 306 763
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	708 208 400 535 587 096	75 909 886 44 415 173		1 082 679		784 118 286	784 118 286 581 084 948
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	366 222 053 230 091 024	46 981 992 21 557 453		3 153 969		413 204 045	413 204 045 254 802 446
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	355 842 107 361 146 290	73 943 912 48 082 321		1 228 386		429 786 019	429 786 019 410 456 997
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	12 025 948	1 262 966 231 070				1 262 966	1 262 966 12 257 018
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	99 060 014 115 906 030	20 187 128 15 608 157				119 247 142	119 247 142 131 514 187
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	822 342 722 591 289 304	102 894 758 39 423 936		1 366 752		925 237 480	925 237 480 632 079 992
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	39 202 508 51 061 948	137 109 458 118 777 361		100 000 6 154 156		176 411 966	176 411 966 175 993 465
13	Diffusion des savoirs et musées	20 906 303 48 738 323	58 681 222 61 975 142		176 190 1 419 822		79 763 715	79 763 715 112 133 287
14	Immobilier	371 219 230 425 664 641	291 106 222 172 007 130	60 293 000 197 806 986	105 633 386	96 605 937	722 618 452	752 618 452 997 718 080
15	Pilotage et support du programme	588 977 557 1 175 425 806	127 003 362 134 064 992		29 500 182 17 928 616		745 481 101	746 981 101 1 327 419 414
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		747 900 016 893 297 206		48 270 489		747 900 016	747 900 016 941 567 695
Totaux des AE prévues en LFI		7 660 151 491	2 106 794 708	60 293 000	80 170 224		9 907 409 423	9 940 309 423
Totaux des AE consommées		7 628 605 832	1 849 599 869	197 806 986	236 538 369	96 605 937		10 009 156 993

2006 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Titre 7 Dépenses d'opérations financières	Total hors FDC et ADP prévus en LFI	Total y.c. FDC et ADP
Prévision LFI 2006 Consommation 2006								
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 936 453 710 1 877 608 141	131 252 221 43 205 247		2 600		2 067 705 931	2 068 565 931 1 920 815 988
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 619 984 411 1 676 843 379	166 873 005 127 966 066		1 096 823		1 786 857 416	1 787 397 416 1 805 906 268
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	468 030 934 149 903 694	17 060 930 10 989 586		65 000		485 091 864	485 091 864 160 958 280
04	Établissements d'enseignement privés				50 393 852 50 135 447		50 393 852	50 393 852 50 135 447
05	Bibliothèques et documentation	263 701 542 377 314 208	108 408 293 112 864 073		3 629 813		372 109 835	372 109 835 493 808 094
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	708 208 400 535 587 096	76 378 840 44 415 173		1 082 679		784 587 240	784 587 240 581 084 948
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	366 222 053 230 091 024	47 270 826 21 407 428		3 303 994		413 492 879	413 492 879 254 802 446
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	355 842 107 361 146 290	74 445 743 48 026 456		1 345 843		430 287 850	430 287 850 410 518 589
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	12 025 948	1 262 966 231 070				1 262 966	1 262 966 12 257 018
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	99 060 014 115 906 030	20 332 486 15 607 266				119 392 500	119 392 500 131 513 296
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	822 342 722 591 289 304	103 280 273 39 429 736		1 366 752		925 622 995	925 622 995 632 085 792
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	39 202 508 51 061 948	135 319 196 183 552 715		100 000 7 543 572		174 621 704	174 621 704 242 158 235
13	Diffusion des savoirs et musées	20 906 303 48 738 323	58 681 222 61 975 142		176 190 1 419 822		79 763 715	79 763 715 112 133 287
14	Immobilier	371 219 230 425 664 641	416 188 136 241 903 175	124 600 000 138 925 240	76 453 587	153 752 050	912 007 366	969 407 366 1 036 698 693
15	Pilotage et support du programme	588 977 557 1 175 425 806	127 003 362 133 970 838		29 500 182 17 927 047		745 481 101	746 981 101 1 327 323 691
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		747 900 016 895 728 916		48 270 489		747 900 016	747 900 016 943 999 405
Totaux des CP prévus en LFI		7 660 151 491	2 231 657 515	124 600 000	80 170 224		10 096 579 230	10 156 879 230
Totaux des CP consommés		7 628 605 832	1 981 272 887	138 925 240	213 643 468	153 752 050		10 116 199 477

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CHARGES CONSTATÉES

Avertissement

Sont reportés dans le tableau ci-dessous les coûts directs par action arrêtés en mars 2008 par le département comptable ministériel, en liaison avec le ministère concerné.

Les coûts directs comprennent les charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), et le rattachement de charges à l'exercice et les charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions ...).

L'attention est appelée sur le caractère encore lacunaire de ces données. En effet, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan. Les dotations aux amortissements et les variations de stocks, ainsi que dans une moindre mesure les dotations aux provisions (nettes des reprises), ne sont donc pas exhaustives.

Ces montants sont repris et retraités dans le cadre de l'analyse des coûts des actions (partie dans laquelle est précisé le périmètre de charges couvert).

Numéro et intitulé de l'action		Total
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 094 494 912
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 868 038 669
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	153 459 467
04	Établissements d'enseignement privés	57 348 852
05	Bibliothèques et documentation	472 951 096
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	510 760 160
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	222 216 114
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	371 252 975
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	8 181 225
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	123 946 167
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	621 856 523
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	942 590 120
13	Diffusion des savoirs et musées	90 494 781
14	Immobilier	805 297 313
15	Pilotage et support du programme	1 378 616 036
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	679 514 708
Total		10 401 019 118

PRÉSENTATION PAR TITRE ET CATÉGORIE DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Consommées en 2006 (*)	Ouvertes en LFI pour 2007	Consommées en 2007 (*)	Consommés en 2006 (*)	Ouverts en LFI pour 2007	Consommés en 2007 (*)
Titre 2. Dépenses de personnel	7 628 605 832	8 092 355 625	8 120 743 757	7 628 605 832	8 092 355 625	8 120 743 757
Rémunérations d'activité	4 742 388 743	5 100 184 644	5 056 604 383	4 742 388 743	5 100 184 644	5 056 604 383
Cotisations et contributions sociales	2 819 495 962	2 940 096 688	2 995 107 417	2 819 495 962	2 940 096 688	2 995 107 417
Prestations sociales et allocations diverses	66 721 127	52 074 293	69 031 957	66 721 127	52 074 293	69 031 957
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	1 849 599 869	2 162 838 675	2 136 016 562	1 981 272 887	2 257 210 323	2 200 213 422
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	3 988 614	5 090 860	7 560 919	3 953 450	5 090 860	7 489 232
Subventions pour charges de service public	1 845 611 255	2 157 747 815	2 128 455 643	1 977 319 437	2 252 119 463	2 192 724 190
Titre 5. Dépenses d'investissement	197 806 986	102 724 900	179 295 418	138 925 240	170 072 051	185 436 561
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	197 254 702	102 724 900	179 146 984	138 925 240	170 072 051	185 436 561
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat	552 284		148 434			
Titre 6. Dépenses d'intervention	236 538 369	89 476 224	95 272 423	213 643 468	89 476 224	111 080 483
Transferts aux ménages	2 778 277	28 738 756	2 834 000	2 969 161	28 738 756	3 005 764
Transferts aux entreprises	7 746 203		696 131	1 154 832		617 494
Transferts aux collectivités territoriales	59 535 691		1 912 600	14 073 316		12 662 105
Transferts aux autres collectivités	166 478 198	60 737 468	89 829 692	195 446 159	60 737 468	94 795 120
Titre 7. Dépenses d'opérations financières	96 605 937	62 220 000	124 814 683	153 752 050	50 200 000	144 425 561
Dotations en fonds propres	93 606 853	62 220 000	122 385 760	153 752 050	50 200 000	144 425 561
Dépenses de participations financières	2 999 084		2 428 923			
Totaux hors FDC et ADP		10 509 615 424			10 659 314 223	
Ouvertures et annulations : titre 2 (*)		+29 271 890			+29 271 890	
Ouvertures et annulations : autres titres (*)		+320 545 475			+95 814 352	
Totaux (*)	10 009 156 993	10 859 432 789	10 656 142 843	10 116 199 477	10 784 400 465	10 761 899 784

(*) y.c. FDC et ADP

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | CRÉDITS DU PROGRAMME

FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUITS

Nature de dépenses	Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
	Ouvertes en 2006	Prévues en LFI pour 2007	Ouvertes en 2007	Ouverts en 2006	Prévus en LFI pour 2007	Ouverts en 2007
Dépenses de personnel	0	0	0	0	0	0
Autres natures de dépenses	34 017 610	31 400 000	62 634 960	42 364 421	50 400 000	63 065 974
Totaux	34 017 610	31 400 000	62 634 960	42 364 421	50 400 000	63 065 974

RÉCAPITULATION DES MOUVEMENTS DE CRÉDITS

■ DÉCRET DE TRANSFERT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
05/04/2007					4 000 000		4 000 000	
12/10/2007	71 890		71 890					
17/12/2007		5 203 669		5 203 669				
Totaux	71 890	5 203 669	71 890	5 203 669	4 000 000		4 000 000	

■ DÉCRET DE VIREMENT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
14/12/2007	33 200 000		33 200 000					

■ DÉCRET D'AVANCE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/04/2007						6 705 950		
25/10/2007						2 510 000		
Totaux						9 215 950		

■ DÉCRET D'ANNULATION

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
21/02/2008						7 037		1 628 931

■ ARRÊTÉ DE REPORT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
30/03/2007		101 383		6 708 459	0	0	0	0
30/03/2007		263 249 413		20 844 250	0	0	0	0

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 CRÉDITS DU PROGRAMME

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Totaux		263 350 796		27 552 709	0	0	0	0

OUVERTURES PAR VOIE DE FONDS DE CONCOURS ET ATTRIBUTIONS DE PRODUIT

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
26/02/2007	0	0	0	750 000				
27/02/2007	0	0	0	2 393 240				
15/02/2007	0	0	0	8 160 528				
05/03/2007	0	1 626 020	0	0				
05/03/2007	0	0	0	1 859 262				
08/03/2007	0	0	0	301 087				
13/03/2007	0	2 573 980	0	0				
15/03/2007	0	0	0	901 913				
20/03/2007	0	5 200 000	0	0				
22/03/2007	0	0	0	1 675 000				
27/03/2007	0	4 200 000	0	0				
29/03/2007	0	0	0	561 865				
16/04/2007	0	0	0	381 123				
17/04/2007	0	26 051 205	0	0				
17/04/2007	0	0	0	121 959				
24/04/2007	0	700 000	0	0				
24/04/2007	0	0	0	4 573 470				
26/04/2007	0	22 200	0	22 200				
03/05/2007	0	3 000	0	856 587				
11/05/2007	0	0	0	600 000				
11/06/2007	0	0	0	2 014 183				
12/06/2007	0	2 085 235	0	0				
14/06/2007	0	0	0	152 449				
18/06/2007	0	0	0	353 266				
26/06/2007	0	360 000	0	0				
03/07/2007	0	762 245	0	0				
03/07/2007	0	0	0	3 019 316				
10/07/2007	0	0	0	1 184 918				
26/07/2007	0	6 476 625	0	0				
26/07/2007	0	0	0	5 901 879				
14/08/2007	0	0	0	3 749 477				
16/08/2007	0	400 000	0	0				
16/08/2007	0	0	0	200 000				
21/08/2007	0	0	0	1 343 380				
06/09/2007	0	7 037	0	7 037				
25/09/2007	0	0	0	612 800				
02/10/2007	0	0	0	525 949				
11/10/2007	0	0	0	430 262				
15/10/2007	0	0	0	1 510 477				
19/10/2007	0	0	0	1 240 562				
23/10/2007	0	1 350 000	0	0				
23/10/2007	0	0	0	1 257 674				
30/10/2007	0	8 025 000	0	0				
30/10/2007	0	0	0	1 472 321				
02/11/2007	0	0	0	3 767 669				

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
06/11/2007	0	0	0	800 000				
12/11/2007	0	45 000	0	0				
12/11/2007	0	0	0	2 570 702				
19/11/2007	0	0	0	1 185 000				
23/11/2007	0	2 700 000	0	0				
23/11/2007	0	54 450	0	569 280				
27/11/2007	0	0	0	2 875 352				
30/11/2007	0	0	0	1 420 335				
04/12/2007	0	0	0	23 400				
13/12/2007	0	0	0	1 329 763				
21/12/2007	0	0	0	1 340 771				
07/01/2008	0	0	0	525 949				
14/01/2008	0	0	0	152 500				
Totaux	0	62 641 997	0	64 694 905				

PROJET LOI DE FINANCES RECTIFICATIVE

Date de signature	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
27/12/2007						1 428 000		8 000

TOTAL DES OUVERTURES ET ANNULATIONS (Y.C. FDC ET ADP)

	Ouvertures				Annulations			
	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement		Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres	Titre 2	Autres titres
Totaux généraux	33 271 890	331 196 462	33 271 890	97 451 283	4 000 000	10 650 987	4 000 000	1 636 931

ÉVALUATION DES DÉPENSES FISCALES¹**Avertissement**

Le niveau de fiabilité des chiffrages de dépenses fiscales dépend de la disponibilité des données nécessaires à la reconstitution de l'impôt qui serait dû en l'absence des dépenses fiscales considérées. Par ailleurs, les chiffrages des dépenses fiscales ne peuvent intégrer ni les modifications des comportements fiscaux des contribuables qu'elles induisent, ni les interactions entre dépenses fiscales.

Le chiffrage initial pour 2007 a été réalisé sur la base des seules mesures votées avant le dépôt du projet de loi de finances pour 2007. Dès lors, le chiffrage actualisé peut différer de celui-ci, notamment lorsqu'il tient compte d'aménagements intervenus depuis le dépôt du projet de loi de finances pour 2007.

DÉPENSES FISCALES PRINCIPALES SUR IMPÔTS D'ÉTAT (1)

(En millions d'euros)

Dépenses fiscales sur impôts d'État contribuant au programme de manière principale		Chiffrage définitif pour 2006	Chiffrage initial pour 2007	Chiffrage actualisé pour 2007
410114	<p>Exonération des établissements d'enseignement supérieurs visés au livre VII du code de l'éducation qui organisent des formations conduisant à la délivrance au nom de l'Etat d'un diplôme sanctionnant cinq années d'étude après le baccalauréat</p> <p>Taxe sur les salaires</p> <p><i>Objectif : Augmenter les dépenses de recherche (universités)</i></p> <p><i>Bénéficiaires : 500 entreprises - Méthode de chiffrage : Reconstitution de base taxable à partir de données DGI - Fiabilité : bonne - Création : 2006 - Dernière modification substantielle : 2006 - CGI : 231-1</i></p>	-	-	-
Coût total des dépenses fiscales chiffrées				

¹ Les dépenses fiscales ont été associées à ce programme conformément aux finalités poursuivies par ce dernier.

« ε » : coût inférieur à 0,5 million d'euros ; « - » : dépense fiscale supprimée ou non encore créée ; « nc » : non chiffrable.

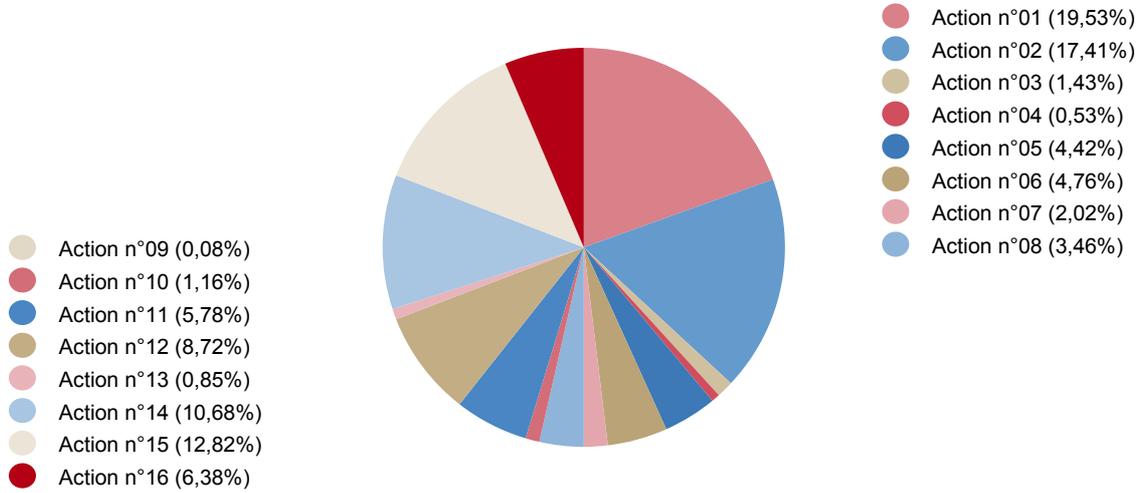
Le « Coût total des dépenses fiscales chiffrées » constitue une somme de dépenses fiscales dont les niveaux de fiabilité peuvent ne pas être identiques (cf. caractéristique « Fiabilité » indiquée pour chaque dépense fiscale). Il ne prend pas en compte les dispositifs non chiffrables ou inférieurs à 0,5 million d'euros. Sa portée s'avère enfin limitée en raison des interactions éventuelles entre dépenses fiscales. Il n'est donc indiqué qu'à titre d'ordre de grandeur et ne saurait être considéré comme une véritable sommation des dépenses fiscales du programme.

RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

PRÉSENTATION PAR ACTION DES CRÉDITS CONSOMMÉS

Numéro et intitulé de l'action		Autorisations d'engagement	Crédits de paiement		Coûts directs	Coûts complets
			Dépenses directes	Dépenses complètes		
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 080 915 764	2 080 854 293	4 976 131 867	2 094 494 912	4 877 691 668
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 854 808 044	1 854 744 993	3 140 529 466	1 868 038 669	2 999 094 039
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	152 390 312	152 390 312	404 314 411	153 459 467	392 887 352
04	Établissements d'enseignement privés	56 498 852	56 498 852	57 828 111	57 348 852	58 687 956
05	Bibliothèques et documentation	470 677 376	470 484 125	0	472 951 096	0
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	507 397 901	507 397 901	722 131 869	510 760 160	701 853 766
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	215 557 065	215 557 065	336 018 540	222 216 114	332 231 221
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	368 232 006	368 232 006	562 627 305	371 252 975	534 801 149
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	8 097 016	8 097 016	8 097 871	8 181 225	8 182 077
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	123 230 847	123 226 392	177 531 808	123 946 167	171 604 587
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	615 611 610	615 611 610	800 883 394	621 856 523	799 951 379
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	928 759 461	934 441 297	942 803 951	942 590 120	950 935 252
13	Diffusion des savoirs et musées	90 174 598	90 174 598	96 205 590	90 494 781	96 590 266
14	Immobilier	1 138 258 578	1 238 994 654	1	805 297 313	0
15	Pilotage et support du programme	1 366 018 705	1 365 679 962	0	1 378 616 036	0
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	679 514 708	679 514 708	0	679 514 708	0
Totaux		10 656 142 843	10 761 899 784	12 225 104 184	10 401 019 118	11 924 510 712

Répartition par action des autorisations d'engagement consommées pour 2007



PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Trois missions sont dévolues aux établissements d'enseignement supérieur sur le programme 150 «formations supérieures et recherche universitaire» : la production des connaissances, leur transmission et la diffusion de la culture scientifique.

En premier lieu, il s'agit d'apporter au plus grand nombre d'étudiants des connaissances et une qualification élevées et reconnues sur le plan international, dont dépendront le niveau et la qualité de vie de nos concitoyens. Il s'agit également de former les cadres de la Nation.

La proportion de diplômés de l'enseignement supérieur parmi la population des 25-34 ans (38% en 2004) nous place actuellement devant le Royaume Uni (35%) et l'Allemagne (23%), juste derrière les Etats-Unis, mais à plus de 10 points en deçà du Canada (53%) et du Japon (52%).

La France a consacré, en 2003, 7 330 PPAD (parité de pouvoir d'achat en dollars) à la dépense annuelle (publique plus privée) par étudiant pour les activités d'éducation supérieure hors recherche, soit une dépense inférieure à la moyenne des pays de l'OCDE (8 093 PPAD), devant l'Allemagne (7 282 PPAD) mais en deçà de celle des Etats-Unis (21 566 PPAD).

En France (toujours en 2004), le financement est très majoritairement public (81,3% contre 76,4% en moyenne pour les pays de l'OCDE : ainsi en Allemagne : 87,1%, au Royaume-Uni : 70,2% et aux Etats-Unis : 42,8%).

En deuxième lieu, ce programme vise, par la recherche universitaire, au développement de la formation à la recherche ainsi que par la recherche et, en imbrication étroite avec les organismes de recherche, à la constitution d'un pôle de référence de recherche scientifique et technologique français de niveau mondial.

En 2006, 3 102 équipes de recherche universitaires ont été reconnues dans le cadre des contrats quadriennaux : soit par l'Etat seul (1 658 équipes), soit conjointement par l'Etat et les organismes de recherche lorsque les équipes sont mixtes. L'ensemble de ces équipes regroupe 45 829 enseignants-chercheurs ainsi que 13 909 chercheurs soutenus par 20 081 personnels ITA et IATOS et encadrant environ 80 000 doctorants dont près de 12 000 allocataires de recherche.

En troisième lieu, les établissements ont un rôle important à jouer dans la diffusion de la culture scientifique à destination d'un public de spécialistes et de non spécialistes par la diffusion de leurs travaux, la conservation et la valorisation des collections scientifiques.

Opérateurs

Les principaux opérateurs de ce programme sont les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) et certains établissements publics administratifs, autonomes ou rattachés : les établissements universitaires, les écoles d'ingénieurs indépendantes sous tutelle du ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, les IUFM en cours d'intégration au sein des universités et les IEP, ainsi que les ENS, les écoles françaises à l'étranger, les observatoires de Paris et de Nice et les grands établissements.

Pilotage

L'outil principal de pilotage repose sur les contrats quadriennaux d'objectifs passés entre l'Etat et ses opérateurs. Ils précisent les objectifs et les engagements de chacune des parties. Des indicateurs associés permettent d'en suivre la réalisation.

Le responsable du programme est le directeur général de l'enseignement supérieur.

Actions

Le programme est structuré en quinze actions. Les trois premières déclinent la nouvelle architecture des formations dans le cadre de la construction de l'espace européen de l'enseignement supérieur. Un chantier majeur sera conduit et financé, dès 2008, pour lutter contre l'échec en 1^{er} cycle (action Licence).

Les actions de la recherche universitaire correspondent aux actions «miroir» du programme «Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires». Deux actions spécifiques concernent les bibliothèques et la diffusion des savoirs. Une action transversale porte sur l'immobilier (constructions, équipement, maintenance, sécurisation, entretien et

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 RAPPEL DE LA PRÉSENTATION DU PROGRAMME

fonctionnement courant des bâtiments). Une action support regroupe le pilotage, l'animation du système universitaire et la coopération internationale. Une action concerne le privé (établissements d'enseignement supérieur privés).

Les actions de formation

Environ la moitié d'une génération accède à l'enseignement supérieur. A la rentrée 2006, 2 254 386 étudiants étaient inscrits dont 1 767 431 dans des formations publiques relevant des Ministères de l'éducation nationale, et de l'enseignement supérieur et de la recherche. Parmi ces derniers 1 563 900 étudiants relèvent de ce programme, les sections de techniciens supérieurs (147 948 étudiants) et les classes préparatoires aux grandes écoles (62 904 étudiants) étant inscrites dans la mission « Enseignement scolaire »

En 2006, sur les 1 441 075 étudiants inscrits à l'université (y compris IUT) et dans les établissements assimilés, 1 340 036 sont en formation initiale, 17 591 en apprentissage, 49 188 en formation continue diplômante et 34 264 en reprises d'études.

Les établissements d'enseignement supérieur se sont engagés dans un passage progressif à l'architecture européenne « L.M.D » qui devrait concerner l'ensemble des formations supérieures à l'horizon 2010, respectant ainsi l'engagement pris par la France lors de la « déclaration de Bologne » (1999). D'ores et déjà toutes les universités (hors formations de santé en cours) ont basculé en « L.M.D » au 1^{er} septembre 2006.

Évolution du nombre d'étudiants inscrits dans l'enseignement supérieur et du nombre d'établissements

	2005-2006					2006-2007				
	Étudiants (en milliers)	L	M	D	Établissements	Étudiants (en milliers)	L	M	D	Établissements
Universités	1408,4	64%	31%	5%	86	1399,2	63%	32%	4%	86
...dont universités	1402	64%	31%	5%	81	1393,1	63%	32%	5%	81
...dont CUFR*	5,7	94%	6%	0%	2	6,1	93%	7%	0%	2
...dont sans effectif	0				3					3
IEP	15,1	3%	88%	5%	8	14,9	4%	91%	5%	8
...dont IEP indépendants	5,5	5%	86%	9%	1	5,2	0%	90%	10%	1
...dont IEP rattachés	9,6	7%	90%	2%	7	9,7	6%	91%	3%	7
IUFM (sans tenir compte du processus d'intégration pour comparaison des 2 années universitaires)	82	0%	100%	0%	31	74,2	0%	100%	0%	31
Ecoles et formations d'ingénieurs	49,5	<1%	95,40%	5%	39	48,8	n.d.	n.d.	n.d.	40
...dont EPSCP	39,8	<1%	94%	6%	19	38,4	n.d.	n.d.	n.d.	19
...dont EPA	9,7	0%	100%	0%	20	10,4	n.d.	n.d.	n.d.	21
Établissements à vocation de recherche et d'enseignement supérieur	24	n.d.	n.d.	n.d.	11	22,6	n.d.	n.d.	n.d.	11
...dont sans effectif connu	24	n.d.	n.d.	n.d.	10	0				1
Autres établissements à vocation principale de recherche	0				5	0,5	n.d.	n.d.	n.d.	5
...dont sans effectif connu	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5	0				2
ENS	3,2	n.d.	n.d.	n.d.	4	3,7	n.d.	n.d.	n.d.	4
Écoles françaises à l'étranger (sans effectif connu)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	5
TOTAL	1582,3				189	1563,9				190

*Centres universitaires de formation et de recherche

Sources : DEPP.

Champ : opérateurs principaux du programme 150.

RÉCAPITULATION DES ACTIONS

- ACTION n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence
- ACTION n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master
- ACTION n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat
- ACTION n° 04 : Établissements d'enseignement privés
- ACTION n° 05 : Bibliothèques et documentation
- ACTION n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé
- ACTION n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies
- ACTION n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur
- ACTION n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies
- ACTION n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement
- ACTION n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société
- ACTION n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale
- ACTION n° 13 : Diffusion des savoirs et musées
- ACTION n° 14 : Immobilier
- ACTION n° 15 : Pilotage et support du programme
- ACTION n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF n° 1 : Répondre aux besoins de qualification supérieure

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur	%	42,5	43,8	44,7			50

Source des données : DEPP

Commentaires techniques :

C'est un indicateur conjoncturel qui mesure le taux d'accès d'une population fictive. Il ne s'agit pas du taux d'accès pour une véritable génération qui ne peut être calculé annuellement et qui serait fourni par un recensement de la population.

Renseigné grâce aux remontées d'information sur les diplômes, la date de production de cet indicateur ne peut être avancée. Pour s'assurer d'une collecte de qualité, celle-ci ne peut commencer qu'à la fin du 1^{er} trimestre n+1.

INDICATEUR 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale

(du point de vue de l'usager)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines: ensemble)	%			86		77	88
dont CDI	%			72		70	75
% des titulaires de L employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%			69	67	62	75
% des titulaires de M employés au niveau cadre ou profession libérale (tous types d'emplois, tous domaines)	%			85		82	90
% des titulaires de D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, tous domaines)	%			90		88	92
% de docteurs allocataires insérés professionnellement (CDI et CDD) trois ans après leur thèse	%			90			92
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, lettres et sciences humaines)	%			73,5		65	78
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, sciences et techniques)	%			88,5		85	94
% des titulaires de L, M et D employés au niveau cadre ou profession intermédiaire (tous types d'emplois, droit, économie, gestion)	%			86,5		77	92

Source des données : CEREQ / DEPP

Commentaires techniques :

Ces données sont recensées par une enquête triennale (2004, 2007, 2010).

La part de professions intermédiaires et de cadres chez les diplômés de L, M et D en 2004 n'a guère évolué. Cela renvoie principalement à la conjoncture du marché du travail en 2004. Contrairement à la génération 2001 qui avait bénéficié d'une conjoncture économique favorable en 2001, la génération 2004 a pâti d'une conjoncture médiocre à son arrivée sur le marché du travail. La part des CDI est également restée stable sur les deux générations. Pour ce qui est des évolutions par niveaux, il faut noter que, contrairement à la génération 2001, la génération 2004 comprend de nombreux diplômés de licences professionnelles au niveau L. En termes de disciplines, il y a une dégradation de la part des professions intermédiaires et de cadres en lettres et science humaines et en droit économie et gestion alors que les sciences et techniques ont une part légèrement supérieure à la Génération précédente.

INDICATEUR 1.3 : Pourcentage de sortants diplômés selon le niveau LMD

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
% niveau licence	%			12,5			14
% niveau master	%			13			14
% niveau doctorat	%	1	0,9	1,5			2

Source des données : DEPP

Commentaires techniques : Cet indicateur a été remplacé au PAP 2008 par l'indicateur « Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur »

ANALYSE DES RÉSULTATS

Répondre aux besoins de qualification supérieure est nécessaire pour permettre aux jeunes diplômés d'accéder au marché de l'emploi dans les meilleures conditions. L'objectif principal de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche est de porter 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur d'ici 2012, ce qui, compte tenu de l'évolution de l'indicateur 1.1 devrait être réalisable. L'insertion professionnelle des jeunes diplômés est quant à elle plus délicate dans une conjoncture économique difficile.

INDICATEUR 1.1 : Pourcentage d'une classe d'âge titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur

L'objectif de porter 50% d'une classe d'âge à un diplôme de l'enseignement supérieur, soit au moins un diplôme bac+2 (BTS ou DUT) ou bac+3 a été fixé au niveau national et européen. Il suppose à la fois d'augmenter le taux de poursuite d'études après le baccalauréat, notamment technologique, et d'améliorer la réussite dans le cursus licence. La progression observée (+2,1% en 2006 par rapport à 2004) et les mesures engagées, tant en faveur de l'accueil des bacheliers technologiques et professionnels dans les formations courtes (examen prioritaire des candidatures des bacheliers technologiques en STS ; attribution d'un bonus aux IUT en fonction du taux de bacheliers technologiques accueillis) qu'en faveur de la réussite en licence (prise en compte de la diversité des étudiants ; renforcement de l'encadrement pédagogique ; spécialisation progressive dans les études ; orientation et réorientation ; professionnalisation du cursus) permettent d'envisager l'atteinte en 2012 de la cible fixée.

INDICATEUR 1.2 : Insertion professionnelle des jeunes diplômés trois ans après leur sortie de formation initiale

La qualité de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés est fortement corrélée au niveau de formation initiale qu'ils ont atteint. Les influences de cette formation se traduisent par un accès plus rapide et durable au monde du travail ainsi que des conditions d'emploi plus favorables au bénéfice des jeunes qui ont les niveaux de formation les plus élevés.

Trois ans après l'entrée dans la vie active des jeunes sortis du système éducatif en 2004, la part des jeunes employés comme cadre ou profession intermédiaire est de 77 %. Ce taux progresse en fonction du niveau de diplôme, allant de 62 % pour les niveaux L à 88 % pour les niveaux D.

Les sortants de « lettres et sciences humaines » se positionnent moins bien que ceux des autres filières.

Au-delà de l'influence du niveau de formation initiale, le rôle de l'état du marché du travail est également un facteur déterminant. C'est ainsi que les jeunes sortis du système éducatif en 2004 sont arrivés sur le marché du travail dans un contexte économique très difficile. Trois ans après la fin de leurs études, leur taux de chômage est encore de 14%.

Afin de faciliter une meilleure insertion professionnelle des jeunes diplômés, la loi n° 2007-1199 du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités a fait de l'insertion professionnelle une nouvelle mission du service public de l'enseignement supérieur. Afin que les universités soient à même de remplir cette mission, la loi du 10 août 2007 prévoit qu'il leur appartient de créer des bureaux d'aide à l'insertion professionnelle. Ces bureaux diffuseront une offre de stages et d'emplois correspondant aux formations proposées par l'université et assisteront les étudiants dans la recherche des stages et du premier emploi.

Un groupe de travail sur les bureaux d'aide à l'insertion professionnelle, chargé de formaliser le cahier des charges de ces bureaux, a été mis en place le 7 février 2008 par la ministre de l'enseignement supérieur et la recherche.

Pour ce qui concerne la cible 2010, il est envisagé de la revoir à la baisse, à la lumière des résultats de l'insertion professionnelle des jeunes diplômés en 2007, dans l'attente de la mise en place des outils dont les établissements vont se doter et en l'absence de données sur l'état du marché du travail.

INDICATEUR 1.3 : Pourcentage de sortants diplômés selon le niveau L,M,D.

Cet indicateur a été abandonné et remplacé au PAP 2008 par l'indicateur « Pourcentage d'une classe d'âge accédant aux différents niveaux de diplôme de l'enseignement supérieur ». Il n'a donc pas été calculé dans le cadre du RAP 2007.

OBJECTIF n° 2 : Améliorer la réussite à tous les niveaux de formation

INDICATEUR 2.1 : Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Bacheliers technologiques et professionnels en IUT et en STS	%	69,2	69,5	73		69,5	77

Source des données : DEPP

Commentaires techniques :

Un nouveau mode de présentation des indicateurs relatifs aux inscrits a été adopté depuis le RAP 2006. La valeur d'un indicateur relative à une année universitaire n-1 / n est désormais reportée dans la colonne n des RAP et des PAP. Ainsi, les inscrits de l'année universitaire 2006/2007 sont désormais repris dans la colonne réalisation 2007.

INDICATEUR 2.2 : Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Part des sortants de DEUG, DUT, BTS sans diplôme en % de l'ensemble des sortants du supérieur	%	20	20	18			15

Source des données : INSEE/DEPP

Commentaires techniques :

Pour cet indicateur, les données définitives sont en principe disponibles en septembre n+2 pour l'année n. La réalisation 2006 est une donnée provisoire, la diffusion des données de l'enquête emploi 2006 ayant été retardée.

L'échantillon de sortants ayant commencé leurs études dans l'enseignement supérieur étant de faible dimension (600 personnes en moyenne chaque trimestre), les variations d'une année à l'autre sont peu significatives. Ainsi, la fiabilité de cet indicateur est modérée compte tenu de la faiblesse des échantillons qui limite la représentativité d'évolutions de faible ampleur. L'INSEE a décidé d'élargir l'échantillon de l'enquête à partir de 2009 ce qui devrait améliorer la précision de l'indicateur.

INDICATEUR 2.3 : Pourcentage de licences obtenues en 3 ans.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Pourcentage de licences obtenues en 3 ans.	%	37,7	38,7	60,5			65

Source des données : DEPP**Commentaires techniques :**

Une nouvelle méthodologie a été mise en œuvre depuis le RAP 2006. Les cibles résultent de l'ancien mode de calcul. Elles ont été ajustées dans le PAP 2008 et fixées pour la prévision 2008 à 39% et pour la cible 2012 à 43%.

Renseigné grâce aux remontées d'information sur les diplômés, la date de production de cet indicateur ne peut être avancée. Pour s'assurer d'une collecte de qualité, celle-ci ne peut commencer qu'à la fin du 1^{er} trimestre n+1.

INDICATEUR 2.4 : Taux de réussite en STS et DUT selon le bac d'origine

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Ensemble en STS	%	74,3	73,5	76,3		74,9	78
dont BAC général (en STS)	%	83,9	83,8	84,6		85,1	85
dont bac technologique (en STS)	%	73,6	72,5	74,7		74,3	76
dont BAC professionnel (en STS)	%	56,1	56,4	58,8		56,6	60
Ensemble en DUT	%	75,9	75,4				
dont BAC général (en DUT)		81,8	81,5				
dont BAC technologique (en DUT)	%	66,6	66,3				
dont BAC professionnel (en DUT)	%	44,6	46				

Source des données : DEPP**Commentaires techniques :**

Mode de calcul :

STS : Nombre de candidats admis à l'examen parmi les candidats présentés. Un candidat présenté est un candidat ayant participé à au moins une des épreuves

DUT : Premiers inscrits en 1^{ère} année d'IUT une année n suivis durant trois années consécutives.

Disponible en janvier n+1 pour les BTS, l'année 2007 vise les résultats à la session 2007.

Disponible en décembre n+1 pour la session de l'année n pour les DUT. L'année 2006 vise la réussite cumulée en trois ans des inscrits en 2003 en première année d'IUT.

INDICATEUR 2.5 : Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Pourcentage des doctorants allocataires soutenant leur thèse en trois ans au plus	%	38		40			50

Source des données : DGES

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif d'améliorer la réussite à tous les niveaux de formation a été poursuivi au cours de l'année 2007. Globalement les résultats tendent à montrer une amélioration ou tout au moins une stabilisation dans leur évolution. Ainsi, dans son ensemble le taux de réussite en STS tend à s'améliorer ainsi que le pourcentage de licences obtenues en trois ans.

INDICATEUR 2.1 : Part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels poursuivant leurs études dans l'enseignement supérieur

Suite au constat de stagnation des données entre 2006 et 2007, des mesures ont été prises à partir de 2007 pour améliorer la part des inscrits dans les formations professionnelles courtes STS et IUT parmi les bacheliers technologiques et professionnels. Ainsi, depuis 2007 différentes actions ont été mises en place : favoriser l'accès des bacheliers technologiques en IUT par l'instauration d'un bonus en fonction du nombre de ces bacheliers et en STS par l'examen prioritaire des candidatures des bacheliers technologiques et par l'accès de droit pour les bacheliers technologiques et professionnels reçus au baccalauréat avec mention « bien » ou « très bien ». La mise en œuvre de ces actions devra permettre une augmentation des inscrits dans les prochaines années.

INDICATEUR 2.2 : Jeunes sortis non diplômés de l'enseignement supérieur

Les données 2005 et 2006 témoignent d'un niveau d'échec en licence important. Ces taux d'échec ont justifié la mise en place à compter de 2007 d'une politique d'orientation active, de mesures en faveur de l'accueil des bacheliers technologiques en IUT et en STS et d'actions pour la réussite des étudiants en licence. La mise en œuvre de ces différentes mesures devrait permettre d'atteindre la cible fixée en 2012 (16%).

INDICATEUR 2.3 : Pourcentage de licences obtenues en trois ans

La légère progression observée correspond aux premières années de la mise en œuvre effective du schéma LMD et semble pouvoir être mise à son actif, dans la mesure où ce dispositif favorise, grâce aux possibilités de réorientations qu'il offre au cours du cursus, une plus grande réussite. Le plan pluriannuel pour la réussite en licence lancé en 2008 devrait permettre de poursuivre l'amélioration de la réussite et d'atteindre la cible fixée en 2012 et qui doit être actualisée (43%).

INDICATEUR 2.4 : Taux de réussite en STS et DUT selon le bac d'origine

Les diplômés à bac+2 professionnalisés ont un poids important dans le nombre total de diplômés en France. Le taux de réussite dans ces filières doit donc augmenter afin de participer pleinement à la réalisation de l'objectif de 50% d'une classe d'âge diplômée de l'enseignement supérieur.

Si les deux types d'indicateurs correspondent à des réalités et méthodologies différentes, on observe que les sous-indicateurs relatifs aux STS tendent à se rapprocher de la cible. Ils évoluent positivement entre 2006 et 2007 même si les réalisations 2007 restent en deçà des prévisions initiales. Des mesures incitatives ont été prises pour augmenter la part des bacheliers technologiques et professionnels dans ces formations : l'accès de droit en STS des bacheliers technologiques et professionnels avec mention « bien » et « très bien » et les recommandations données aux recteurs afin de favoriser l'accueil des bacheliers technologiques en STS. Avec la hausse attendue des inscrits dans ces formations, les cibles, qui restent un objectif seront plus difficiles à atteindre.

Les sous-indicateurs relatifs aux IUT tendent quant à eux à s'éloigner légèrement de la cible fixée et évoluent à la baisse excepté pour les bacheliers professionnels. Si la part des bacheliers technologiques devait augmenter dans ces formations, en raison des mesures incitatives prises en ce sens (accès de droit en IUT pour les bac technologiques avec mention « bien » et « très bien » ; bonus financier alloué aux IUT qui augmentent leurs effectifs de bac technologiques), les cibles pourraient se révéler plus difficiles à atteindre que prévu.

INDICATEUR 2.5 :

L'analyse des résultats de cet indicateur sera fournie au vu des réalisations 2006 et 2007 qui seront disponibles au plus tard le 15 avril.

OBJECTIF n° 3 : Maîtriser l'offre de formation**INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000**

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000	%	76,8	74,8	73		73,2	70

Source des données : DEPP**Commentaires techniques :**

Un site secondaire correspond à une unité urbaine définie par l'INSEE dans laquelle au moins un étudiant est inscrit dans une université, un IUFM ou une école d'ingénieurs relevant de la tutelle du MENESR et qui n'est siège d'aucun de ces établissements. Une des limites de cet indicateur est que certains étudiants des sites secondaires sont comptabilisés par une unité administrative d'inscription (UFR, IUT, école,...) du site siège et ne sont donc pas comptabilisés dans les sites secondaires.

Un nouveau mode de présentation des indicateurs relatifs aux inscrits a été adopté depuis le RAP 2006. La valeur d'un indicateur relative à une année universitaire n-1/n est désormais reportée dans la colonne n des RAP et des PAP. Ainsi, les inscrits de l'année universitaire 2006/2007 sont repris dans la colonne réalisation 2007.

INDICATEUR 3.2 : Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieurs	Nbre	2		0			2

Commentaires techniques :

L'indicateur "nombre de regroupements d'écoles d'ingénieurs" a été supprimé au PAP 2008 car il ne recense qu'un aspect quantitatif sans tenir compte de la carte globale des écoles, ni des créations d'écoles, ni du contexte de site et/ou interministériel. Le regroupement global est un objectif politique non réductible à un indicateur. Cet indicateur n'a donc pas été calculé.

INDICATEUR 3.3 : Part des mentions à faibles effectifs (L et M)

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Part des mentions à faibles effectifs (L): inférieur à 50	%	29,2	31,5	28,3		31,9	23
Part des mentions à faibles effectifs (M): inférieur à 30	%	37	32,9	31,9		32,3	30

Source des données : DEPP**Commentaires techniques :**

Un nouveau mode de présentation des indicateurs relatifs aux inscrits a été adopté depuis le RAP 2006. La valeur d'un indicateur relative à une année universitaire n-1/n est désormais reportée dans la colonne n des RAP et des PAP. Ainsi, les inscrits de l'année universitaire 2006/2007 sont repris dans la colonne réalisation 2007.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les actions engagées sur l'offre de formation contribuent à l'objectif du programme d'optimisation de l'offre de formation. Ainsi, grâce au levier d'action incarné par la politique contractuelle, le pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1000 (indicateur 3.1) tend vers une baisse progressive et le pourcentage des mentions à faible effectif dans les masters (indicateur 3.3) diminue également.

INDICATEUR 3.1 : Pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1 000

Le pourcentage de sites secondaires dont le nombre d'étudiants est inférieur à 1 000 s'établit à 73,2 % en 2007, soit une évolution en baisse de 1,6 point par rapport à l'année 2006. Cette baisse tient au fait que les sites de Béziers et de Montbéliard voient leurs effectifs franchir le seuil des 1 000 étudiants. En revanche, le site d'Oyonnax, relevant de l'INSA de Lyon, est dorénavant comptabilisé dans la liste des sites secondaires avec un effectif inférieur à 1 000 étudiants. L'indicateur présente une évolution conforme à la tendance souhaitée.

De façon générale, il convient de rappeler que chaque établissement détermine sa propre politique en matière d'offre territoriale de formation, alors que les habilitations qui sont accordées par l'Etat ne comportent pas la mention du site d'enseignement.

C'est donc dans le cadre de la politique contractuelle que la direction générale de l'enseignement supérieur peut effectuer une évaluation de cette offre et encourager les établissements à caractériser leurs implantations universitaires, de manière à permettre une réelle complémentarité entre les différents sites existants dans chaque région, ceci dans la perspective d'une stabilisation du maillage universitaire.

La contribution financière des collectivités territoriales à des investissements de développement (ouverture de départements d'IUT) ou de confortation (vie étudiante) de ces petits sites, actée dans les contrats de projets Etat-région 2007-2013, semble toutefois aller à l'encontre d'un resserrement significatif de la carte des formations.

INDICATEUR 3.2 : Nombre de regroupement d'écoles d'ingénieurs

Cet indicateur a été supprimé au PAP 2008

INDICATEUR 3.3 : Part des mentions à faible effectif

Licence : La valeur de l'indicateur n'est stabilisée que depuis 2006. Les établissements ont en effet été pris en compte dans le calcul de l'indicateur au fur et à mesure de leur passage au LMD achevé.

Les efforts engagés seront poursuivis dans le cadre des engagements pris avec les établissements d'enseignement supérieur par le biais des objectifs contractuels et dans le cadre de la politique d'habilitation des diplômes.

Master : La diminution constatée du pourcentage des mentions à faible effectif en master témoigne des efforts demandés par le ministère et entrepris par les établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre de la procédure de contractualisation, pour renforcer les coopérations, pour resserrer progressivement leur offre de formation et pour rendre plus efficiente l'utilisation des moyens qui leur sont accordés dans l'intérêt des étudiants, de la qualité de leur formation et de leur insertion professionnelle. Cette orientation est amplifiée depuis la campagne 2007 d'habilitation des formations qui marque l'acte II du LMD. Les chiffres sont cependant à examiner avec prudence, toutes les formations n'ayant pas encore basculé jusqu'en 2006 dans l'architecture LMD. Par ailleurs, les effectifs des mentions en master 2 sont très variables selon les disciplines et les politiques menées par les établissements : nombre de places limitées pour des raisons pédagogiques (par exemple, souci d'individualisation des apprentissages, nombre de places limité dans des laboratoires ou dans des lieux de stage...) ou pour cause de débouchés professionnels étroits. Pour toutes ces raisons, il pourrait se révéler difficile d'atteindre les objectifs affichés pour les prochaines années.

OBJECTIF n° 4 : Faire de l'enseignement supérieur un outil performant de formation tout au long de la vie**INDICATEUR 4.1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés.**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
numérateur	Effectifs			so			so
dénominateur	Effectifs			so			so
ratio	%	5,7	7,4	7,75	7,3		10

Source des données : DEPP**Commentaires techniques :**

Renseigné grâce aux remontées d'information sur les diplômes, la date de production de cet indicateur ne peut être avancée. Pour s'assurer d'une collecte de qualité, celle-ci ne peut commencer qu'à la fin du 1^{er} trimestre n+1.

INDICATEUR 4.2 : Nombre des validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Validation décret 1985 (décret 85-906) - VAP	Nombre	12 254		(1)			(1)
VAE (loi du 17/01/2002)	Nombre	3 838	3 705	5 000	3 800		8 000
dont diplôme obtenu en totalité	Nombre	1 655	1 842	2 200	1 900		3 000

Source des données : DEPP**Commentaires techniques :**

Renseigné grâce aux remontées d'information sur les diplômes, la date de production de cet indicateur ne peut être avancée. Pour s'assurer d'une collecte de qualité, celle-ci ne peut commencer qu'à la fin du 1^{er} trimestre n+1.

ANALYSE DES RÉSULTATS

La formation continue est encouragée par le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il convient de noter que le pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés est en augmentation constante et la réalisation 2006, supérieure aux prévisions témoigne des efforts entrepris dans ce sens. S'agissant du nombre de validation des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM, même s'il a connu une dégradation entre 2005 et 2006, le nombre de diplômes obtenus en totalité a quant à lui augmenté, témoignant d'une qualité accrue des candidats et des pratiques des établissements.

INDICATEUR 4.1 : Pourcentage de diplômés en formation continue par rapport au nombre total de diplômés

Le pourcentage de diplômés en formation continue augmente entre 2005 et 2006. Cette augmentation pourrait être due au mouvement opéré par les universités tendant à remplacer certains diplômés d'université par des diplômes nationaux entrant dans le champ de calcul de l'indicateur, le plus souvent par des licences professionnelles. Il s'agit là d'une hypothèse suite au constat de resserrement des diplômes d'université et du développement des diplômes

nationaux durant cette même période. Les évolutions pour 2007 ne seront certainement pas aussi marquées car dans un souci d'insertion professionnelle immédiate ou d'une meilleure adaptation au poste de travail, les usagers de la formation continue ont tendance à préférer de plus en plus les formations courtes qualifiantes aux formations diplômantes, plus longues.

INDICATEUR 4.2 : Nombre de validations des acquis de l'expérience dans les universités et au CNAM

Le nombre de VAE en 2006 est plus bas que celui de 2005. Cette évolution à la baisse est due à plusieurs éléments :

- Les tarifs sont hétérogènes et découragent souvent l'utilisateur.
- Les procédures sont parfois perçues comme compliquées par les usagers
- Les personnes qui travaillent ont parfois des difficultés pour identifier les compétences qu'elles ont pu développer dans leur travail.
- Cette activité est déficitaire. Elle nécessite beaucoup de moyens et dispose de peu de recettes. Les employeurs sont a priori peu enclins à financer ce type de démarches car d'une part, l'obtention d'un diplôme de niveau supérieur peut avoir une incidence sur les salaires, et d'autre part cette promotion peut conduire l'employé à quitter l'entreprise pour négocier un autre contrat dans une nouvelle entreprise.

Malgré ces éléments défavorables, la part de diplômes obtenus en totalité augmente entre 2005 et 2006. Par ailleurs, différents dispositifs sont mis en place par les établissements pour dynamiser l'activité formation continue : la formation à distance, la mutualisation des procédures, des portails communs aux universités d'une même région, un démarchage plus volontariste auprès des entreprises notamment. De plus, la mise en place du droit individuel à la formation devrait permettre de voir s'améliorer les résultats de cet indicateur dans les prochaines années.

OBJECTIF n° 5 : Accroître l'attractivité internationale de l'offre française de formation et son intégration dans le système européen et mondial

INDICATEUR 5.1 : Mesure de la mobilité des étudiants (au sein de l'OCDE).

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
% d'étudiants français poursuivant leurs études dans d'autres pays de l'OCDE	%			3,4			4
Moyenne OCDE	%			-			-
% d'étudiants originaires des pays de l'OCDE dans l'effectif total d'étudiants en France	%			3,4			4
Moyenne OCDE	%			-			-

Commentaires techniques : Cet indicateur a été supprimé au PAP2009, l'OCDE ne procédant plus à son calcul.

INDICATEUR 5.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en Master et en Doctorat (non titulaires du baccalauréat en France)

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
inscrits en master	%	14,9	16,6	17,5		18,3	20
inscrits en doctorat	%	28	30	31		32,2	33

Source des données : DEPP

Commentaires techniques :

Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat en France inscrits dans des diplômes équivalents au cursus Master hors santé rapporté à l'ensemble des inscrits de ces mêmes formations.

Nombre d'étudiants étrangers non titulaires d'un baccalauréat en France inscrits dans des diplômes équivalents au cursus doctorat rapporté à l'ensemble des inscrits de cette formation.

Un nouveau mode de présentation des indicateurs relatifs aux inscrits a été adopté depuis le RAP 2006. La valeur d'un indicateur relative à une année universitaire n-1/n est désormais reportée dans la colonne n des RAP et des PAP. Ainsi, les inscrits de l'année universitaire 2006/2007 sont repris dans la colonne réalisation 2007.

INDICATEUR 5.3 : Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français en licence, master.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Cursus Licence	%	51,4	54,9	53			60
Cursus Master	%	73,2	75,3	75,9			80

Source des données : DEPP

Commentaires techniques :

Renseigné grâce aux remontées d'information sur les diplômes, la date de production de cet indicateur ne peut être avancée. Pour s'assurer d'une collecte de qualité, celle-ci ne peut commencer qu'à la fin du 1^{er} trimestre n+1.

INDICATEUR 5.4 : Nombre de diplômes conjoints aux niveaux M et D.

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Nombre de thèses délivrées sous co-tutelle	Nbre	926	1 155	750		1 153	900
Nombre de cursus en Master conjoint	Nbre			-			200

Source des données : DGES

Commentaires techniques :

Europe : 686 co-tutelles avec les 45 pays qui étaient membres de l'Espace européen de l'enseignement supérieur (EEES) en 2006 et 29 cotutelles avec les pays répertoriés « autres pays européens, non-membres de l'EEES en 2006 » (Fédération de Serbie-Monténégro, Moldavie, Biélorussie, Géorgie, Ukraine)

Hors Europe : 440 co-tutelles avec l'Afrique, l'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud, le Proche et le Moyen-Orient, l'Asie et l'Océanie, soit au total 1155 premières inscriptions en cotutelle internationale de thèse pour l'année 2006/2007.

Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche a rénové le dispositif encadrant les cotutelles internationales de thèses : l'arrêté ministériel du 6 janvier 2005 relatif à la co-tutelle internationale de thèse a permis d'assouplir sensiblement les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement supérieur français sont habilités à conclure des accords de co-diplomation au niveau doctorat avec des universités étrangères. Ils peuvent désormais, sur certains points (composition du jury, organisation de la soutenance,...), déroger à la réglementation nationale dans le cadre de partenariats avec des pays où l'organisation des études doctorales est très différente : les pays anglo-saxons et asiatiques, notamment.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Il convient de souligner l'amélioration de l'attractivité internationale de l'offre française de formation. En effet, les efforts menés pour améliorer la lisibilité et la qualité des formations ont permis d'augmenter la part des étudiants étrangers inscrits en master et en doctorat et d'atteindre les prévisions 2007. Les actions engagées pour améliorer l'accueil des étudiants étrangers et la mise en place d'une politique de recrutement plus exigeante ont permis de voir progresser le ratio des étudiants étrangers par rapport aux étudiants français. Enfin, le nombre de thèses délivrées sous co-tutelle française et étrangère est en hausse constante et témoigne d'une meilleure intégration de l'offre française de formation dans le système européen et mondial.

INDICATEUR 5.1 : Mesure de la mobilité des étudiants au sein de l'OCDE

Les données de cet indicateur n'ont pas été mises à jour, cet indicateur ayant été abandonné au PAP 2008, l'OCDE ne procédant plus à son calcul.

INDICATEUR 5.2 : Part des étudiants étrangers inscrits en master et en doctorat

Inscrits en master : L'augmentation du pourcentage d'étudiants étrangers montre peut-être une meilleure comptabilisation de ces effectifs mais plus sûrement les efforts accomplis pour accroître l'attractivité au niveau international des formations du cursus master assurées par les établissements d'enseignement supérieur en France, dans un contexte de concurrence internationale accrue. Elle couronne les efforts entrepris dans le cadre de la politique pour :

- améliorer la lisibilité et la qualité des formations. L'inscription dans l'espace européen de l'enseignement supérieur a permis de valoriser les compétences spécifiques des établissements et d'améliorer la visibilité internationale de l'offre française.
- développer les partenariats internationaux. Le décret du 11 mai 2005 a introduit, en droit français, la notion de diplôme conjoint délivré par un établissement français et un établissement étranger.

Dans ce cadre, les établissements développent de plus en plus leur politique de relations internationales et notamment les formations susceptibles d'intéresser les étudiants étrangers, les enseignements de langue vivante,...

Cette hausse s'inscrit également dans le cadre de la politique internationale de la France qui vise à promouvoir l'enseignement supérieur français et à accroître l'attractivité et la qualité de l'accueil dans les établissements d'enseignement supérieur, spécialement à partir du niveau master (généralisation des « Centres pour les études en France » - CEF, vote de la loi du 24 juillet 2006 qui prévoit la délivrance de plein droit d'un titre de séjour à tout étudiant passé par un CEF et ayant obtenu un visa pour étudier dans un établissement d'enseignement supérieur adhérent du système CEF, création du GIP « Campus France »...).

Enfin, cette hausse témoigne du développement de la mobilité étudiante et de l'attractivité de « l'Europe de la connaissance », objectifs recherchés tant dans le processus de Bologne que dans la stratégie de Lisbonne.

Inscrits en doctorat : La progression de cet indicateur mesure l'accroissement de l'attractivité du niveau de formation doctorat pour les étudiants étrangers. Cet accroissement de l'attractivité est lié à la qualité de ce niveau de formation délivré dans les établissements d'enseignement supérieur français et à l'accueil et aux conditions de travail qui leur sont réservés dans un contexte de compétition internationale renforcée.

INDICATEUR 5.3 : Ratio de réussite comparé des étudiants étrangers par rapport aux étudiants française

Licence : L'augmentation du pourcentage témoigne d'une politique de recrutement des étudiants étrangers plus exigeante. La progression observée jusqu'en 2006 permet d'envisager l'atteinte de l'objectif fixé pour 2012.

Master : L'amélioration de cet indicateur marque les progrès effectués en matière de qualité des formations délivrées par les établissements d'enseignement supérieur et, plus particulièrement ici, en matière d'accueil et de suivi des étudiants étrangers en France. Cette hausse s'inscrit dans le cadre de la politique internationale de la France qui vise à promouvoir l'enseignement supérieur français et à accroître l'attractivité des formations offertes dans les établissements d'enseignement supérieur, spécialement à partir du niveau master. Il conviendra d'observer si le réalisé 2007 confirme cette tendance.

INDICATEUR 5.4 : Nombre de diplômes conjoints au niveau M et D

Nombre de thèses délivrées sous cotutelle : L'arrêté ministériel du 06 janvier 2005 relatif à la cotutelle internationale de thèse a permis d'assouplir sensiblement les conditions dans lesquelles les établissements d'enseignement supérieur français sont habilités à conclure avec leurs homologues étrangers des accords de co-diplomation au niveau doctorat. Néanmoins, entre 2006 et 2007 un palier provisoire semble avoir été atteint. On constate en 2007 une redistribution de nombre de thèses délivrées en cotutelle au profit des sciences humaines et sociales et au détriment des sciences de la vie.

OBJECTIF n° 6 : Optimiser l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche**INDICATEUR 6.1 : Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque**

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Mesure de la disponibilité hebdomadaire des places de bibliothèque	Heure/semaine	4h27	4h34	4h45	4h35	4h38	4h50

Source des données : DGES**Commentaires techniques :**

Les données 2007 ne sont pas définitives. Elles résultent d'une enquête spécifique lancée dans le cadre du RAP et dont les questions ont été extraites de l'enquête statistique annuelle des bibliothèques universitaires (ESGBU) qui elle-même ne se clôt qu'à la fin du mois de mai. Les chiffres présentés constituent des projections sur la base des réponses fournies par 60% des établissements concernés. Seule l'enquête ESGBU permettra de stabiliser les données.

INDICATEUR 6.2 : Nombre de documents communiqués sur place, prêtés à domicile et téléchargés et taux de demandes satisfaites

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Communications et prêts : Nombre de documents	Nombre	18 456 191	17 700 000	21 000 000		19 800 000	22 000 000
taux de réponses	%	98	98	98		98	100
Bases de données Nombre de documents téléchargés	Nombre	6 536 202	13 966 442	12 000 000	18 000 000	16 500 000	15 000 000
taux de réponses	%	54	61,5	80	75	75,5	90
Périodiques électroniques Nombre de documents téléchargés	Nombre	13 077 851	14 833 366	22 000 000	16 000 000	20 300 000	30 000 000
taux de réponses	%	63,5	79,6	80	80	72	90
Consultation du site Web (internet) Nombre de documents téléchargés	Nombre	15 370 574		25 000 000			32 000 000
taux de réponses	%	21		80			90

Source des données : DGES**Commentaires techniques :**

Les données 2007 ne sont pas définitives. Elles résultent d'une enquête spécifique lancée dans le cadre du RAP et dont les questions ont été extraites de l'enquête statistique annuelle des bibliothèques universitaires (ESGBU) qui elle-même ne se clôt qu'à la fin du mois de mai. Les chiffres présentés constituent des projections sur la base des réponses fournies par 60% des établissements concernés. Seule l'enquête ESGBU permettra de stabiliser les données.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'objectif d'optimisation de l'accès aux ressources documentaires pour la formation et la recherche est en amélioration constante grâce aux diverses actions engagées pour atteindre cet objectif :

-en premier lieu, la disponibilité des places de bibliothèques est en hausse constante et au-delà des prévisions, grâce notamment au dialogue contractuel engagé avec les établissements sur ce thème et aux objectifs fixés avec les établissements dans ce cadre,

-en second lieu, le nombre de documents communiqués aux étudiants est en progression, notamment pour les documents téléchargés qui sont au-delà des prévisions initiales.

INDICATEUR 6.1 : Mesure de la disponibilité des places de bibliothèques

Cet indicateur mesure l'amélioration des conditions d'accueil des usagers.
Avec 4h38 en réalisation 2007, il dépasse les prévisions (4h35).

Cette progression s'explique par différents facteurs :

- les horaires d'ouverture hebdomadaire qui avaient atteint un seuil depuis 2001 avec 57h, sont passés à 58h depuis 2006 ; le levier d'action principal du ministère pour influencer sur les horaires d'ouverture hebdomadaire est le contrat. Cette action est soutenue dans les contrats passés avec les établissements d'enseignement supérieur et a permis une évolution favorable.
- le nombre de places, après une quasi stabilité entre 2004 et 2005, a connu une augmentation sensible à partir de la rentrée universitaire 2007 avec l'ouverture d'une nouvelle bibliothèque (les Grands Moulins à l'université de Paris 7), et l'extension de surfaces (parmi les opérations les plus importantes : les universités de Lyon 1, de Mulhouse et de Nantes).

La mise en œuvre des plans U2000 et U3M (plans de rattrapage immobiliers permettant d'augmenter les surfaces des bibliothèques) a permis d'augmenter la disponibilité d'une place assise, par semaine et par étudiant, de plus d'une heure depuis 2000.

INDICATEUR 6.2 : Nombre de documents communiqués sur place, prêtés à domicile et téléchargés et taux de demandes satisfaites

Les communications des documents sur support traditionnel continuent de progresser, signe d'une utilisation dynamique des bibliothèques universitaires.

Elles restent néanmoins en deçà des prévisions pour au moins deux raisons :

- l'usage de la documentation en accès libre reste encore difficilement mesurable, même si les services documentaires commencent à équiper leurs ouvrages de puces (RFID) qui permettront cette mesure ;
- l'offre en ressources électroniques continue de progresser très significativement impliquant un transfert partiel mais continu des usages du document papier au document numérique ; ce dernier bénéficie par ailleurs d'actions d'accompagnement de plus en plus nombreuses de la part des bibliothèques universitaires facilitant son utilisation.

L'accélération très forte de l'usage des ressources électroniques se fait particulièrement sentir pour les revues (dont les téléchargements dépassent les prévisions) au détriment des bases de données (dont les téléchargements sont certes toujours en progression, mais en deçà des prévisions). Cette tendance lourde s'explique par le fait que le nombre de titres de revues électroniques proposés continue d'augmenter ce qui n'est plus le cas des bases de données.

Comme indiqué dans le PAP 2006, la cible concernant la consultation des sites Web des bibliothèques universitaires devait être fixée en fonction de l'analyse des données 2004 et 2005 (collectées respectivement en 2005 et 2006 dans le cadre de l'ESGBU). Les taux de réponses des établissements en la matière s'avérant trop faibles, ce calcul a été abandonné dans l'Enquête statistique générale des bibliothèques à partir de 2006.

OBJECTIF n° 7 : Produire des connaissances scientifiques au meilleur niveau international**INDICATEUR 7.1 : Production scientifique des opérateurs du programme**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française	%			66,3			66,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union européenne	%	8,8	8,8	8,6 à 9	8,6 à 9		8,5 à 9
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique du monde	%	2,9	2,9	2,7 à 3	2,7 à 3		2,6 à 2,9

Source des données : ISI-OST**Commentaires techniques :**

Le sous-indicateur « Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique française » n'a pas été complété car il a été abandonné au PAP 2008.

Les données 2005 et 2006 sont des données définitives.

INDICATEUR 7.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2011 Cible PAP 2007
Indice de citation à deux ans des publications des opérateurs du programme	indice	0,97		0,93			0,93 à 0,95

Source des données : Thomson scientific institute for scientific information – OST**Commentaires techniques :**

Les données 2005 sont des valeurs provisoires qui seront consolidées dans le RAP 2008.

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 7.1 : Production scientifique des opérateurs du programme**

La recherche française est spécifique par rapport au reste du monde. Alors que dans les autres pays de l'union européenne et du monde, la recherche se fait essentiellement, voire uniquement dans les universités, en France, la recherche se fait dans les universités et les organismes de recherche.

Si la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans la production scientifique de l'Union Européenne était en baisse depuis 2002 (2002 : 9% ; 2003 : 8,9% ; 2004 : 8,7%), on constate un inversement de tendance en 2005 (8,8%) et une stabilisation en 2006 (8,8%). Ce résultat a été obtenu alors même que la concurrence scientifique entre les Etats membres de l'Union se renforce chaque année et s'inscrit dans les prévisions qui avaient été fixées pour 2006 (8,7% à 9,3%).

Si on ne constate pas d'inversement de tendance pour la part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les productions scientifiques du monde, il apparaît néanmoins la même stabilisation en

2006. Ainsi, si la part de ces publications était en baisse depuis 2002 (2002 : 3,2% ; 2003 : 3,1% ; 2004 : 2,9%), une stabilisation s'établit en 2005 (2,9%) et se confirme en 2006 (2,9%). Là encore ce résultat a été obtenu alors même que la compétition mondiale se renforce et que de nouveaux pays émergents y participent désormais.

INDICATEUR 7.2 : Reconnaissance scientifique des opérateurs du programme

Cet indicateur permet de mesurer l'impact international des publications des opérateurs. Il faut cependant noter que les habitudes de publication et de citation varient selon les disciplines et que la base de données ne prend pas en compte les sciences de l'homme et de la société. Les données font apparaître une progression constante de l'indice de citation à deux ans (0,90 en 2002, 0,93 en 2003 et 0,94 en 2004). La valeur provisoire 2005 établie à 0,97 confirme cette tendance. Cette progression, tout à fait significative, compte tenu de son ampleur, est le signe tangible d'une élévation continue de la visibilité et de la reconnaissance internationale des publications des opérateurs du programme.

OBJECTIF n° 8 : Développer le dynamisme et la réactivité de la recherche universitaire

INDICATEUR 8.1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence française	%			67			67,5
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence européenne (UE25)	%	8,1	8,0	8			8
Part des publications de référence internationale des opérateurs du programme dans les domaines scientifiques définis comme prioritaires en référence mondiale	%	2,8	2,8	2,6 à 2,8			2,5 à 2,8

Source des données : Thomson scientific institute for scientific information – OST

Commentaires techniques :

Les données 2005 et 2006 sont des données définitives.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 8.1 : Réactivité scientifique thématique des opérateurs du programme

Les sciences de la vie, biotechnologie et santé, ainsi que les sciences et technologies de l'information et de la communication sont les domaines prioritaires. Cet indicateur ne mesure néanmoins que les publications qui sont décomptées dans la base internationale de référence pour les sciences de la vie. Il permet de constater l'impact de l'effort consenti par les sciences de la vie.

On constate à partir de 2005, un palier qui met fin à une baisse continue de la part de ces publications, que la référence soit européenne ou mondiale.

OBJECTIF n° 9 : Contribuer à l'amélioration de la compétitivité de l'économie nationale par le transfert et la valorisation des résultats de la recherche
INDICATEUR 9.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'INPI par des déposants français	%	1,05	1,1	1,1			1,2
Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés à l'OEB par des déposants français	%	1,29	1,53	1,2			1,3

Source des données : OST

Commentaires techniques :

Les données 2005 et 2006 sont des données définitives.

INDICATEUR 9.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titre de propriété intellectuelle

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriétés intellectuelle dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	0,16		0,19			0,2

Source des données : DEPP

Commentaires techniques :

Les valeurs de l'indicateur ont été modifiées (0,13 en 2004 et 0,16 en 2005) afin de prendre en compte un changement méthodologique intervenu pour l'exercice 2005. Celui-ci a consisté à supprimer des doubles comptes dans les ressources propres des universités et établissements d'enseignement supérieur. Ce changement impacte fortement à la baisse le numérateur de l'indicateur, mais ne pèse que faiblement sur le dénominateur. Aussi, les résultats obtenus sont très sensiblement en baisse par rapport aux résultats publiés dans les précédents documents budgétaires. Les résultats de l'exercice 2004 ont été recalculés avec la nouvelle méthode de façon à produire des résultats comparables. Entre 2004 et 2005, le montant des redevances des opérateurs du programme a progressé de 19,2%. L'ensemble des ressources est resté quasiment stable.

INDICATEUR 9.3 : Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Part des contrats de recherche passés avec des entreprises publiques ou privées, françaises ou étrangères, dans les ressources recherche totales des opérateurs du programme.	%	1,8		3,5			3,5

Source des données : DEPP

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 9.1 : Part des opérateurs du programme dans les brevets déposés

Toutes les innovations ne font pas l'objet d'un dépôt de brevet, et toutes les demandes de brevet n'aboutissent pas, mais elles reflètent convenablement l'activité inventive.

La faible part des opérateurs du programme s'explique en partie par le fait que la majorité des dépôts est effectuée par le secteur privé, même aux Etats-Unis où la part des universités, pourtant actives, ne dépasse pas 7%.

Par ailleurs, la part de la recherche universitaire est probablement sous-estimée du fait de la prise en charge majoritaire des procédures liées aux brevets par les organismes de recherche auxquels les unités de recherche sont associées.

Néanmoins, les résultats affichent une tendance à la hausse, signifiant que les opérateurs du programme ont une activité inventive croissante.

INDICATEUR 9.2 : Part des ressources apportées aux opérateurs par les redevances sur titres de propriété intellectuelle

La part des ressources apportées par les redevances sur titres de propriété intellectuelle sur l'ensemble des ressources et son évolution est pour l'instant peu visible (0,13% en 2004 et 0,16% en 2005) même si elle évolue à la hausse. Par ailleurs, pour certains organismes, les redevances sur brevets et logiciels ne sont pas affectées aux ressources « recherche ».

INDICATEUR 9.3 : Part des contrats de recherche passés avec les entreprises dans les ressources des opérateurs

La part des contrats de recherche est passée de 2% en 2004 à 1,8% en 2005. Cette baisse souligne la nécessité d'une évolution sensible des structures des universités pour mieux gérer la valorisation et les coopérations universités / entreprises.

OBJECTIF n° 10 : Concourir au développement de l'attractivité internationale de la recherche française**INDICATEUR 10.1 : Attractivité des opérateurs du programme**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2008 Cible PAP 2007
Proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme.	%	6,7		6,9			7
Proportion d'étrangers de l'Union Européenne (UE 25) parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post-doctorants et ingénieurs de recherche rémunérés par l'Etat à partir du programme ou par les opérateurs du programme.	%	2,2		4			4

Source des données : DEPP

Commentaires techniques :

Les données 2004 et 2005 ont été modifiées. En effet, celles-ci étaient erronées depuis le PAP 2007.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 10.1 : Attractivité des opérateurs du programme

Si la proportion d'étrangers parmi les chercheurs, enseignants chercheurs, post doctorants et ingénieurs de recherche est stable s'agissant des étrangers quelque soit leur pays d'origine (6,7 % en 2004 et 6,7% en 2005), cette stabilité que l'on retrouve également pour les étrangers originaires de l'union européenne (2,2% en 2004 et 2,2% en 2005) ne permet pas encore de rendre compte de la mobilité dans l'union européenne. Cette caractéristique sera un des signes les plus « visibles » de la constitution progressive de l'europe de la connaissance souhaitée par la stratégie de Lisbonne.

OBJECTIF n° 11 : Participer à la construction de l'espace européen de la recherche**INDICATEUR 11.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne**

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	7èPCRD 2007-2013 Cible PAP 2007
Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'Union européenne	%						1,5

Source des données : OST – CORDIS

INDICATEUR 11.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	7èPCRD 2007-2013 Cible PAP 2007
Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R & D de l'Union européenne	%			1,3			1,3

Source des données : OST – CORDIS

INDICATEUR 11.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U25) dans les articles des opérateurs du programme

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2009 Cible PAP 2007
Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'Union européenne (U25) dans les articles des opérateurs du programme	%	23,5	23,9	23,5			25

Source des données : Thomson scientific institute for scientific information

Commentaires techniques :

Les données 2005 et 2006 sont des données définitives.

ANALYSE DES RÉSULTATS

INDICATEUR 11.1 : Taux de participation des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'union européenne

INDICATEUR 11.2 : Taux de coordination des opérateurs du programme dans les projets financés par les programmes cadres de R&D de l'union européenne

Les résultats du 5^{ème} PCRD (1998-2002) sont consolidés. Les résultats du 6^{ème} PCRD (2002-2006) sont encore provisoires. La comparaison entre les résultats du 5^{ème} PCRD et du 6^{ème} PCRD et a fortiori avec ceux du 7^{ème} PCRD n'est pas significative dans la mesure où chaque programme est différent selon la structuration et les thèmes qui ont été retenus.

INDICATEUR 11.3 : Part des articles co-publiés avec un pays membre de l'union européenne dans les articles des opérateurs du programme

La part des articles co-publiés qui était en constante augmentation depuis 2002 (20,7% en 2002, 21,1% en 2003, 22,5% en 2004) se poursuit en hausse en 2005 et 2006. Cette augmentation constante souligne une dynamique bien établie et le renforcement de la place des universités françaises dans la coopération entre les pays de l'union européenne. Que cette coopération soit bilatérale, multilatérale ou sous l'égide de l'union européenne, elle indique clairement la constitution progressive d'une « Europe de la Connaissance » souhaitée par la stratégie de Lisbonne.

OBJECTIF n° 12 : Optimiser la gestion des établissements de l'enseignement supérieur et l'évolution du patrimoine immobilier

INDICATEUR 12.1 : Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité.

(du point de vue de l'utilisateur)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Politique de formation: Cote 0	%	31	18,2	25			0
Politique de formation: Cote 1	%	54,5	65,9	55			60
Politique de formation: Cote 2	%	11,9	13,6	15			30
Politique de formation: Cote 3	%	2,4	2,3	5			10
Politique scientifique: Cote 0	%	26	31,8	15			0
Politique scientifique: Cote 1	%	54,8	43,2	55			40
Politique scientifique: Cote 2	%	16,7	20,5	20			40
Politique scientifique: Cote 3	%	2,4	4,5	10			20
Management: Cote 0	%	27,9	29,5	15			0
Management: Cote 1	%	62,8	61,4	65			60
Management: Cote 2	%	7	9,1	15			30
Management: Cote 3	%	2,3	0	5			10

Source des données : DGES

Commentaires techniques :

Les données 2005 et les données 2006 ont été mises à jour par rapport au PAP 2008. Les données de 2005 correspondent aux établissements de la vague A et sont maintenant définitifs puisque le taux de réponse est de 100%.

Cote 0 : il n'y a pas d'action ou de projet significatif contribuant à ce but

Cote 1 : un plan d'action a été défini et mis en œuvre

Cote 2 : la définition d'un plan d'action, sa mise en œuvre, le suivi et l'adaptation de sa réalisation s'intègrent dans un cycle permanent (processus d'amélioration continue)

Cote 3 : le dispositif d'assurance qualité est validé par une instance externe reconnue, pour qualifier la mise en place d'une autoévaluation dans les trois secteurs suivants :

Politique de formation

Politique scientifique

Management

Pour chacun des trois secteurs, politique de formation, politique scientifique et management de l'établissement au service de ses missions, la cotation de 0 à 3 qualifie le dispositif d'autoévaluation mis en place par l'établissement pour s'assurer qu'il satisfait aux critères définis dans un référentiel reconnu par la communauté et choisi par l'établissement :

- Livre des références du CNE et de l'IGAENR,
- Référentiel partagé d'indicateurs et de procédures d'évaluation de l'European University Association,
- Standards and Guidelines for Quality Assurance in the European Higher Education Area de l'European Association for Quality Assurance in Higher Education,
- Guide d'autoévaluation des formations d'ingénieurs de la commission des titres d'ingénieurs,
- Tout autre référentiel reconnu par la communauté.

INDICATEUR 12.2 : Montant des ressources propres procurées par les prestations de services

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Montant des ressources propres procurées par les prestations de services	M€	996		1 150			1 240

Source des données : DGES

Commentaires techniques :

Aucune nouvelle donnée n'a pu être renseignée par rapport au PAP 2008. Jusqu'en 2005, les comptes financiers des établissements faisaient l'objet d'une saisie manuelle des données par la direction générale de l'enseignement supérieur. Avec l'instauration d'échanges dématérialisés des comptes financiers avec les établissements et la refonte de l'infocentre COFISUP, les données financières 2006 seront transmises par voie dématérialisée via la nouvelle application COFISUP. L'application ayant été livrée en mars 2008, les données des comptes financiers 2006 ne seront disponibles que fin avril 2008. Ainsi, ni les données 2006 ni les données 2007 ne peuvent être mises à jour à ce stade.

INDICATEUR 12.3 : Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	2010 Cible PAP 2007
Part des ressources propres liées à des prestations de services sur les recettes de fonctionnement, hors droits d'inscription	%	29,01		36,08			38

Source des données : DGES

Commentaires techniques :

Aucune nouvelle donnée n'a pu être renseignée par rapport au PAP 2008. Jusqu'en 2005, les comptes financiers des établissements faisaient l'objet d'une saisie manuelle des données par la direction générale de l'enseignement supérieur. Avec l'instauration d'échanges dématérialisés des comptes financiers avec les établissements et la refonte de l'infocentre COFISUP, les données financières 2006 seront transmises par voie dématérialisée via la nouvelle application COFISUP. L'application ayant été livrée en mars 2008, les données des comptes financiers 2006 ne seront disponibles que fin avril 2008. Ainsi, ni les données 2006 ni les données 2007 ne peuvent être mises à jour à ce stade.

INDICATEUR 12.4 : Taux d'occupation des locaux.

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2005 Réalisation	2006 Réalisation	2007 Prévision PAP 2007	2007 Prévision mi 2007	2007 Réalisation	Cible PAP 2007
Taux d'occupation des locaux.	%						

Commentaires techniques :

Aucune donnée chiffrée ne peut être renseignée à l'heure actuelle, cet indicateur n'étant pas constitué à ce jour.

ANALYSE DES RÉSULTATS**INDICATEUR 12.1 : Pourcentage d'établissements disposant d'un dispositif d'autoévaluation ou d'assurance qualité**

Les résultats 2005 peuvent maintenant être considérés comme définitifs. Ils reprennent en effet les résultats de la vague A pour lesquels le taux de réponse est de 100%. Ces résultats concernent 43 établissements d'enseignement supérieur et de recherche des académies de Bordeaux, Toulouse, Montpellier, Grenoble, Lyon et Dijon, ainsi que le CNAM.

Les résultats 2006 quant à eux doivent encore être considérés comme provisoires : ils sont plus exhaustifs que ceux fournis lors du RAP 2006 (qui portaient sur 47% des établissements de la vague B) et seuls trois établissements de la vague B n'ont pas été en mesure de faire remonter leurs réponse dans les délais. Ainsi, les résultats 2006 reprennent les réponses de 93% des établissements. Ces résultats pourront être stabilisés à la signature des contrats prévue fin juin et seront donc ajustés dans le PAP 2009.

La somme des cotations au niveau 2 et au niveau 3, sont dans l'ensemble plus élevées en 2006 qu'en 2005 et témoignent d'une mise en place progressive par les établissements d'un dispositif d'évaluation ou d'assurance qualité. L'actualisation des données en juin permettra des commentaires plus affinés lors du PAP 2009.

INDICATEUR 12.2 : Montant des ressources propres procurées par les prestations de service**INDICATEUR 12.3 : Part des ressources propres liées à des prestations de service sur les recettes de fonctionnement**

La rénovation de l'application COFISUP, avec la mise en œuvre d'une remontée dématérialisée et informatisée des comptes financiers devrait permettre d'obtenir des résultats 2006 lors du PAP 2009. Ces indicateurs pourront alors être commentés.

INDICATEUR 12.4 : Taux d'occupation des locaux

La méthodologie de l'indicateur a été définie au printemps 2008. Au mois de mai, une enquête sera lancée auprès des établissements afin de récolter les données nécessaires à la constitution de l'indicateur. Les réponses seront analysées au mois de juin suite aux remontées des informations par les établissements pour une production de l'indicateur pour le PAP 2009.

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP	Titre 2 Dépenses de personnel (*)	Autres titres (*)	Total y.c. FDC et ADP
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 964 366 840	252 557 663	2 217 784 503	1 964 366 840	252 557 663	2 217 784 503
		1 910 112 602	170 803 162	2 080 915 764	1 910 112 602	170 741 691	2 080 854 293
02	Formation initiale et continue de niveau master	1 638 074 467	286 121 011	1 924 735 478	1 638 074 467	286 121 011	1 924 735 478
		1 635 395 783	219 412 261	1 854 808 044	1 635 395 783	219 349 210	1 854 744 993
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	478 853 016	17 741 267	496 594 283	478 853 016	17 521 930	496 374 946
		139 737 158	12 653 154	152 390 312	139 737 158	12 653 154	152 390 312
04	Établissements d'enseignement privés		56 388 852	56 388 852		56 388 852	56 388 852
			56 498 852	56 498 852		56 498 852	56 498 852
05	Bibliothèques et documentation	268 351 486	109 761 736	378 113 222	268 351 486	109 761 736	378 113 222
		366 565 750	104 111 626	470 677 376	366 565 750	103 918 375	470 484 125
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	729 396 272	75 743 886	805 140 158	729 396 272	75 743 886	805 140 158
		439 128 508	68 269 393	507 397 901	439 128 508	68 269 393	507 397 901
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	377 772 231	46 881 992	424 654 223	377 772 231	46 881 992	424 654 223
		179 239 220	36 317 845	215 557 065	179 239 220	36 317 845	215 557 065
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	367 297 249	73 778 912	441 076 161	367 297 249	73 778 912	441 076 161
		292 332 290	75 899 716	368 232 006	292 332 290	75 899 716	368 232 006
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	7 775 620	1 262 966	1 262 966	7 775 620	1 262 966	1 262 966
			321 396	8 097 016		321 396	8 097 016
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	102 702 332	20 142 128	122 844 460	102 702 332	20 142 128	122 844 460
		106 674 695	16 556 152	123 230 847	106 674 695	16 551 697	123 226 392
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	848 443 359	102 669 758	951 113 117	848 443 359	102 669 758	951 113 117
		528 674 575	86 937 035	615 611 610	528 674 575	86 937 035	615 611 610
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	346 340 317	52 246 458	398 586 775	346 340 317	52 246 458	398 586 775
		898 426 273	30 333 188	928 759 461	898 426 273	36 015 024	934 441 297
13	Diffusion des savoirs et musées	21 278 591	63 442 358	84 720 949	21 278 591	63 442 358	84 720 949
		45 849 844	44 324 754	90 174 598	45 849 844	44 324 754	90 174 598
14	Immobilier	377 772 025	713 170 668	1 120 942 693	377 772 025	863 088 804	1 289 860 829
		408 201 798	730 056 780	1 138 258 578	408 201 798	830 792 856	1 238 994 654
15	Pilotage et support du programme	571 707 440	156 047 337	727 754 777	571 707 440	156 047 337	727 754 777
		1 162 629 641	203 389 064	1 366 018 705	1 162 629 641	203 050 321	1 365 679 962
16	Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur		389 302 807	389 302 807		389 302 807	389 302 807
			679 514 708	679 514 708		679 514 708	679 514 708
Totaux des crédits prévus en LFI		8 092 355 625	2 417 259 799	10 541 015 424	8 092 355 625	2 566 958 598	10 709 714 223
Ouvertures / annulations y.c. FDC et ADP		+29 271 890	+320 545 475	+349 817 365	+29 271 890	+95 814 352	+125 086 242
Totaux des crédits ouverts		8 121 627 515	2 737 805 274	10 859 432 789	8 121 627 515	2 662 772 950	10 784 400 465
Totaux des crédits consommés		8 120 743 757	2 535 399 086	10 656 142 843	8 120 743 757	2 641 156 027	10 761 899 784
Crédits consommés - crédits ouverts		-883 758	-202 406 188	-203 289 946	-883 758	-21 616 923	-22 500 681

(*) hors FDC et ADP pour les montants de la LFI

DÉPENSES HORS PERSONNEL**1. Analyse des écarts entre PLF, LFI et crédits consommés.**

La loi de finances initiale pour 2007 a ouvert un montant de crédits HT2 de 2.417,26 M€ en AE et 2.566,96 M€ en CP.

Les crédits HT2 consommés sur ce programme s'élèvent à 2.535,40 M€ en autorisations d'engagement et à 2.641,16 M€ en crédits de paiements, soit un écart de +118,14 M€ en AE (+4,9%) et de +74,18 M€ en CP (+3,3%). Cet écart s'explique de la façon suivante.

D'une part, des mouvements externes au programme sont venus augmenter globalement les crédits mis à disposition du responsable de programme au cours de la gestion, pour un montant global de 81,47 M€ en AE et 95,81 M€ en CP. :

Ce sont tout d'abord les reports de crédits de la gestion 2006 pour **24,28 M€ en AE et 27,55 M€ en CP**, auxquels il convient d'ajouter un report « technique » de 239,07 M€ d'AE relatif aux AE affectées mais non encore engagées sur le titre 5 lors de la gestion antérieure.

Plusieurs mouvements réglementaires sont venus ensuite impacter les crédits du HT2 de ce programme :

- un abondement au titre du décret de transfert du 17 décembre 2007 (**+5,20 M€ en AE et en CP**) afin de financer les actions en faveur de l'insertion des personnes handicapées à partir des fonds du FIAH ;
- les ouvertures de crédits de fonds de concours au titre des contributions des collectivités territoriales et du FEDER aux contrats de plan État régions (**+62,63 M€ en AE et +63,07 M€ en CP**) ;
- l'annulation en loi de finances rectificative de (**-1,43 M€ en AE et de -0,01 M€ en CP**) ;
- deux décrets d'avance ont réduit les AE du programme (**- 9,21 M€ en AE**) afin de financer d'une part diverses actions dans les domaines de la prévention de l'exclusion, l'amélioration de l'offre de logement et l'aménagement du territoire (-6,70 M€ en AE le 6 avril) et d'autre part des dépenses liées au financement des contrats aidés pour le retour à l'emploi, à permettre d'assurer le paiement des prestations de retraite des personnels de la RATP et à indemniser les dégâts causés par le cyclone DEAN aux Antilles (-2,51 M€ le 26 octobre).

D'autre part, les crédits non consommés en fin de gestion s'élèvent à 202,41 M€ en AE et 21,62 M€ en CP.

Sur ces montants, 198,4 M€ en AE et 20,9 M€ ont fait l'objet d'un report sur l'exercice 2008, notamment au titre des AE affectées non engagées du titre 5 (192,11 M€ en AE), des crédits reçus du FIAH (cf supra) pour 5,2 M€ en AE et en CP et des rattachements tardifs de crédits de fonds de concours (4,8 M€ en CP).

2. Analyse des écarts entre dépenses prévisionnelles et dépenses constatées par action

En dehors de ces mouvements augmentant globalement les crédits du HT2 du programme, impactant de fait le montant des dépenses réalisées en cours de gestion, l'exécution du programme fait apparaître des écarts entre les prévisions de dépenses et les dépenses réellement exécutées au niveau de chaque action.

Action 01 Licence

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (252,56 M€ en AE et CP), l'exécution, établie à 170,7 M€ en crédits de paiement (170,8 M€ en autorisations d'engagement), a pris en compte les éléments suivants :

88,4 M€ consacrés aux dépenses de rémunération ont été exécutés sur l'action 16 Dotations globalisées. En effet, pour des raisons de lisibilité, la totalité des rémunérations des attachés temporaires d'enseignement et de recherche (ATER) a été exécutée sur une seule action.

Après deux ans de mise en œuvre de la réforme des cursus en licence, master et doctorat en mode LOLF, il a été nécessaire de réajuster les crédits entre actions pour tenir compte de la répartition entre les actions 01, 02 et 03 arrêtée dans les annexes financières des contrats : ainsi **2,0 M€** prévus sur l'action 03 Doctorat et **0,4 M€** sur l'action 02 Master ont été mandatés sur l'action 01 Licence.

1,2 M€ de logistique destinés aux instituts universitaires de technologie (IUT) inscrits en action 14 Immobilier a été exécuté sur l'action 01 Licence.

Enfin, l'exonération de la taxe sur les salaires, intervenue à partir du 1^{er} septembre 2007 suite à un amendement parlementaire, a conduit à réduire les coûts des charges pesant sur les rémunérations versées au titre des personnels de l'ex chapitre 31-96 : ATER, lecteurs, moniteurs, maîtres de langues. Cela a permis de dégager **3,0 M€** pour abonder les dotations des Instituts universitaires de technologie (IUT) afin de tenir compte des ajustements d'effectifs (2,0 M€) et du besoin d'équilibrage (1,0 M€).

Action 02 Master

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (286,12 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 219,35 M€ en CP et 219,41 M€ en AE, a pris en compte les éléments suivants :

79,9 M€, consacrés aux dépenses de rémunération (cf action 01 Licence), ont été exécutés en action 16 Dotations globalisées.

0,4 M€ relatif à la mise en œuvre de la réforme des cursus a été exécuté sur l'action 01 Licence (cf supra).

13,5 M€ de logistique destinés aux écoles d'ingénieurs initialement prévus en action 14 Immobilier a été exécuté sur cette action.

Action 03 Doctorat

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (17,52 en CP et 17,74 M€ en AE), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 12,7 M€ en AE et en CP, a pris en compte les éléments suivants :

2,0 M€ relatif à la mise en œuvre de la réforme des cursus a été exécuté sur l'action 01 Licence (cf supra).

2,8 M€ ont été redéployés en cours d'année sur l'action 12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale (1,0 M€) et l'action 15 Pilotage et support du programme (1,8 M€).

Action 04 Enseignement supérieur privé

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (56,39 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 56,5 M€ en AE et en CP, a pris en compte les éléments suivants :

0,11 M€ destinés à l'association pour la promotion de l'enseignement supérieur libre (amendement parlementaire inscrit sur l'action 15 Pilotage et support du programme) ont été mandatés sur cette action.

Action 05 Bibliothèques et documentation

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (109,76 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 104,11 M€ en AE et 103,92 M€ en CP, a pris en compte les éléments suivants :

5,8 M€ ont été mandatés sur l'action 15 Pilotage et support du programme à partir des crédits de l'action 05 Bibliothèques afin de régulariser des engagements pris sur la gestion 2007 et de financer les concours de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB).

Action 06 Recherche universitaire en sciences de la vie

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (75,74 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 68,3 M€ en AE et en CP, a pris en compte les éléments suivants :

7,5 M€, consacrés aux dépenses de rémunération (cf action 01 Licence), ont été exécutés en action 16 Dotations globalisées.

0,1 M€ destinés à la recherche en science et en médecine à la communauté d'agglomération de Saint-Etienne (amendement parlementaire inscrit sur l'action 12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale) ont été mandatés sur cette action.

Action 07 Recherche universitaire en mathématiques

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (46,88 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 36,3 M€ en AE et en CP, a pris en compte les éléments suivants :

10,5 M€, consacrés aux dépenses de rémunération (cf action 01 Licence), ont été exécutés en action 16 Dotations globalisées.

Action 08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (73,78 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 75,9 M€ en AE et en CP M€, a pris en compte les éléments suivants :

2,0 M€ ont été mandatés sur cette action en dépit de leur inscription prévisionnelle sur l'action 12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale.

Action 09 Recherche universitaire en physique nucléaire

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (1,26 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 0,32 M€ en AE et en CP 219, 35 M€, a pris en compte les éléments suivants :

0,94 M€, consacrés aux dépenses de rémunération (cf action 01 Licence), ont été exécutés en action 16 Dotations globalisées.

Action 10 Recherche universitaire en sciences de la terre

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (20,14 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 16,56 M€ en AE et en CP 219, 35 M€, a pris en compte les éléments suivants :

3,7 M€, consacrés aux dépenses de rémunération (cf action 01 Licence), ont été exécutés en action 16 Dotations globalisées.

0,05 M€ destinés à l'association Espace Granit du centre de géologie des Vosges (amendement parlementaire inscrit sur l'action 12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale) ont été mandatés sur cette action.

Action 11 Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (102,67 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 86,9 M€, AE et CP, a pris en compte les éléments suivants :

15,7 M€, consacrés aux dépenses de rémunération (cf action 01 Licence), ont été exécutés en action 16 Dotations globalisées.

Action 12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (52,25 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à **36,0 M€** en CP et 30,3 M€ en AE, a pris en compte les éléments suivants :

16,7 M€, consacrés aux dépenses de rémunération (cf action 01 Licence), ont été exécutés en action 16 Dotations globalisées ;

2,5 M€ ont été redéployés à partir de l'action 15 Pilotage et support du programme au titre d'une erreur d'imputation de l'amendement servant à couvrir le financement des pensions civiles des anciens combattants ;

5,3 M€ de reports de crédits non utilisés en 2006 ;

1 M€ a été mandaté sur des crédits inscrits sur l'action 03 Doctorat ;

5,2 M€ ont été exécutés sur l'action 15 Pilotage et support du programme ;

2,0 M€ ont été mandatés sur l'action 08 Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur (cf supra) ;

1,1 M€ a fait l'objet de redéploiements au profit de l'action 14 Immobilier ;

0,15 M€ destinés à des amendements parlementaires inscrit sur cette action ont été mandatés sur les actions 06 Recherche universitaire et 10 Recherche universitaire en sciences de la terre (cf supra).

Action 13 Diffusion des savoirs et musées

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (63,44 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 44,3 M€ en AE et en CP, a pris en compte les éléments suivants :

16,8 M€ initialement consacrés à l'Institut National de Recherche Pédagogique ont été exécutés en action 15 Pilotage et support du programme ;

2,0 M€ initialement consacrés à l'établissement public du musée du quai Branly (EPMQB) ont été exécutés sur l'action 15 Pilotage et support du programme ;

0,3 M€ ont fait l'objet d'un redéploiement de fin d'année vers l'action 15 Pilotage et support du programme.

Action 14 Immobilier

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (863,09 Me en CP et 713,17 M€ en AE), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 830,80 M€ en CP et 730,06 Me en AE, a pris en compte les éléments suivants :

11,0 M€ en AE et 14,3 M€ en CP ont été reportés au titre de crédits non utilisés en 2006 ;

85,0 M€ au titre des crédits de logistique décrit sur les actions 01 Licence (1,2 M€), 02 Master (13,5 M€) et 16 Dotations globalisées (70,3 M€) ont été exécutés sur cette action ;

10,8 M€ ont été redéployés sur l'action 15 Pilotage et support du programme ;

1,1 M€ ont été mandatés à partir de crédits de l'action 12 Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale ;

62,6 M€ en AE et 63,0 M€ en CP de rattachements de fonds de concours ;

enfin, **1,05 M€ en AE et de 15,28 M€ en CP** font l'objet d'un report sur l'exercice suivant.

Action 15 Pilotage et support du programme

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (156,05 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 203,1 M€ en AE et en CP, a pris en compte les éléments suivants :

16,8 M€ (INRP) ont été exécutés sur cette action (cf supra) ;

10,8 M€, initialement prévus en action 14 Immobilier, ont été exécutés sur l'action 15 Pilotage et support du programme pour compléter et anticiper les financements de certains opérateurs, notamment l'Agence de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES) (1,2 M€), le GIP Socrates Leonardo (4,6 M€), le CNOUS (3,0 M€), les crédits du Fonds social européen (FSE) (1,1 M€) ;

8,0 M€ de reports ont permis de financer l'école d'économie de Paris en dépenses d'intervention ;

5,8 M€ ont été mandatés à partir des crédits de l'action 05 Bibliothèques afin de régulariser des engagements pris sur la gestion 2007 et de financer les concours de l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB) ; ces crédits ont également permis de solder la dette contractée au titre des relations internationales des contrats quadriennaux.

5,2 M€ ont permis de financer des primes de responsabilité pédagogique et de charges administratives des enseignants chercheurs (cf supra) ;

2,0 M€ pour l'école normale supérieure et **2,1 M€** de dotation contractuelle ont été financés à partir de crédits redéployés (cf supra actions 03 Doctorat et 13 Diffusion des savoirs et musées) ;

2,5 M€ ont été redéployés à partir de l'action 15 Pilotage et support du programme au titre d'une erreur d'imputation de l'amendement servant à couvrir le financement des pensions civiles des anciens combattants ;

1,0 M€ est reporté sur l'exercice budgétaire 2008, notamment au profit de l'AERES (0,4 M€) ;

0,11 M€ destinés à un amendement parlementaire inscrit sur cette action a été mandaté sur l'action 04 Enseignement supérieur privé (cf supra).

Action 16 Dotations globalisées

Par rapport à la prévision de dépenses inscrites en LFI 2007 (389,30 M€ en AE et CP), l'exécution, qui s'établit en fin de gestion à 679,51 M€, a pris en compte les éléments suivants :

223,2 M€ consacré aux dépenses de rémunération (ATER, moniteurs, lecteurs, maîtres de langues ...) ont été exécutés sur cette action alors que les crédits avaient été ouverts sur plusieurs autres actions (cf supra) ;

70,3 M€ destinés aux dépenses de logistique ont fait l'objet d'un mandatement sur cette action (cf action 14 Immobilier) ;

enfin, l'impact de l'exonération de taxe sur les salaires (cf action 01 Licence) a permis de dégager **3,0 M€**

ACTIONS	Reports 2006	Rémun° ATER, ..	Logistique	IUT	INRP	RedépInts	Réimput°	FDC	FIAH	Total
01		-88,400	1,200	3,000		2,400				-81,80
02		-79,900	13,500			-0,400				-66,80
03						-4,900				-4,90
04										0,00
05						-5,840				-5,84
06		-7,500								-7,50
07		-10,500								-10,50
08						2,000				2,00
09		-0,900								-0,90
10		-3,600								-3,60
11		-15,700								-15,70
12	5,300	-16,700				-5,900	2,500			-14,80
13					-16,800		-2,000			-18,80
14	14,300		-85,000			-11,000		63,080	5,200	-13,42
15	8,000				16,800	23,640	-0,500			47,94
16		223,200	70,300	-3,000						290,50
Total	27,600	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000	63,080	5,200	95,88

3. Les modifications impactant la nature des dépenses.

L'analyse de la gestion fait apparaître des **différences entre la budgétisation des crédits en loi de finances et l'imputation par nature de la dépense au cours de la gestion** :

il s'agit en premier lieu du financement de certains établissements, honoré sur un titre qui ne correspondait pas à la budgétisation : les subventions versées à certains établissements d'enseignement supérieur ne figurant pas dans la liste des opérateurs ont été logiquement imputées sur le titre 6, alors que les crédits avaient été prévus sur le titre 3.

Il s'agit enfin, de la mise en œuvre des nouvelles imputations des dépenses immobilières qui impacte l'exécution des crédits de l'action Immobilier : l'action « Immobilier » comprend l'ensemble des crédits destinés à financer des opérations immobilières des établissements d'enseignement supérieur. Ainsi les crédits de l'action se ventilent selon la nature des opérations :

- des crédits relevant de la maintenance des bâtiments et de la logistique immobilière (**332,3 M€ en AE et en CP**),
- des crédits de mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur y compris Jussieu (**133,4 M€**),
- des crédits de constructions et de premier équipement (**278,32 M€ en AE et 365,1 M€ en CP**) qui correspondent majoritairement à l'exécution des contrats de plan Etat-régions 2000-2006 et des contrats de projets 2007-2013 et plus marginalement à des opérations hors CPER.

Les modalités d'imputation des crédits de l'action 14 (hors dépenses de personnel), destinés à financer les opérations affectant les bâtiments universitaires, découlent de l'expérimentation engagée en 2006 et confirmée pour la gestion 2007. A l'évidence, il y a encore quelques erreurs d'imputation entre titres. Il y a également des différences entre budgétisation et exécution, dans le sens où lors de l'inscription des crédits en loi de finances par catégorie de dépenses, les bénéficiaires finaux des crédits ou les opérations de constructions ou de mise en sécurité financées ne sont pas encore connus. Il pourrait en résulter une nécessaire divergence entre l'inscription des crédits et leur consommation.

DÉPENSES DE PERSONNEL

Catégorie d'emplois	Emplois exprimés en ETPT				Dépenses	
	Réalisation 2006	LFI 2007	Transferts de gestion	Réalisation 2007	Écart à la LFI 2007 (après transferts)	Réalisation 2007
Enseignants du 1er degré	389	438		439	+1	23 855 663
Enseignants du 2nd degré	13 307	13 524		13 520	-4	865 854 076
Enseignants stagiaires	2 818	2 814		2 810	-4	78 306 363
Enseignants chercheurs et assimilés	61 308	75 204		74 647	-557	5 102 977 064
Personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants	76	36		94	+58	3 850 119
Personnels d'encadrement	1 980	2 129		2 077	-52	141 677 438
Personnels administratif, technique et de service	47 408	47 613		47 884	+271	1 719 931 109
Personnels des bibliothèques et des musées	4 267	4 371		4 357	-14	184 291 923
Totaux	131 553	146 129		145 828	-301	8 120 743 755

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Rémunérations d'activité	5 100 184 644	5 056 604 383	5 100 184 644	5 056 604 383
Cotisations et contributions sociales	2 940 096 688	2 995 107 417	2 940 096 688	2 995 107 417
Prestations sociales et allocations diverses	52 074 293	69 031 957	52 074 293	69 031 957

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

REPARTITION DES EFFECTIFS

Les éléments extraits de l'Outil de Décompte des Emplois (ODE) font apparaître, en 2007, une saturation du plafond d'emplois indicatif du programme « Formations supérieures et recherche universitaire » (146 129 ETPT) : 301 ETPT n'ont pas été consommés, soit 0,20% des emplois relevant de ce programme.

Parmi les 145 828 ETPT consommés sur ce programme, 71,2% l'ont été par des agents de catégorie A, 8,7% par des catégories B et 20,1% par des C.

La sous-consommation du P150 de -301 ETPT, masque des constats différents par catégories d'emplois :

- la catégorie « Personnels administratifs, techniques et de service hors encadrement » fait apparaître une surconsommation de 271 ETPT par rapport à la prévision, liée à une utilisation d'emplois vacants relevant d'autres catégories ;

- la catégorie « Personnels d'encadrement » révèle une sous-consommation de -52 ETPT par rapport à la prévision. Les emplois vacants relevant de cette catégorie sont gagés par les établissements pour recruter des agents relevant de la catégorie des personnels administratifs (ex. un emploi de CASU ou d'IGR servant à asseoir un attaché ou un IGE ou un contractuel de niveau C) ;

- la catégorie « Personnels d'accompagnement » affiche une sur consommation de 58 ETPT, à mettre en regard avec la sous-consommation sur cette même catégorie sur le P231 (-86 ETPT). Cette situation provient du fait qu'une partie des personnels médico-sociaux, liée à la médecine préventive du travail, a été imputée sur le P150 alors que ces personnels sont inscrits budgétairement sur le P231. Toutefois, en consolidant les deux programmes, la catégorie fait apparaître une sous-consommation de -29 ETPT ;

- la catégorie « Personnels des bibliothèques et des musées » enregistre une consommation conforme à la prévision de la LFI (-14 ETPT) ;

- la catégorie « Personnels enseignants-chercheurs et assimilés » fait apparaître une sous-consommation de -557 ETPT, qui correspond aux vacances d'emplois d'enseignants-chercheurs, dont une partie est utilisée pour rémunérer des heures complémentaires ;

- concernant les autres catégories d'emplois : « Enseignants du 1er degré » (+1 ETPT), « Enseignants du second degré » (-4 ETPT) et « Enseignants stagiaires » (-4 ETPT), la consommation 2007 est en ligne avec la prévision du PAP 2007.

SORTIES REALISEES EN 2007

Les personnels non enseignants

Pour l'exercice 2007, 1 403 agents sont partis à la retraite : 1 133 personnels administratifs, techniques et de services, 114 personnels d'encadrement, 149 personnels des bibliothèques et des musées ainsi que 7 personnels d'accompagnement et de suivi des élèves et étudiants.

Ce chiffre inférieur de 657 aux prévisions, s'explique notamment par l'impact de la loi sur les retraites qui conduit les personnels à différer la date de leur départ.

Les personnels enseignants

Le nombre de départs effectifs à la retraite des personnels enseignants s'élève à 2 341, dont 1 826 enseignants-chercheurs et assimilés (913 MCF et 913 PR). Il est légèrement inférieur aux prévisions (-30 agents).

ENTREES REALISEES EN 2007

En 2007, 2 388 enseignants-chercheurs (2 453 dans le PAP) (hors allocataires de recherche), 583 enseignants du premier et second degré (475 dans le PAP) ainsi que 2 103 personnels non enseignants ont été recrutés (2 634 dans le PAP) sur le programme soit sur des postes laissés vacants à la suite des départs à la retraite, soit sur les postes créés à la rentrée universitaire 2007/2008.

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Prévision	Réalisation
ETPT			
01	Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	32 469	30 812
02	Formation initiale et continue de niveau master	26 389	26 184
03	Formation initiale et continue de niveau doctorat	7 164	2 355
05	Bibliothèques et documentation	5 649	6 319
06	Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	11 469	9 213
07	Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	5 689	3 638
08	Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	5 503	5 762
09	Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies		205
10	Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	1 680	1 810
11	Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	13 077	9 575
12	Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	12 829	18 304
13	Diffusion des savoirs et musées	472	877
14	Immobilier	9 745	9 124
15	Pilotage et support du programme	13 994	21 650
Totaux		146 129	145 828
Transferts de gestion			

■ ÉLÉMENTS SALARIAUX

Le montant des dépenses de personnel s'est élevé en 2007, à 8 120,74 M€, pour une dotation prévue en loi de finances initiale de 8 092,36 M€, soit un dépassement de 28,38 M€ représentant 0,35 % de la dotation initiale.

Au cours de l'année 2007, les mouvements de crédits suivants ont été effectués sur le titre 2 du programme :

- un décret de transfert du 5 avril d'un montant de - 4 M€ pour le financement de mesures sociales interministérielles,
- un décret de transfert du 12 octobre de + 0,07 M€ en provenance du fond de concours relatif aux enseignants délégués à l'étranger,
- un décret de virement du 10 décembre de 33,2 M€ en provenance de la mission enseignement scolaire.

La mise en réserve initiale sur le programme a été entièrement mobilisée pour couvrir le besoin de financement apparu en fin de gestion.

Les rémunérations d'activité et les indemnités ont constitué une dépense de 5 056,60 M€ dont 4 636,86 M€ au titre des rémunérations d'activités et 419,74 M€ au titre des indemnités.

Les cotisations sociales ont représenté une dépense de 2 995,10 M€ dont 2 080,30 M€ au titre du Cas pensions et ATI et 914,80 M€ au titre des autres cotisations, dont 161,64 M€ au titre des cotisations du régime général de sécurité sociale et de retraite complémentaire des agents non – titulaires.

MESURES GENERALES

La hausse de la valeur du point fonction publique de 0,8 % au 1er février 2007 a entraîné une augmentation de la masse salariale de 70,64 M€ dont 19,76 M€ au titre du Cas pensions. Sur ce montant, 19,78 M€ sont dus à la revalorisation supplémentaire de 0,3 % au 1er février, non prévue en loi de finances initiale.

L'extension en année pleine de l'attribution uniforme d'un point d'indice au 1er novembre 2006 a représenté une dépense de 10 M €.

PRINCIPALES MESURES CATEGORIELLES

La mise en œuvre des mesures catégorielles a occasionné une dépense supplémentaire de 19,44 M€ et a permis de financer principalement :

- le plan d'amélioration des carrières des catégories B et C pour 7,06 M€ y compris CAS,
- la poursuite de la revalorisation des taux et du contingent de bénéficiaires de la prime d'encadrement doctoral et de recherche pour 6 M€,
- l'amélioration du régime indemnitaire des personnels non – enseignants, pour 6,38 M€.

GLISSEMENT VIEILLESSE TECHNICITE

La loi de finances initiale a été construite avec un taux de GVT solde de 0.

■ CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS ET PRESTATIONS SOCIALES

Le montant total de la dépense relative aux cotisations de Cas pensions et ATI est de 2 080,30 M€, dont 2 067,68 M€ au titre du Cas pensions et 12,62 M€ au titre de l'ATI

La cotisation CNAF s'est élevée à un montant de 229,55 M€.

La cotisation FNAL a représenté une dépense de 13 M€.

PRESTATIONS SOCIALES

La dépense relative aux prestations sociales et familiales s'est élevée à 69,03 M€ pour une dotation initiale de 52,1 M€ répartie de la manière suivante :

- 41,09 M€, au titre des allocations de retour à l'emploi. Comparée à l'exécution 2006, la dépense relative au chômage a diminué de 7 M.
- 9,53 M€ sont consacrés à l'indemnisation des congés de longue durée.
- 10,02 M€ au titre de la prise en charge des trajets domicile travail dont 0,64 sont dus à l'extension du dispositif de remboursement transport à la province,
- 8,16 M€ au titre des rentes accident du travail et maladie professionnelle, les capitaux décès et autres prestations,
- 0,23 M€ au titre des congés de fin d'activités (CFA), dispositif en voie d'extinction.

L'écart de 16,93 M€ s'explique en partie par la mauvaise imputation de la dépense de chômage des allocataires de recherche lors de leur transfert au 1er janvier 2007. Au titre du PLF 2008, une correction technique a été effectuée à hauteur de 10,32 M€.

GRANDS PROJETS TRANSVERSAUX ET CRÉDITS CONTRACTUALISÉS

L'ensemble des crédits CPER, qu'il s'agisse de l'exercice 2000-2006 ou qu'il s'agisse du présent exercice de contractualisation 2007-2013, sont inscrits sur l'action 14 « Immobilier », sous-action 02 « Constructions et premier équipement (CPER) ».

CONTRATS DE PLAN ÉTAT RÉGIONS – 2000 - 2006

L'enveloppe que l'État a consacré au volet enseignement supérieur des contrats de plan état Régions - CPER 2000-2006 s'est élevée en autorisations d'engagement à 80,1 % du montant ajusté à mi parcours (2.185,1 M€).

Au titre du CPER 2000-2006, un montant de 234,2 M€ en CP a été dépensé sur l'exercice 2007, auquel il convient d'ajouter les crédits rattachés par voie de fonds de concours, mandatés sur ces opérations (58,2 M€). S'agissant des AE, 123,3 M€ ont été consommés au cours de la gestion 2007 imputés sur les AE affectées dans le courant des exercices précédents et reportés en début d'année 2007.

CONTRATS DE PROJETS ÉTAT RÉGIONS- 2007 - 2013

Dans les contrats de projets état régions 2007-2013 et dans la poursuite des contrats de développement universitaire des collectivités d'outre-mer, le renforcement de l'effort de recherche et des structures d'enseignement supérieur constitue une thématique prioritaire s'intégrant à l'axe « compétitivité et attractivité des territoires ».

L'enveloppe prévue à ce jour pour la nouvelle génération des CPER 2007-2013 sur l'enseignement supérieur est de 2 123,1 M€ ; l'axe prioritaire est de moderniser les structures d'enseignement supérieur par la mise au standard international de l'immobilier universitaire. Cet objectif se traduit par :

- des mises en sécurité lourdes et des réhabilitations de bâtiments existants
- des constructions ou extensions de locaux accueillant des laboratoires de recherche ou des écoles doctorales, notamment à travers les pôles de compétitivité ;
- l'amélioration et le développement de l'offre de logements en faveur des étudiants (les crédits destinés au logement étudiant sont imputés à partir de la loi de finances 2008 sur le programme 231 Vie étudiante).

La dépense 2007 au titre des CPER 2007-2013 (crédits budgétaires et fonds de concours) est de 114,1 M€ en AE engagées (128,8 M€ affectées) et de 12,6 M€ en CP.

Les opérations correspondent au lancement d'études pour des projets de restructuration, reconstruction (dont l'école nationale supérieure de chimie de Mulhouse) ou de vie étudiante (logements et restauration) ainsi qu'aux travaux correspondant notamment :

à des restructurations ou reconstructions au profit des universités de Caen, de Reims, Paris 2, de Rouen, d'Amiens (IUT), d'écoles d'ingénieurs (ENSI Caen), de cités universitaires à Montpellier, Rennes, d'un restaurant universitaire à

Metz, d'une maison de l'étudiant à Grenoble, de l'IUFM de Picardie à Beauvais et de celui du Pays de la Loire à Nantes ;

à des extensions comme celle de l'école de biologie de Bordeaux 2 ;

à de constructions de locaux sportifs à la Rochelle et à Saint-Etienne, de locaux pour l'IUP management de l'université Grenoble à Valence, pour l'institut de physique du globe à Paris, pour l'IOTA à Saclay, pour un département d'IUT à Haguenau du centre européen de la céramique à Limoges, d'un bâtiment recherche en Guadeloupe , de la bibliothèque centrale de l'université de Marne-la-Vallée ;

d'aménagement du campus de la Doua à Lyon, du campus des Cézeaux à Clermont-Ferrand.

Compte tenu de la nature des opérations CPER, les crédits sont alloués majoritairement sur les titres 5 (pour les opérations pilotées par l'État), 7 (pour les opérations à maîtrise d'ouvrage établissements ou collectivités locales) et plus marginalement sur les titres 3 et 6 (et ceci essentiellement en raison d'erreurs d'interprétation de la nomenclature par l'échelon local).

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

AE ouvertes en 2007 (**)							
10 859 432 789							
AE non affectées au 31/12/2007							
11 178 724							
AE affectées non engagées au 31/12/2007 (*)				CP ouverts en 2007 (**)			
192 111 222				10 784 400 465			
Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2006	AE engagées en 2007	Total des engagements réalisés au 31/12/2007	CP consommés en 2007 sur engagements antérieurs à 2007	CP consommés en 2007 sur engagements 2007	Total des CP consommés en 2007	Solde des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2007	
(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7) = (3) - (6)	
939 826 195	10 656 142 843	11 595 969 038	407 013 073	10 354 886 711	10 761 899 784	834 069 254	
AE reportées sur 2008				CP reportés sur 2008			
198 364 891				20 869 258			

(*) il s'agit d'AE du titre 5, sauf cas particuliers.

(**) LFI + reports + LFR + mouvements réglementaires.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les crédits de paiement consommés sur engagements antérieurs d'un montant de **407.013.073 euros**, se décomposent de la façon suivante :

271.530.346 euros destinés à couvrir des engagements pris dans le cadre de l'ancien exercice des contrats de plan Etat-régions 2000-2006 ou des opérations hors CPER sur les budgets opérationnels de programme de chaque académie ;

71.435.000 euros correspondant à des engagements sur des opérations de maintenance et de mise en sécurité destinés à certains établissements universitaires, tels que l'établissement public du campus de Jussieu (58.000.000 euros), le muséum national d'histoire naturelle (11.200.000 euros) et le conservatoire national des arts et métiers (2.235.000 euros) ;

46.647.638 euros au titre des engagements pris en 2005 et antérieurement sur certaines dotations de maintenance des bâtiments universitaires, de mise en sécurité et maintenance des infrastructures de recherche ;

16.992.125 euros couvrant les engagements pris en 2006 sur des opérations de mise en sécurité et qui sont versés sous forme de subvention directe aux établissements d'enseignement supérieur ;

407.964 euros enfin, de crédits de paiement sur engagements antérieurs destinés au fonctionnement courant de l'administration centrale.

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence

	Prévision LFI			Réalisation			
	(y.c. FDC et ADP)	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		1 964 366 840	253 417 663	2 217 784 503	1 910 112 602	170 803 162	2 080 915 764
Crédits de paiement		1 964 366 840	253 417 663	2 217 784 503	1 910 112 602	170 741 691	2 080 854 293

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	165 022	315 370	165 022	248 700
Subventions pour charges de service public	252 377 641	170 485 192	252 377 641	170 485 192
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>860 000</i>		<i>860 000</i>	

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Examen et concours

Les dépenses (**0,25 M€ en CP**) ont permis de financer l'organisation matérielle des concours relatifs à la filière de l'expertise comptable (diplôme d'expert comptable, diplôme préparatoire aux études comptables et financières, diplôme d'études comptables et financières, diplôme d'études supérieures comptables et financières).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Le montant total des subventions pour charges de service public s'élève sur cette action à un montant de **170,5 M€**

Ce montant comprend la dotation globale de fonctionnement allouée aux établissements d'enseignement supérieur à hauteur de 130,3 M€ (soit 77% du total), les dotations contractuelles pour 37,7 M€ (22%) et des actions spécifiques pour 2,5 M€ (1%).

Dotations globale de fonctionnement

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'élève à **130,3 M€** : ces dépenses correspondent à l'exécution de la Dotation globale de fonctionnement et une partie des crédits de logistique des Instituts universitaires de technologie (IUT) hors rémunération du titre 3. En effet, les crédits de rémunérations imputés sur le titre 3, rattachés aux crédits des universités, apparaissent en action 15 Pilotage et support du programme (pour les primes de responsabilité pédagogique et celles de charges administratives) et en action 16 Dotations globalisées (pour la rémunération des personnels de l'ex chapitre 31-96 : ATER, lecteurs, moniteurs, maîtres de langue).

Dotations contractuelles

193 établissements d'enseignement supérieur de statuts divers (universités, écoles d'ingénieurs, grands établissements comme le Collège de France, l'EHESS ou le Muséum d'Histoire naturelle) accueillant environ

1,5 millions d'étudiants, soit la totalité des établissements sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, sont engagés dans la démarche contractuelle.

Ces établissements sont répartis en quatre vagues contractuelles. Il y a donc chaque année une « vague de négociation » qui correspond environ à un quart des contrats passés entre les établissements et le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Le montant de la dotation contractuelle en action 01 s'élève en 2007 à **37,7 M€**

L'enveloppe de 37,7 M€ se répartit de la façon suivante entre les différentes vagues :

8,0 M€ au titre de la vague A (vague renégociée en 2007), correspondant à 54 contrats d'établissements. ;

15,0 M€ au titre de la vague B (vague renégociée en 2008), correspondant à 62 contrats d'établissements et aux écoles françaises à l'étranger

8,0 M€ au titre de la vague C (vague renégociée en 2009), correspondant à 31 contrats d'établissements

6,7 M€ au titre de la vague D (vague renégociée en 2010), correspondant à 46 contrats d'établissements

Actions spécifiques

Une enveloppe de **2,5 M€** a permis de financer des actions spécifiques ainsi que les subventions pour les trousseaux dentaires des étudiants en odontologie.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	15 000	2 600	15 000	7 799

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **7,8 K€** dont 2,6 K€ au groupement d'intérêt public Pôle universitaire de Guyane, le solde ayant été utilisé pour des dépenses liées aux examens et concours, non imputées sur les crédits de fonctionnement courant décrits plus haut.

ACTION n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	1 638 074 467	286 661 011	1 924 735 478	1 635 395 783	219 412 261	1 854 808 044
Crédits de paiement	1 638 074 467	286 661 011	1 924 735 478	1 635 395 783	219 349 210	1 854 744 993

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

■ DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	412 583	338 152	412 583	275 101
Subventions pour charges de service public	285 708 428	217 729 109	285 708 428	217 729 109
<i>FDC et ADP prévus</i>	<i>540 000</i>		<i>540 000</i>	

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses (**0,28 M€ en CP** et 0,32 M€ en AE) ont permis le financement des dépenses d'organisation matérielle des concours d'entrée à certaines grandes écoles (concours communs Polytechnique, écoles nationales d'ingénieurs, ENSAM ou ENSAIT).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les dépenses de subventions pour charges de service public s'élèvent à **217,7 M€**

Ce montant se ventile entre la dotation globale de fonctionnement (DGF) des établissements d'enseignement supérieur à hauteur de **149,4 M€** (soit 68% du total), les dotations contractuelles pour **49,2 M€** (23%) et **19,1 M€** d'actions spécifiques (9%).

Dotation Globale de Fonctionnement

L'allocation des crédits de DGF s'effectue de la manière suivante :

- **53,8 M€** aux instituts universitaires de formation des maîtres, qu'ils soient intégrés ou non,
- **60,0 M€** pour le fonctionnement des écoles d'ingénieurs,
- **21,6 M€** pour les instituts d'études politiques et à la fondation nationale des sciences politiques, auxquels s'ajoutent une dotation exceptionnelle de **1,5 M€** attribuée à la FNSP.

- **6,9 M€** pour le Conservatoire national des arts et métiers, l'école nationale supérieure Louis lumière, l'école nationale supérieure agronomique de Toulouse, l'institut d'administration des entreprises de Paris, l'institut national des langues et civilisations orientales, l'institut d'optique théorique et appliquée et l'institut de physique du globe),
- **6,7 M€** pour les écoles normales supérieures,
- **0,4 M€** aux opérateurs secondaires ()

Dotation contractuelle.

Le montant de la dotation contractuelle s'élève à **49,2 M€**

La répartition entre les différentes vagues de la dotation inscrite sur cette action est la suivante :

- **10,2 M€** au titre de la vague A (vague renégociée en 2007), auxquels il convient d'ajouter 0,5 M€ en dépenses d'intervention ;
- **19,7 M€** au titre de la vague B (vague renégociée en 2008) ;
- **5,7 M€** au titre de la vague C (vague renégociée en 2009) ;
- **13,6 M€** au titre de la vague D (vague renégociée en 2010).

Actions spécifiques

Une enveloppe de crédits de **14,7 M€** a été consacrée au financement des indemnités de stage et des frais de déplacement des stagiaires IUFM.

1,15 M€ a permis le financement des boursiers internationaux des écoles normales supérieures (ENS). Il s'agit de verser une bourse aux étudiants étrangers venant se former dans les ENS. La durée de la formation est d'un an, à l'exception de l'ENS Ulm qui accueille les étudiants étrangers durant 3 ans.

0,9 M€ ont été consacrés à l'organisation d'examens et concours pour les établissements qui organisent les concours nationaux (Mines, Ponts, Agro..).

0,85 M€ ont été consacrés à diverses actions telles que la formation des conseillers d'orientation psychologues et le financement de l'atelier inter établissement de productique et pôle de ressources informatiques pour la mécanique.

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		1 345 000		1 345 000

Les dépenses d'intervention (**1,3 M€**) correspondent :

au financement du fonctionnement du service de la coordination nationale de la formation en micro-électronique (0,8 M€)

au financement des contrats des établissements non opérateurs principaux tels que l'Ecole supérieure des technologies industrielles avancées (0,2 M€) et les pôles de recherche et d'enseignement supérieur (0,3 M€).

ACTION n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	478 853 016	17 741 267	496 594 283	139 737 158	12 653 154	152 390 312
Crédits de paiement	478 853 016	17 521 930	496 374 946	139 737 158	12 653 154	152 390 312

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	17 741 267	12 330 354	17 521 930	12 330 354

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action s'élèvent à **12,3 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement. L'essentiel des dépenses de cette action, soit **10,5 M€**, permet le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D.

La répartition entre les différentes vagues de la dotation inscrite en Doctorat est la suivante :

- **2,9 M€** au titre de la vague A (vague renégociée en 2007), auxquels il convient d'ajouter 0,25 M€ exécutés en dépenses d'intervention ;
- **3,0 M€** au titre de la vague B (vague renégociée en 2008) ;
- **2,8 M€** au titre de la vague C (vague renégociée en 2009) ;
- **1,8 M€** au titre de la vague D (vague renégociée en 2010).

Au titre des actions spécifiques, **1,8 M€** ont notamment financé :

- des compensations exceptionnelles pour les services d'activités industrielles et commerciales (SAIC) à hauteur de **0,8 M€**
- le financement des « doctoriales », séminaires de sensibilisation des doctorants au monde des entreprises, pour un montant de **0,48 M€**

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		322 800		322 800

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **0,3 M€** consacrés principalement au PRES de Bordeaux, au PRES de Toulouse et à l'association Bernard Grégory pour son action en faveur de l'insertion des jeunes chercheurs.

ACTION n° 04 : Établissements d'enseignement privés

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		56 388 852	56 388 852		56 498 852	56 498 852
Crédits de paiement		56 388 852	56 388 852		56 498 852	56 498 852

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	100 000		100 000	

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	56 288 852	56 498 852	56 288 852	56 498 852

En 2007, 56 associations «loi 1901» et 2 fondations qui gèrent des établissements d'enseignement supérieur privés ont bénéficié d'une subvention de fonctionnement de l'Etat pour la scolarité de 52 322 étudiants inscrits (soit près de 2,5% des effectifs des étudiants de l'enseignement supérieur). La répartition des crédits s'est effectuée sur la base du nombre d'étudiants et du volume d'heures d'enseignement dispensées.

Ces crédits ont permis de poursuivre la politique engagée depuis quatre ans de réduction progressive des écarts en termes de dotation par étudiant qui existent entre les fédérations et d'autre part, entre celles-ci et les établissements non affiliés. L'objectif principal est en effet de permettre à l'Union des Grandes Ecoles Indépendantes (UGEI) et aux non affiliés d'atteindre progressivement un niveau de dotation comparable, en termes de dotation/étudiant, à celui de l'Union des établissements d'Enseignement Supérieur Catholique (UDESCA) et à celui de la Fédération d'écoles supérieures d'ingénieurs et de cadres (FESIC) qui ont une existence plus ancienne.

Ainsi en 2007, sur la base de la répartition des crédits effectuée, la part/étudiant a été la suivante :

-UDESCA : 1189 €/étudiant (soit +6,9% par rapport à l'exercice précédent)

-FESIC : 1146 €/étudiant (soit +10,0% par rapport à l'exercice précédent)

- UGEI : 1029 €/étudiant (soit +26,3% par rapport à l'exercice précédent)
- UNFL (Union des nouvelles facultés libres, dont l'Association Pour la Promotion de l'Enseignement Libre APPEL) : 494 €/étudiant (soit +37,4% par rapport à l'exercice précédent)
- associations non affiliées: 812 €/étudiant (soit +21,2% par rapport à l'exercice précédent)

La part moyenne par étudiant accordée par l'Etat en 2007 à l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur privé s'établit donc à 1080 € (subvention de l'Etat uniquement). Ces crédits ont permis également de renouveler deux contrats existants pour l'Ecole supérieure de commerce (ESC Lille) et pour l'Ecole spéciale des travaux publics, bâtiment, industrie (ESTP Paris).

ACTION n° 05 : Bibliothèques et documentation

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement	268 351 486	109 761 736	378 113 222	366 565 750	104 111 626	470 677 376
Crédits de paiement	268 351 486	109 761 736	378 113 222	366 565 750	103 918 375	470 484 125

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	1 760 916	881 149	1 760 916	687 898
Subventions pour charges de service public	108 000 820	101 423 021	108 000 820	101 423 021

FONCTIONNEMENT COURANT

La dépense (**0,7 M€**) concerne essentiellement un marché à bons de commande de conversion rétrospective des fichiers de bibliothèques (transformation des catalogues papier en fichiers électroniques accessibles sur le catalogue national de l'enseignement supérieur – SUDoc). L'écart constaté par rapport à la dépense prévisionnelle résulte de facteurs tels que l'état des différents fichiers à traiter, les réévaluations par les établissements des volumes de fiches à rétroconvertir, du rallongement des délais résultant du retraitement de l'ensemble des lots quand les critères de recette sont insatisfaisants.

SUBVENTIONS AUX ÉTABLISSEMENTS

L'exécution s'est élevée à 101,4 M€.

Les dotations normées (**48,6 M€**) comprennent les subventions aux :

- Services communs de documentation : 35,4 M€ ;
- Bibliothèques inter universitaires : 11,3 M€.
- Instituts universitaires de formation des maîtres : 1,4 M€ ;
- Instituts nationaux de sciences appliquées : 0,4 M€.

Elles sont conformes à la prévision et prennent en compte l'aide exceptionnelle de 0,15 M€ venant abonder la dotation de fonctionnement pour 2007 de la Bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS).

Le volet documentaire des contrats d'établissement représente **38,4 M€**. L'accent a particulièrement été mis sur les actions visant à :

- renforcer les acquisitions documentaires (documentation numérique de niveau recherche et mise à niveau des collections pour les étudiants) pour 26,1 M€ (68% des dotations contractuelles);
- améliorer les conditions d'accueil et favoriser l'accès à la documentation : allongement des horaires d'ouverture, formation à la méthodologie documentaire, modernisation des services au travers notamment des portails et des systèmes d'information pour 9,6 M€ (25% des dotations contractuelles) ;
- valoriser le patrimoine documentaire (numérisation et diffusion) pour 2,7 M€ (7% des dotations contractuelles).

Par ailleurs l'extension du périmètre des contrats d'établissement aux dotations des Centres d'acquisition et de diffusion de la culture scientifique et technique (CADIST) a été poursuivie.

L'essentiel de l'écart provient de la dotation de l'INHA qui n'a pas été intégrée dans l'enveloppe contractuelle en 2007.

Établissements et service de coopération : 5,7 M€

L'écart provient de l'adaptation aux besoins constatés. Celle-ci résulte de la révision à la baisse de la subvention de l'État (de 30 à 20% des coûts) aux nouveaux groupements de commande pour l'achat des ressources électroniques, portés pour la grande majorité par l'Agence bibliographique de l'enseignement supérieur (Abes).

Centres d'acquisition et de diffusion de la culture scientifique et technique, CADIST : 1,65 M€

Les dotations allouées aux bibliothèques CADIST sont progressivement intégrées aux contrats d'établissement au fil de la contractualisation.

Institut national d'histoire de l'art (INHA) : 2,87 M€

La dotation sera intégrée à partir de 2008 dans les dotations contractuelles.

Actions spécifiques : 4,2 M€

Les dépenses concernent les subventions aux groupements d'achat de ressources électroniques non portés par l'Abes (universités de Lyon 1, de Nancy 1 et de Nice), ainsi que le financement d'outils collectifs comme PERSEE, portail de revues scientifiques en sciences humaines et sociales.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages		1 240 456		1 240 456
Transferts aux autres collectivités		567 000		567 000

1,24 M€ ont été versés à la société chargée de collecter les financements du droit de prêt, le solde des dépenses (**0,57 M€**) relèvent du financement d'établissements non opérateurs, dont le GIP Bibliothèque universitaire Langues et civilisations (BULAC)

ACTION n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	729 396 272	75 743 886	805 140 158	439 128 508	68 269 393	507 397 901
Crédits de paiement	729 396 272	75 743 886	805 140 158	439 128 508	68 269 393	507 397 901

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	75 742 886	67 576 148	75 742 886	67 576 148

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **67,6 M€** en AE et en CP.

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en science de la vie, biotechnologies et santé. Le contrat est l'outil privilégié pour faire émerger et soutenir une politique d'établissement et l'articuler à une politique nationale d'enseignement supérieur et de recherche.

2007 a été l'année de renouvellement des contrats quadriennaux des établissements de la vague A, répartis sur les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Rhône-Alpes et Bourgogne.

Cette action regroupe en 2007 1.050 unités de recherche (soit 34% des unités de recherche des opérateurs du programme) rassemblant 13.981 enseignants chercheurs et chercheurs (22%) et 8.096 autres personnels (39%). Près des 2/3 de ces unités de recherche (61%) sont associées à un organisme de recherche.

Elles occupent 31% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 49 écoles doctorales s'appuient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 12.062 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur est de 3.895 €.

En 2007, **54,6 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les **contrats quadriennaux**, respectivement :

17,4 M€ au titre de la vague A en renouvellement.

12,3 M€ au titre de la vague B,

13,8 M€ au titre de la vague C,

11,1 M€ au titre de la vague D

5,6 M€ ont été alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projet Etat-Région (CPER) sur la période 2007 - 2013.

Les actions spécifiques représentent **7,4 M€** en 2007 :

5,4 M€ au titre des libéralités : l'engagement d'une résorption totale des libéralités figure dans le Pacte pour le Recherche. L'Etat prenant à sa charge, à titre transitoire et dans la limite des crédits inscrits en loi de finances, les frais de couverture sociale des contrats de doctorat ou post-doc financés par les associations caritatives.

1,1 M€ au titre du laboratoire d'analyse médicale de Strasbourg

0,5 M€ au titre du développement des actions orientées à l'international.

0,4 M€ au titre de l'Institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.

0,02 M€ au titre du financement de colloques

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	1 000	693 245	1 000	693 245

Les dépenses d'intervention s'élèvent à **0,7 M€** dont **0,6 M€** attribués à l'Institut Curie et **0,1 M€** à la recherche en sciences et en médecine pour la Communauté d'agglomération de Saint Etienne.

ACTION n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	377 772 231	46 881 992	424 654 223	179 239 220	36 317 845	215 557 065
Crédits de paiement	377 772 231	46 881 992	424 654 223	179 239 220	36 317 845	215 557 065

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	46 881 992	33 523 506	46 881 992	33 523 506

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **33,5 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies.

En 2007, cette action regroupe 231 unités de recherche (soit 7% des unités de recherche des opérateurs du programme) rassemblant 9.287 enseignants chercheurs et chercheurs (15%) et 1.547 autres personnels (7%). Plus de la moitié des unités de recherche (52%) sont associées à un organisme de recherche.

Elles occupent 14 % des surfaces recherche des opérateurs du programme. 36 écoles doctorales s'appuient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 9.548 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur est de 3.459 €.

En 2007, **29,5 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les contrats quadriennaux, respectivement :

9,1 M€ au titre de la vague A en renouvellement,

7,5 M€ au titre de la vague B,

5,9 M€ au titre de la vague C,

7,0 M€ au titre de la vague D.

3,0 M€ ont été alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projet Etat-Région (CPER) sur la période 2007 - 2013.

Les actions spécifiques représentent **1,0 M€** de dépenses en 2007 :

0,6 M€ au titre de l'Institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.

0,3 M€ au titre du développement des actions orientées à l'international.

0,1 M€ au titre du financement de colloques

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		2 794 339		2 794 339

2,8 M€ ont été attribués à l'institut des hautes études scientifiques (IHES) dans le cadre de son contrat.

ACTION n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	367 297 249	73 778 912	441 076 161	292 332 290	75 899 716	368 232 006
Crédits de paiement	367 297 249	73 778 912	441 076 161	292 332 290	75 899 716	368 232 006

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	73 778 912	75 100 726	73 778 912	75 100 726

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à 75,1 M€ en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur.

En 2007, cette action regroupe 506 unités de recherche (soit 16% des unités de recherche des opérateurs du programme) rassemblant 12.965 enseignants chercheurs et chercheurs (21%) et 638 autres personnels (31%). 68% des unités de recherche sont associées à un organisme de recherche.

Elles occupent 38% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 61 écoles doctorales s'appuient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 11.766 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur est de 4.311 €.

En 2007, **56,0 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les contrats quadriennaux, respectivement :

17,1 M€ au titre de la vague A en renouvellement.

13,7 M€ au titre de la vague B,

14,6 M€ au titre de la vague C,

10,6 M€ au titre de la vague D.

6,0 M€ ont été alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projet Etat-Région (CPER) sur la période 2007 - 2013.

13,1 M€ ont été attribués au titre des **actions spécifiques** suivantes :

10,1 M€ au titre des délocalisations des laboratoires opérées dans le cadre du désamiantage de Jussieu qui induisent un coût de déménagement des matériels récupérables et de remplacement des matériels scientifiques non récupérables.

1,2 M€ au titre du développement des actions orientées à l'international

0,9 M€ à l'Institut universitaire de France : chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche

0,6 M€ au titre du développement des centres C'NANO (nanotechnologie)

0,3 M€ au titre du financement de colloques.

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		798 990		798 990

0,65 M€ ont été alloués au titre de l'école supérieure de physique et de chimie industrielle de la ville de Paris et **0,15 M€** ont été alloués à l'Institut Curie.

ACTION n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		1 262 966	1 262 966	7 775 620	321 396	8 097 016
Crédits de paiement		1 262 966	1 262 966	7 775 620	321 396	8 097 016

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	1 262 966	321 396	1 262 966	321 396

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent pour :

0,19 M€ aux crédits scientifiques dans les contrats quadriennaux et

0,13 M€ aux crédits destinés aux actions spécifiques suivantes :

-125 K€ au titre des crédits du laboratoire français de rayonnement synchrotron (LURE) de l'université Paris 11 ;

-7,6 K€ au titre de l'Institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.

ACTION n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	102 702 332	20 142 128	122 844 460	106 674 695	16 556 152	123 230 847
Crédits de paiement	102 702 332	20 142 128	122 844 460	106 674 695	16 551 697	123 226 392

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	25 915	42 364	25 915	37 909
Subventions pour charges de service public	20 116 213	16 463 788	20 116 213	16 463 788

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Les dépenses de cette action (**42,4 K€ en AE et 37,9 K€ en CP**) ont permis d'assurer le fonctionnement du bureau des longitudes (missions de publication et de mise à disposition auprès du public des éphémérides astronomiques de caractère national ainsi que de diffusion de l'information scientifique dans le domaine des sciences de l'univers).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **16,5 M€** en AE et en CP.

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en science de la terre, de l'univers et de l'environnement.

En 2007, cette action regroupe 107 unités de recherche (soit 3% des unités de recherche des opérateurs du programme) rassemblant 3.040 enseignants chercheurs et chercheurs (5%) et 1.953 autres personnels (9%). 79% des unités de recherche sont associées à un organisme de recherche.

Elles occupent 8% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 12 écoles doctorales s'appuient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 2.197 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur est de 5.049 €.

En 2007, **14,6 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les **contrats quadriennaux**, respectivement :

- **3,7 M€** au titre de la vague A en renouvellement.
- **3,4 M€** au titre de la vague B,
- **4,2 M€** au titre de la vague C,
- **3,3 M€** au titre de la vague D.

1,2 M€ ont été alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projet Etat-Région (CPER) sur la période 2007-2013.

0,7 M€ ont été attribués au titre des **actions spécifiques** suivantes :

- **0,6 M€** au titre de l'Institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.
- **0,1 M€** au titre du financement de colloques.

— DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		50 000		50 000

50 K€ ont été versés à l'association Espace Granit du centre de géologie (Vosges) pour participer au financement de son fonctionnement.

ACTION n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	848 443 359	102 669 758	951 113 117	528 674 575	86 937 035	615 611 610
Crédits de paiement	848 443 359	102 669 758	951 113 117	528 674 575	86 937 035	615 611 610

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

— DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	102 669 758	78 727 030	102 669 758	78 727 030

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **78,7 M€** en autorisations d'engagement et en crédits de paiement.

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en science de l'homme et de la société.

En 2007, cette action regroupait 127 unités de recherche (soit 39% des unités de recherche des opérateurs du programme) rassemblant 23.895 enseignants chercheurs et chercheurs (38%) et 2.679 autres personnels (13%). 21% des unités de recherche sont associées à un organisme de recherche.

Elles occupaient 9% des surfaces recherche des opérateurs du programme. 137 écoles doctorales s'appuient sur ces unités de recherche ce qui a permis l'accueil de 44.453 doctorants. Le financement moyen en crédits scientifiques par enseignant chercheur ou chercheur est de 1.818 €.

En 2007, **55,6 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les **contrats quadriennaux**, respectivement :

11,3 M€ au titre de la vague A en renouvellement,

21,3 M€ au titre de la vague B,

9,7 M€ au titre de la vague C,

13,3 M€ au titre de la vague D.

0,6 M€ ont été alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projet Etat-Région (CPER) sur la période 2007-2013.

22,5 M€ ont été attribués au titre des **actions spécifiques** suivantes :

17,3 M€ pour le financement des rémunérations des personnels métropolitains des cinq écoles françaises à l'étranger.

3,7 M€ pour permettre le fonctionnement de l'Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) ;

1,5 M€ au titre de l'Institut universitaire de France : chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités		8 210 005		8 210 005

8,2 M€ ont été versés à la Maison des sciences de l'homme (MSH) pour son fonctionnement : la MSH est une fondation reconnue d'utilité publique, chargée d'exercer auprès de la recherche française en sciences sociales une mission de soutien et d'accompagnement.

ACTION n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	346 340 317	52 246 458	398 586 775	898 426 273	30 333 188	928 759 461
Crédits de paiement	346 340 317	52 246 458	398 586 775	898 426 273	36 015 024	934 441 297

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	206 065	197 396	206 065	173 001
Subventions pour charges de service public	51 890 393	29 500 538	51 890 393	34 464 143

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

0,20 M€ en AE et **0,17 M€ en CP** ont été attribués à l'Institut universitaire de France pour son fonctionnement courant.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public de cette action correspondent à **29,5 M€** en autorisations d'engagement et à **34,5 M€** en crédits de paiement.

L'essentiel des dépenses de cette action a concerné le financement des contrats d'objectifs passés entre l'Etat et les établissements d'enseignement supérieur sur les quatre vagues contractuelles A, B, C et D en recherche interdisciplinaire et transversale.

En 2007, **27,1 M€** ont été alloués au titre des crédits scientifiques dans les **contrats quadriennaux**, respectivement :

- **9,6 M€** au titre de la vague A en renouvellement,
- **6,5 M€** au titre de la vague B,
- **5,1 M€** au titre de la vague C,
- **5,9 M€** au titre de la vague D.

0,7 M€ ont alloués au titre des crédits scientifiques des contrats de projet Etat-Région (CPER) sur la période 2007 - 2013.

6,7 M€ ont été attribués au titre des **actions spécifiques** suivantes :

- **5,3 M€ (en CP)** au titre des restes à payer 2006 des contrats quadriennaux dont 4,8 M€ pour les établissements de l'académie de Toulouse. ;
- **0,7 M€** au titre de l'Institut universitaire de France. Chaque membre de l'IUF, senior ou junior, perçoit durant la durée de son mandat (5 ans pour tous, éventuellement le double pour les seniors), une subvention de 15.245 € attribuée à l'université de rattachement du laboratoire dans lequel il effectue sa recherche ;
- **0,5 M€** au titre de l'Institut de France ;
- **0,1 M€** au titre des « cotutelles » internationales de thèse ;
- **40 K€** au titre du programme « aires culturelles » ;
- **20 K€** au titre du financement des colloques ;
- **12 K€** au titre des séjours post-doctoraux.

DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	150 000	635 254	150 000	1 377 880

Les dépenses d'intervention s'élèvent en 2007 à **1,38 M€ en CP**.

- **0,54 M€** ont été attribués à l'Institut de France
- **0,45 M€** ont été attribués au titre de la convention passée avec l'observatoire des sciences et techniques (OST) relative aux conditions de production d'indicateurs par les établissements publics d'enseignement supérieur.
- **0,35 M€** ont été attribués au GIP Grenoble Universités
- **0,03 M€** ont été attribués à l'institut Curie

ACTION n° 13 : Diffusion des savoirs et musées

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	21 278 591	63 442 358	84 720 949	45 849 844	44 324 754	90 174 598
Crédits de paiement	21 278 591	63 442 358	84 720 949	45 849 844	44 324 754	90 174 598

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	63 426 168	43 798 893	63 426 168	43 798 893

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Les subventions pour charges de service public s'élèvent à **43,8 M€**

Le ministère assure un soutien récurrent à un nombre croissant d'établissements d'enseignement supérieur, dans le cadre des contrats d'établissement. Pour l'année 2007, quarante huit universités et établissements d'enseignement supérieur et de recherche bénéficient de financements dans le cadre du volet « Soutien à la valorisation du patrimoine scientifique et à la diffusion de la culture scientifique et technique » de leur contrat d'établissement pour un montant total de **1,14 M€** (dont 20,0 K€ pour l'ESPCI). Les principales actions conduites par les établissements concernent des actions d'inventaire, sauvegarde et d'informatisation des collections en sciences de la vie et de la terre et du patrimoine scientifique et technique contemporain. Plus rarement sont financés des projets d'animations scientifiques ou des projets de réaménagements muséologiques.

Au-delà des dotations contractuelles, des crédits sont alloués pour les établissements nationaux de culture scientifique et technique et le patrimoine scientifique, technique et naturel, de manière spécifique :

Le Muséum national d'histoire naturelle

Les crédits alloués à l'établissement sont de **8,78 M€** : 8,22 M€ dans le cadre du contrat (dont 1,30 M€ pour les actions de muséologie et de diffusion de la culture scientifique et technique) et 0,56 M€ pour les actions spécifiques. En 2007, les principales expositions réalisées dans les galeries du Jardin des plantes ont été : « Mouches » et « Perles, une histoire naturelle », au musée de l'Homme : « La saga de l'Homme ».

Le Musée du quai Branly

La subvention de fonctionnement allouée en 2007 s'est élevée à **26,10 M€**. Elle a tenu compte des crédits non consommés par l'établissement qui ont été redéployés sur le programme.

Le Musée des arts et métiers

Les crédits alloués à l'établissement ont été de **5,84 M€** :

5,34 M€ participant au financement des dépenses de personnel, de fonctionnement et des activités de muséologie et de culture scientifique et technique, ces crédits étant accordés au Musée des arts et métiers dans le cadre du contrat d'établissement du Conservatoire national des arts et métiers (CNAM) (2007-2010)

0,50 M€ pour des actions spécifiques : la réalisation de l'exposition « Benjamin Franklin, homme de science, homme du monde », la poursuite de la mission nationale de sauvegarde du patrimoine scientifique et technique contemporain et la numérisation de collections du fonds photographiques.

Le Palais de la découverte

Conformément aux conclusions de la réunion interministérielle qui s'est tenue le 26 avril 2007 et ayant pour objet Grand Palais - Palais de la découverte, une somme de **0,90 M€** a été attribuée à l'établissement pour son fonctionnement.

L'Office de coopération et d'information muséographiques (OCIM).

Ce centre de ressources à vocation nationale, installé au sein de l'université de Bourgogne, est spécialisé en muséographie et muséologie des sciences et des techniques. Il a reçu une subvention de **0,41 M€**

L'Observatoire de Paris

0,28 M€ ont été attribués à l'Observatoire de Paris au titre de l'opération « Sciences à l'école » destinée à soutenir et inciter le développement de projets de culture scientifiques dans l'enseignement du second degré (collèges, lycées, classes préparatoires) et de contribuer ainsi au développement des vocations scientifiques chez les jeunes.

Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI)

Créée par décret du 16 novembre 2006, la CNHI a pour mission de valoriser l'histoire de l'immigration en France. L'application, pour la première année, de la convention interministérielle relative au financement de cet établissement placé sous la cotutelle des ministères de l'intégration, de la culture, de l'éducation nationale et de la recherche, s'est donc traduite par l'attribution de **0,3 M€** à la CNHI.

Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)

0,02 M€ ont été alloués à cette école pour le soutien au montage d'une exposition.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	16 190	525 861	16 190	525 861

Elles s'élèvent à **0,52 M€** et concernent principalement les crédits alloués aux muséums en région afin de financer les projets de sauvegarde et de valorisation du patrimoine et de diffusion de la culture scientifique et technique : participation au financement d'expositions, inventaire et valorisation des collections.

ACTION n° 14 : Immobilier

	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
(y.c. FDC et ADP)						
Autorisations d'engagement	377 772 025	743 170 668	1 120 942 693	408 201 798	730 056 780	1 138 258 578
Crédits de paiement	377 772 025	912 088 804	1 289 860 829	408 201 798	830 792 856	1 238 994 654

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel		481 059		1 290 865
Subventions pour charges de service public	548 225 768	420 550 082	642 816 753	479 855 024

Les crédits alloués en 2007 au titre des **dépenses de fonctionnement** s'élèvent à **421,03 M€ en AE et à 481,15 M€ en CP** qui se répartissent comme suit :

328,6 M€ en AE et 329,9 M€ en CP au titre de la **maintenance et logistique du parc immobilier,**

39,3 M€ en AE et 70,3 M€ en CP au titre de la **mise en sécurité des bâtiments,**

52,3 M€ en AE et 58,0 M€ en CP au titre de la **mise en sécurité du campus de Jussieu,**

0,8 M€ en AE et 22,94 M€ en CP au titre de **constructions, restructurations et 1^{er} équipement de locaux universitaires.**

FONCTIONNEMENT GENERAL

0,5 M€ en AE et 1,3 M€ en CP ont été consommés au titre du fonctionnement général. Ces crédits correspondent essentiellement à des charges connexes aux opérations de constructions et de premier équipement (dépenses de publications des appels d'offres, frais de gardiennage de chantier, travaux d'impression des dossiers de consultation des entreprises, taxe de balayage avant réception, intérêts moratoires...), que ces opérations relèvent de l'exercice de contractualisation ou non.

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Maintenance et logistique immobilière

Les crédits de maintenance et de logistique immobilière regroupent tous les crédits destinés à entretenir et maintenir le parc immobilier dans un état correct (façades, toitures, ...). Représentant 18,4 millions de m² bâtis² (hors parkings couverts), le parc immobilier existant est majoritairement propriété de l'État (81,1 %).

Sa gestion est confiée aux établissements qui exercent les droits et obligations du propriétaire, à l'exception du droit de disposition. Très hétérogène dans sa composition, ce parc immobilier comprend aussi bien des bâtiments historiques, parfois classés et souvent mal adaptés à un usage d'enseignement et de recherche, que tout à fait contemporains avec une majorité d'ouvrages des années 1960-1970. Il l'est aussi dans sa qualité et son état : les constructions des décennies 1960-1980 notamment ont fréquemment été réalisées à moindre coût, entraînant d'importants besoins de maintenance lourde et de mise en sécurité.

Maintenance immobilière (134,4 M€ dont 132,8 M€ au titre des subventions pour charges de service public) :

Les crédits alloués au titre de la maintenance immobilière ont vocation à assurer l'entretien courant des bâtiments. Ils sont essentiellement attribués sur le titre 3 (132,8 M€).

En 2007, la dotation moyenne de l'État s'élève à 7,26 €/m² (soit 134,4 M€ de crédits de maintenance pour 18,4 millions de m²). La majorité de ces crédits est mise en place dans le cadre des contrats d'objectifs passés avec les établissements d'enseignement supérieur (vagues A, B, C et D), à l'exception d'une enveloppe d'actions spécifiques d'un montant de 5,0 M€ consacrés à des opérations exceptionnelles de maintenance des musées ou de laboratoires de recherche universitaire relevant d'opérateurs du programme.

² Résultats enquête surfaces 2007 :

. SHON totale hors parkings couverts : 18,4 millions de m²

. Parkings couverts : 0,65 millions de m²

. Surfaces pour lesquelles l'État assure les charges du propriétaire : 17,1 millions de m²

. Surfaces propriété de l'État : 15 millions de m².

Logistique immobilière (196,6 M€ d'AE et de CP dont 195,8 M€ au titre des subventions pour charges de service public) :

Les crédits dédiés à la logistique immobilière recouvrent les coûts de fonctionnement logistique y compris la dotation globale de décentralisation des IUFM, les crédits de fonctionnement général de la recherche ainsi que les charges locatives des établissements d'enseignement supérieur. Ils sont essentiellement attribués sur le titre 3 (195,8 M€).

En 2007, la dotation moyenne de l'État au titre de la logistique immobilière s'élève à 10,63 € par m², ce qui, compte tenu du parc immobilier de l'enseignement supérieur (18,4 millions de m²), représente une dépense de 196,6 M€.

Désamiantage et mise en sécurité de Jussieu

Même si l'année 2007 a connu un ralentissement de l'activité de l'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ), les deux tiers du campus sont désamiantés et des opérations de relogement d'activités installées sur l'îlot Cuvier ont été achevées. Par ailleurs, le budget de l'EPCJ comprend aussi le coût des locations extérieures et son budget de fonctionnement courant. Ont ainsi été alloués en 2007 81,1 M€ en AE (**52,3 M€** sur le titre 3 correspondant notamment aux dépenses de location et de désamiantage et le solde sur le titre 7) et **58 M€ en CP**, montant qui tient compte du niveau de la trésorerie de l'établissement et de son besoin dans le courant de l'année.

Mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur hors Jussieu

En 2007, **39,3 M€ en AE et 70,3 M€ en CP** ont été mis en place sur le titre 3 afin de mettre aux normes de sécurité les bâtiments universitaires.

Au titre du plan d'urgence 2005, des crédits de paiement ont été versés destinés à couvrir des autorisations de programme mises en place en 2005 pour un montant total de 43,7 M€ dont **36,7 M€** au titre des subventions pour charges de service public :

36,7 M€ au titre de la mise en sécurité sur le titre 3 (Universités Aix-Marseille 1, d'Amiens, Bordeaux 1 et 2, Caen, Clermont 1, Lille 1 et 2, de Valenciennes, Lyon 2, Montpellier 1 et 3, Paris 1, 4 et 5, Paris-Dauphine, Strasbourg, Paris 10 et 11, de Cergy et Evry ainsi que l'école nationale supérieure de chimie de Montpellier),

17,3 M€ ont également été alloués au titre d'autorisations d'engagement mises en place en 2006 concernant des travaux de mise en sécurité concernant une soixante d'établissements d'enseignement.

Des crédits de mise en sécurité des bâtiments universitaires ont été alloués en 2007 à hauteur de **39,3 M€ en AE** couvertes en CP à hauteur de **16,3 M€** (y compris les opérations de Paris 6 et 7 liées à la mise en sécurité du campus de Jussieu).

Cette enveloppe a permis de couvrir notamment les besoins suivants :

- des mises en sécurité complètes (conformité incendie, d'installations électriques et techniques, ...) ou les études correspondantes de locaux (dont amphithéâtres) pour notamment les universités de Caen, Rennes 2, Paris 6, le CNAM, l'INSA de Toulouse, l'Observatoire de Paris ;
- des mises en sécurité incendie (désenfumage, systèmes de sécurité incendie –SSI, issues de secours ...) permettant notamment de lever des avis défavorables d'exploitation pour des établissements comme les universités Paris 2, Paris 5, Paris 8, Versailles-Saint-Quentin, Aix-Marseille 1, 2 et 3, Bordeaux 2, Lyon 2, Nice, Toulouse 3 ;
- des mises en conformité de locaux scientifiques à risque comme ceux dédiés à la chimie dont les universités Lyon 1, Grenoble 1, Montpellier 1 ou l'INSA de Rouen ;
- des mises en conformité d'installations électriques dont celles de l'école centrale de Lyon.

CPER 2000-2006 et contrats de projets 2007-2013 (cf supra éléments transversaux)

En termes d'opérations de constructions ou restructurations mises en œuvres au titre des CPER sur le titre 3 :

17,6 M€ ont été dépensés en CP dont la majorité au titre des contrats de plan Etat-régions 2000-2006.

Opérations hors CPER

Les crédits consommés sur le titre 3 présentent un montant total de **0,4 M€ en AE et de 3,97 M€ en CP** qui ont été alloués au Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) au titre d'une AE mise en place en 2006 (3,6 M€) et aux

universités Bordeaux 1 et Toulouse 2 pour des études préalables concernant le lancement d'opérations en partenariat public privé (0,2 M€ en AE et en CP à chaque établissement).

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat	102 724 900	179 037 028	170 072 051	185 322 795
Dépenses pour immobilisations incorporelles de l'Etat		148 434		
<i>FDC et ADP prévus</i>	30 000 000		49 000 000	

CPER 2000-2006 et contrats de projets 2007-2013 (cf supra éléments transversaux)

En termes d'investissements sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat réalisés au titre des CPER :

158,2 M€ ont été consommés en AE,

151,9 M€ ont été consommés en CP essentiellement au titre d'opérations inscrites dans les CPER 2000-2006.

Opérations hors CPER

Un certain nombre de projets ne sont pas intégrés dans les contrats de projet signés entre l'État et les régions, à l'image d'opérations telles que la rénovation du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN), les travaux liés à l'institut national d'histoire de l'art (INHA) ou la mise en œuvre du contrat triennal de Strasbourg.

Les crédits consommés sur le titre 5 présentent un montant total de 20,97 M€ en AE et 33,4 M€ en CP qui ont été alloués pour les opérations pilotées par l'État comme l'INHA, la reconstructions de locaux ou les opérations prévues aux contrats triennaux.

Institut national d'histoire de l'art (INHA)

L'opération prévue pour l'INHA et pilotée par l'Etat a bénéficié dans le cadre de la gestion 2007 d'une AE de 1,9 M€ couverte à hauteur de 1,2 M€.

Contrat triennal 2006-2008 « Strasbourg capitale européenne »

Un contrat triennal 2006-2008 a été signé le 13 novembre 2006 entre l'Etat, la ville, la communauté urbaine de Strasbourg, la région Alsace et le département du Bas-Rhin. En 2007, un montant de 3,0 M€ en AE a été accordé à l'opération de restructuration de la BNUS réalisée sous maîtrise d'ouvrage de l'Etat. Par ailleurs, le montant de CP alloués à des opérations inscrites aux contrats triennaux 2003-2005 (collège doctoral européen) et 2006-2008 (BNUS) est 7,4 M€.

D'autres opérations ont été financés en 2007 pour un montant total de 16,1 M€ en AE et 24,8 M€ en CP, notamment :

- des engagements faisant suite à l'explosion de l'usine AZF à Toulouse : reconstruction de l'ENSIACET et des installations sportives D Faucher (18,7 M€ en CP),
- la participation à la réalisation du centre national d'histoire de l'immigration (0,4 M€ en AE et 1,0 M€ en CP),
- la restructuration du Collège de France (4,8 M€ en AE et 2,1 M€ en CP),
- des opérations relevant du contrat de développement de Nouvelle-Calédonie (0,3 M€ en AE et 3,0 M€ en CP).

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux entreprises		696 131		617 494
Transferts aux collectivités territoriales		1 912 600		12 662 105
Transferts aux autres collectivités		2 416 763		6 619 012

Maintenance et logistique immobilière

Ont été alloués 2,4 M€ de crédits en titre 6 pour des établissements n'étant pas opérateurs de l'Etat relevant du programme dont 1,6 M€ au titre de la maintenance (Maison des Sciences de l'homme de Paris, centre international de recherche en mathématiques – CIRM, pôle européen de Strasbourg, institut international de planification de l'éducation – IPE, institut des hautes études scientifiques – IHES) et 0,8 M€ au titre de la logistique (Maison des Sciences de l'homme de Paris, institut Curie).

Mise en sécurité des établissements d'enseignement supérieur hors Jussieu

Sur les crédits de paiement versés au titre d'autorisations de programme mises en place en 2005, 4,2 M€ ont été imputés sur le titre 6 en raison d'une erreur d'interprétation de la nomenclature (universités Paris 12 et 13).

CPER 2000-2006 et contrats de projets 2007-2013 (cf supra éléments transversaux)

En termes d'opérations de constructions ou restructurations mises en œuvres au titre des CPER sur le titre 6 :

- 1,6 M€ en AE ont été consommés au titre d'opérations inscrites aux contrats de projets Etat-régions 2007-2013 (extension de l'ENSI Bourges réalisée sous maîtrise d'ouvrage du département du Cher et 1er équipement d'un département de l'école centrale de Lille),
- 12,9 M€ ont été consommés en CP essentiellement au titre d'opérations inscrites dans les CPER 2000-2006 et de manière marginale pour celles prévues dans les CPER 2007-2013. Ces crédits imputés sur le titre 6 correspondent à des opérations de rénovation ou construction de cités universitaires pour lesquelles des attributions d'occupation temporaire (AOT) ont été accordées à des sociétés HLM comme à Toulouse ou relatives à des biens qui ne sont pas contrôlés par des opérateurs (reconstruction de l'IUFM d'Auvergne par exemple par le département du Puy-de-Dôme). Ils concernent également à la suite d'une interprétation erronée de la nomenclature des opérations réalisées avec une maîtrise d'ouvrage confiée à une collectivité territoriale (tel est le cas dans la région Centre) ou des établissements (université de Polynésie Française).

Opérations hors CPER

Les crédits consommés sur le titre 6 présentent un montant total de 1,0 M€ en AE et 0,4 M€ en CP qui ont été alloués à une opération en Corse. La description des opérations est faite au niveau du titre 5.

■ DÉPENSES D'OPÉRATIONS FINANCIÈRES

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dotations en fonds propres	62 220 000	122 385 760	50 200 000	144 425 561
Dépenses de participations financières		2 428 923		

DOTATIONS EN FONDS PROPRES

CPER 2000-2006 et contrats de projets 2007-2013 (cf supra éléments transversaux)

En termes d'investissements réalisés sous maîtrise d'ouvrage confiées à des établissements ou des collectivités territoriales au titre des CPER ou de 1^{er} équipement :

- **77,6 M€ ont été consommés en AE,**
- **123,2 M€ ont été consommés en CP** majoritairement pour des opérations des CPER 2000-2006.

Opérations hors CPER

Les crédits consommés sur le titre 7 présentent un montant total de **18,5 M€ en AE et 21,2 M€ en CP** qui ont été alloués pour les opérations à maîtrise d'ouvrage confiée à des établissements :

Il s'agit notamment du Muséum national d'histoire naturelle (MNHN). Au-delà de l'exceptionnelle valeur historique de certains édifices, il est nécessaire de protéger l'ensemble du patrimoine immobilier de cet établissement. L'ampleur des travaux pilotés par l'établissement et leur coût ont nécessité un échelonnement sur une durée correspondant à deux contrats de plan État Régions, 2000-2006 et 2007-2013. Les crédits attribués au muséum sont de 11,5 M€ en AE et de 13,5 M€ en CP (dont 11,2 M€ sur des AE ouvertes antérieurement).

Il s'agit également de la reconstruction du restaurant de l'ENSIACET à Toulouse dans le cadre de l'opération AZF (pour 3,2 M€ en CP), de la décontamination du site d'Arcueil (0,8 M€ en AE et 1,8 M€ en CP), de crédits sur Strasbourg pour le collège doctoral européen (0,35 M€ en AE) et d'une opération vie étudiante à Nancy (1,0 M€ en AE).

En outre, les études concernant le lancement d'opérations en partenariat public privé pour les universités Paris 4 (0,4 M€ en AE et 0,2 M€ en CP) et Paris 7 (0,9 M€ en AE et 0,45 M€ en CP) ont été financés sur le titre 7.

Enfin, 1,0 M€ (universités du Havre et de Rouen) a été imputé par erreur sur le titre 7 au titre des constructions hors CPER.

Désamiantage et mise en sécurité de Jussieu

Sur l'enveloppe des crédits d'opérations, une part correspondant notamment aux opérations de reconstruction et de restructuration est allouée en titre 7 (**28,8 M€ en AE**), le solde étant imputé sur le titre 3.

ACTION n° 15 : Pilotage et support du programme

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement	571 707 440	156 047 337	727 754 777	1 162 629 641	203 389 064	1 366 018 705
Crédits de paiement	571 707 440	156 047 337	727 754 777	1 162 629 641	203 050 321	1 365 679 962

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	2 520 359	5 305 429	2 520 359	4 775 758
Subventions pour charges de service public	120 536 796	181 800 099	120 536 796	181 800 099

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT COURANT

Le montant total des crédits de fonctionnement courant de cette action étaient prévus au PLF pour un montant de **2,52 M€**. L'exécution s'est élevée en crédits de paiement à **4,8 M€**, la différence provenant des subventions pour charges de service public de cette action.

En effet, au titre de cette catégorie de dépenses, un montant de **0,7 M€** de CP était prévu au PLF pour le fonctionnement de l'agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES). Elle a bénéficié d'un redéploiement de **1,2 M€** de CP. Dans le cadre de la loi de programme pour la recherche, dont l'un des objectifs est de bâtir un système unifié d'évaluation, cette autorité administrative indépendante, a pour mission, depuis 2007, d'évaluer les activités de recherche et d'enseignement supérieur de l'ensemble des établissements publics d'enseignement supérieur et de recherche. Ces dépenses (**1,9 M€** de CP) ont permis notamment le règlement des frais de déplacement (0,6 M€), la location et les charges connexes des locaux (0,6 M€), les contrats de sous-traitance informatique (0,24 M€) et l'équipement mobilier et informatique (0,2 M€).

1,9 M€ de CP ont servi au paiement des honoraires médicaux et autres charges du ministère et des rectorats.

1,0 M€ de CP correspondent aux dépenses de fonctionnement courant pour honorer l'engagement du protocole d'accord des œuvres de l'esprit (droits d'auteur).

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Ce montant de dépenses (181,8 M€) comprend l'exécution des dotations contractuelles pour **83,1 M€** (45,7%) et des actions spécifiques exécutées à hauteur de **98,7 M€** (54,3%).

Les financements de cette action sont dédiés au pilotage du système universitaire, à la gouvernance des établissements, ainsi qu'au rayonnement international de l'enseignement supérieur français.

Dotations contractuelles : 83,1 M€, y compris les bourses de mobilité (**22,3 M€**), initialement prévues sur le titre 6

Au titre des dotations contractuelles, ont été versés :

25,5 M€ pour les établissements de la vague A ;

21,6 M€ pour les établissements de la vague B ;

16,2 M€ pour les établissements de la vague C ;

16,8 M€ pour les établissements de la vague D ;

3,0 M€ pour le fonctionnement du GIP agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE).

Actions spécifiques

Les actions spécifiques recouvrent plusieurs types de dispositifs : l'appui au pilotage du système universitaire, l'appui au pilotage opérationnel des établissements, l'accroissement de la dimension internationale de l'enseignement supérieur, la modernisation des établissements et le développement des technologies de l'information et de la communication, la formation des personnels.

Au titre de **l'appui au pilotage du système universitaire (10,9 M€)**, ont été financés :

- l'organisation des concours des grandes écoles (**3,4 M€**)
- le fonctionnement de l'Institut de France et de ses académies (**1,8 M€**),
- le fonctionnement des chancelleries des rectorats (**1,6 M€**)
- le financement des projets soutenus par le Fonds social européen (**1,1 M€**)
- la prise en charge ponctuelle de crédits de rémunérations du CNOUS (**3,0 M€**)

Au titre de **l'appui au pilotage opérationnel des établissements (48,8 M€)**, ont été financés :

- les primes de responsabilité pédagogique et de charges administratives (**17,1 M€**)
- le fonctionnement de l'INRP (**16,8 M€**)
- le soutien aux projets conduits sur les usages des technologies de l'information et de la communication (**8,1 M€**)
- la prise en charge des anciens personnels enseignants coopérants à l'étranger (**2,5 M€**)
- l'attribution d'une dotation exceptionnelle à l'École normale supérieure au regard de sa situation financière (**2,0 M€**)
- le remboursement des frais de déplacement des membres du Conseil National des Universités (**1,3 M€**)
- le financement annuel du plan de transfert des personnels du laboratoire universitaire au CHU de l'université Strasbourg 1 (**1,0 M€**)

Au titre de **l'accroissement de la dimension internationale de l'enseignement supérieur (14,4 M€)**, ont été financés :

- les compléments de bourses ERASMUS versés par le GIP SOCRATES LEONARDO favorisant la mobilité internationale des étudiants (**9,0 M€**) ont été versés afin de lisser le décalage entre année civile et année universitaire
- le fonctionnement du GIP SOCRATES (**0,9 M€**)
- le fonctionnement d'EDUFRANCE (**1,6 M€**)
- le soutien des projets relatifs au rayonnement international des établissements d'enseignement supérieur français (**2,9 M€**)

Au titre de **la modernisation des établissements et le développement des technologies de l'information et de la communication (18,4 M€)**, ont été financés :

- le fonctionnement du GIP RENATER prévu à 7,2 M€ a bénéficié d'un financement conforme à son besoin de trésorerie 2007 (**10,2 M€**)
- le fonctionnement et l'équipement du Centre Informatique National CINES (**4,4 M€**)

- le financement du Grand Equipement National de Calcul Intensif (GENCI) (2,5 M€)
- le soutien à divers projets relatifs au développement de l'informatique pour la recherche (1,3 M€)

Au titre de la formation des personnels (2,7 M€), ont été financés :

- le financement des centres d'initiation à l'enseignement supérieur (1,5 M€)
- l'organisation des concours ITARF (1,2 M€)
- le solde (3,5 M€) a permis de financer diverses actions spécifiques de montants inférieurs à 0,7 M€, tels que la contribution du ministère au financement des contrats d'interface INSERM, l'organisation de certaines agrégations (droit privé, droit public, histoire du droit, sciences économiques, sciences de gestion), le soutien à divers projets relatifs à la formation des personnels ATOSS, le financement du dispositif d'inscription des étudiants d'Ile de France RAVEL.

■ DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'Etat		109 956		113 766

Il s'agit de 0,11 M€ consacrés à des dépenses d'investissement, notamment de l'AERES et de l'Académie de Médecine.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux ménages	28 738 756	1 593 544	28 738 756	1 765 308
Transferts aux autres collectivités	4 251 426	14 580 036	4 251 426	14 595 390

Les dépenses d'intervention s'élèvent à 16,36 M€

TRANSFERTS AUX AUTRES COLLECTIVITES

Parmi les 14,6 M€ consacrés aux dépenses d'intervention, ont été financés :

- les dotations de quelques établissements particuliers tels que l'école d'économie de Paris (8,0 M€), la Cité internationale universitaire de Paris (CIUP), la Maison des sciences de l'homme (MSH), le GIP Polytechnicum, l'Ecole supérieure des technologiques industrielles avancées de Bayonne (ESTIA) et le PRES de Bordeaux pour 1,7 M€
- les conventions en matière de relations internationales pour 3,7 M€
- les contributions aux projets de GIP ou d'associations en matière de développement des technologies de l'information et de la communication (0,5 M€)
- le complément de financement du conseil international pour la science (ICSU) (0,5 M€)
- des projets soutenus par la réserve parlementaire (0,18 M€) tels que l'Institut des Hautes Etudes de Défense Nationale (IHEDN), l'Association des Membres de l'Ordre des Palmes Académiques (AMOPA), Presses universitaires de Strasbourg, le FONDAFIP, l'institut Paul Delouvrier.

TRANSFERTS AUX MENAGES

Il s'agit des bourses de voyage gérées par les rectorats attribués aux étudiants effectuant une partie de leurs études à l'étranger (1,8 M€).

Il est à noter que les bourses de mobilité prévues aux contrats initialement prévues dans cette catégorie ont été exécutées en subventions pour charge de service public. Il en va de même pour les crédits alloués au GIP Socrates-Leonardo, devenu opérateur secondaire du programme 150.

ACTION n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur

(y.c. FDC et ADP)	Prévision LFI			Réalisation		
	Titre 2	Autres titres	Total	Titre 2	Autres titres	Total
Autorisations d'engagement		389 302 807	389 302 807		679 514 708	679 514 708
Crédits de paiement		389 302 807	389 302 807		679 514 708	679 514 708

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Subventions pour charges de service public	389 287 807	679 125 761	389 287 807	679 125 761

SUBVENTIONS POUR CHARGES DE SERVICE PUBLIC

Comme il l'a été indiqué dans la partie « Analyse de la dépense hors personnel », l'ensemble des crédits destinés à financer les rémunérations des personnels des établissements imputés sur le titre 3, qui en LFI 2007, étaient imputés sur les actions 01 Licence (**88,4 M€**), 02 Master (**79,9 M€**) et l'ensemble des actions relevant de la recherche universitaire (**54,9 M€**) a fait l'objet de mandatements sur l'action 16 Dotations globalisées.

Ont ainsi été imputées sur cette action :

1° les dotations initiales de fonctionnement des établissements, principalement les universités, telles que calculées par le système de répartition des moyens pour **455,1 M€** (dont 122,6 M€ pour ceux de la vague A, 147,8 M€ pour ceux de la vague B, 91,0 M€ pour ceux de la vague C et 93,8 M€ pour ceux de la vague D).

Par catégories d'établissements :

412,2 M€ ont été attribués aux universités

23 M€ à la FNSP

11,4 M€ au CNAM

7,9 M€ aux écoles centrales

Pour les universités, les écoles d'ingénieurs et les IEP, les crédits de fonctionnement sont répartis selon le système SAN REMO qui mesure les besoins théoriques en personnels enseignants et IATOS et en crédits de fonctionnement (y compris la compensation boursière). Ce système distingue 43 classes de formation et deux secteurs (secondaire pour les formations scientifiques et de santé et tertiaire pour les formations juridiques, économiques, littéraires et de sciences humaines). La dotation théorique d'un établissement en crédits de fonctionnement s'obtient par la somme de la compensation de sous encadrement en personnels enseignants, la compensation du sous encadrement en personnels IATOS et le fonctionnement pédagogique. La logistique, comprise dans le système SAN REMO a vocation à être exécutée en action 14 Immobilier. Toutefois, pour des raisons techniques, en 2007, 70,3 M€ ont été imputés en action 16.

2°- **224,0 M€** sont consacrés au financement des rémunérations principales et des charges afférentes des personnels non titulaires tels que ATER, moniteurs, maîtres de langues.

Ce financement se répartit de la façon suivante : 192,7 M€ pour les universités et les IUFM (soit 86% du total), 19,6 M€ pour les écoles et formations d'ingénieurs, 4,9 M€ pour les autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche, 2,5 M€ pour les ENS, 2,5 M€ pour les IEP, 1 M€ pour les autres

établissements à vocation principale de recherche et 0.8 M€ pour les établissements hors nomenclature PAP (tels que collège de France, institut de France, MSH).

Pour 2008, suite aux observations de la Cour des Comptes et des commissions parlementaires lors de l'examen du PAP 2006, la suppression de l'action 16 (dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur) sera effective. L'enveloppe correspondante sera répartie entre les actions 1, et 2,.

■ DÉPENSES D'INTERVENTION

Catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Prévision LFI	Consommation	Prévision LFI	Consommation
Transferts aux autres collectivités	15 000	388 947	15 000	388 947

Elles s'élèvent à **0,4 M€** et sont allouées à la Maison des sciences de l'homme (MSH) pour ses crédits de rémunérations relatifs aux suppléances et à l'école française de papeterie (EFP) de Grenoble.

OPÉRATEURS

RÉCAPITULATION DES CRÉDITS ALLOUÉS AUX OPÉRATEURS DE L'ÉTAT

Nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 845 611 255	1 977 319 437	2 157 747 815	2 252 119 463	2 128 455 643	2 192 724 190
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	93 606 853	153 752 050	62 220 000	50 200 000	122 385 760	144 425 561
Transferts (titre 6)			32 990 182	32 990 182		
Totaux	1 939 218 108	2 131 071 487	2 252 957 997	2 335 309 645	2 250 841 403	2 337 149 751

CONSOLIDATION DES EMPLOIS

	Réalisation 2006 (RAP)	Prévision 2007 (Budget prévisionnel)	Réalisation 2007 (Compte financier)
Rappel du total des emplois (ETPT) rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	131 553	146 129	145 828
Emplois (ETPT) des opérateurs rémunérés par le programme (inclus dans le plafond d'emplois du ministère)	131 387	145 240	144 921
Emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs (hors plafond d'emplois du ministère)	19 223	19 515	20 024

Précisions méthodologiques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par les opérateurs en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative annuelle effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». Les chiffres figurant dans le présent tableau ne sont pas ceux du RAP 2006 et PAP 2007, mais ceux du PAP 2008, compte tenu des rectifications de chiffres qui ont eu lieu lors de son élaboration.

EMPLOIS DES OPERATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)			
	Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs		Rémunérés par le programme		Rémunérés par les opérateurs	
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
Universités	106 147	13 460			119 054	13 769			120 435	14 532		
IUFM et assimilés	7 173	505			6 136	507			4 697	176		
Instituts d'études politiques	510	779			547	772			587	777		
Ecoles normales supérieures	4 223	246			4 671	242			4 472	278		
Ecoles françaises à l'étranger	1	705				725				694		
Ecoles et formations d'ingénieurs	8 575	2 119			9 449	2 063			9 449	2 193		
Autres établissements à vocation principale de recherche	1 598	359			1 786	352			1 733	367		
Autres établissements à vocation d'enseignement supérieur et de recherche	3 160	1 010			3 597	1 040			3 548	965		
EPCJ - Etablissement public du campus de Jussieu		40				45				42		

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

Intitulé de l'opérateur	Réalisation 2006 (RAP)				Prévision 2007 (Budget prévisionnel)				Réalisation 2007 (comptes financiers)			
	Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs			Rémunérés par le programme	Rémunérés par les opérateurs		
	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)	ETPT (1)	ETPT (2)	ETP (3)	Effectifs (4)
Totaux	131 387	19 223			145 240	19 515			144 921	20 024		

(1) Emplois des opérateurs inclus dans le plafond d'emplois du ministère.

(2) Emplois hors plafond d'emplois du ministère.

(3) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT.

(4) Emplois hors plafond d'emplois du ministère, à défaut de chiffrage en ETPT et en ETP.

PRÉSENTATION DES PRINCIPAUX OPÉRATEURS

UNIVERSITÉS

Cette catégorie regroupe quatre-vingt-deux universités (EPCSCP), le centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) Jean-François Champollion (EPA) et trois établissements de documentation (EPA) l'agence bibliographique de l'enseignement supérieur (ABES), le centre technique du livre de l'enseignement supérieur (CTLES) et la bibliothèque nationale et universitaire de Strasbourg (BNUS).

L'ensemble des missions et des activités de ces établissements est décrit au sein du projet annuel de performances 2008.

L'année 2007 aura, notamment, été marquée par la loi sur les libertés et responsabilités des universités du 10 août 2007 qui forme le socle de la réforme de l'enseignement supérieur qui se déploiera au cours des cinq prochaines années.

Cette loi transforme l'université et lui donne les moyens et la liberté indispensables pour être plus réactive dans la compétition mondiale de la connaissance :

- de nouvelles responsabilités en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines : au plus tard dans un délai de cinq ans suivant la publication de la loi, toutes les universités disposeront d'un budget global intégrant notamment la masse salariale gérée par l'Etat,

- un recrutement plus rapide des meilleurs talents,

- la possibilité de nouer des partenariats et de drainer des fonds grâce aux fondations universitaires.

Le contrat devient le principe unique d'organisation du rapport entre l'Etat et les établissements.

L'objectif de la loi est que, d'ici 5 ans, les 82 universités disposent de compétences élargies ; dans ce cadre, il est prévu en 2008 l'audit de 30 universités par l'IGAENR, afin de les éclairer sur les actions à mettre en œuvre pour réussir le passage aux compétences élargies et en tirer le meilleur parti.

Afin de compléter ce dispositif de réforme, la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche a ouvert en 2007 cinq autres chantiers :

- Les conditions de vie des étudiants.

- Les carrières des personnels de l'université.

- Les conditions d'exercice des missions d'enseignement et recherche.

- Le statut des jeunes chercheurs et enseignants chercheurs.

- La réussite en licence.

Il convient également de noter au titre de 2007 la transformation du centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Nîmes, créé en 2002, en université de plein droit. L'Université de Nîmes (décret no 2007-733 du 7 mai 2007 portant création et organisation provisoire de l'université de Nîmes) est un établissement à vocation professionnelle. Ses missions et son développement seront structurés autour d'objectifs de professionnalisation qu'elle définira en accord avec l'État, les collectivités locales et les professions.

La nouvelle université poursuivra les offres de formations du CUFR qui mènent à six licences et quatre masters dans ses pôles arts, sciences, droit et économie ainsi que psychologie. Elle créera de nouvelles filières dans quatre domaines. L'Université de Nîmes fait également partie du futur Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) de la région du Languedoc-Roussillon.

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	44 954	44 954	172 780	172 780	169 850	169 850
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	44 954	44 954	172 780	172 780	169 850	169 850
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	18 526	18 526	18 901	18 901	39 652	39 652
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	18 526	18 526	18 901	18 901	39 652	39 652
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	10 217	10 217	8 451	8 451	10 154	10 154
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	10 217	10 217	8 451	8 451	10 154	10 154
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	99 443	99 443	96 549	96 549	86 926	86 926
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	99 443	99 443	96 549	96 549	86 926	86 926
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	43 183	43 183	58 141	58 141	62 314	62 314
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	43 183	43 183	58 141	58 141	62 314	62 314
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	17 709	17 709	29 714	29 714	26 351	26 351
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	17 709	17 709	29 714	29 714	26 351	26 351
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	38 824	38 824	55 232	55 232	59 544	59 544
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	38 824	38 824	55 232	55 232	59 544	59 544
Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies					321	321
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)					321	321
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	10 898	10 898	11 955	11 955	11 798	11 798
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	10 898	10 898	11 955	11 955	11 798	11 798
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	26 291	26 291	48 478	48 478	36 541	36 541
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	26 291	26 291	48 478	48 478	36 541	36 541
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	77 648	77 648	25 975	25 975	23 853	23 853
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	77 648	77 648	25 975	25 975	23 853	23 853
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	1 771	1 771	1 388	1 388	1 383	1 383
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 771	1 771	1 388	1 388	1 383	1 383
Action n° 14 : Immobilier	80 644	275 898	322 147	348 782	295 301	375 568
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	26 837	154 646	271 427	310 082	268 285	305 141
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	53 807	121 252	50 720	38 700	27 016	70 427
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	89 090	89 090	88 168	88 168	97 093	97 093
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	89 090	89 090	88 168	88 168	97 093	97 093
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	803 039	803 039	649 177	649 177	603 360	603 360
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	803 039	803 039	649 177	649 177	603 360	603 360
Programme 231 : Vie étudiante			20 245	20 245	25 613	25 613
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			20 245	20 245	25 606	25 606
Dotations en fonds propres (titre 7-2)					7	7
Totaux	1 362 237	1 557 491	1 607 301	1 633 936	1 550 054	1 630 321

Précisions méthodologiques :

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public ». Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR**Prévision 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1 549 477	528 042		1 052 897	3 130 416

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
1 666 424	551 549		1 019 754	3 237 727

DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR**Prévision 2007 (budget prévisionnel)**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	432 925	194 151		59 763	686 839
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	156 036	129 460		336 22	319 118
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	16 286	22 032		2 281	40 599
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	21 879	134 957		8 927	16 5763
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	46 896	98 402		40 828	18 6126
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	25 182	43 724		19 895	88 801
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	31 191	58 669		54 780	14 4640
Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	330	3 093		1 988	5 411
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	6 612	16 443		10 245	33 300
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	29 799	56 465		11 509	97 773
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	19 031	47 644		29 167	95 842
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	12 683	13 663		1 384	27 729
Action n° 14 : Immobilier	56 080	412 666		317 466	786 214
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	181 998	321 278		68 110	571 385
Programme 231 : Vie étudiante	23 053	60 336		2 956	86 345
Totaux	1 059 082	1 612 985	662 919	662 919	3 333 885

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	42 9577	160 303		49407	639 286
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	155 935	116 381		32 055	304 371
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	17 252	18 800		2 087	38 139
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	21 615	129 728		8 039	159 382
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	57 353	90 310		42 613	19 0276
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	30 919	41 080		18 550	90 549
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	30 865	58 174		58 242	147 281
Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	511	3626		1298	5436
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	8 409	15 451		9 205	33 065
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	31 336	48 174		10 273	89 783
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	15 713	33 373		18 208	67 294
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	13 625	14 244		1 243	29 112
Action n° 14 : Immobilier	43 710	385 973		262 144	691 828
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	164 833	270 733		50 630	486 196
Programme 231 : Vie étudiante	24 635	56 917		1995	83 547
Totaux	1 046 287	1 443 268		565 989	3 055 544

Commentaires techniques :

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ». Celle-ci a, notamment, permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008 en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	13.460	13.769	14.532
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	106.147	119.054	120.435
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)</i>	106.147	119.054	120.435
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)</i>	0	0	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	0	0	0

Commentaires techniques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant les emplois rémunérés sur le budget des universités, le nombre d'ETPT s'élève pour 2007 à 14.532, soit une augmentation de 5,56% entre les prévisions et l'exécution.

Cet écart résulte surtout de l'intégration en 2007 des IUFM aux universités (plus de 50 % de l'augmentation des effectifs) ; en effet, les données de certains IUFM ont été intégrées aux données de leur université de rattachement. Dans le même temps, les effectifs des IUFM diminuent quant à eux de 507 à 167.

Il s'explique également par les difficultés à prévoir les dépenses imputées sur le budget « recherche » ; en effet les contrats « recherche » sont signés par les établissements tout au long de l'année, et les ressources peuvent donc évoluer. Les effectifs d'agents sur budget recherche représentent respectivement 3 506 ETPT, alors que la prévision pour cette catégorie était de 3 047.

IUFM ET ASSIMILÉS

La catégorie « IUFM et assimilés » regroupe les 23 instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) non encore intégrés et l'institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés.

Les formations initiale et continue dispensées aux futurs enseignants doivent relever le défi que constitue, pour le système éducatif, le flux croissant des départs à la retraite des enseignants. L'évolution rapide du métier d'enseignant et la complexification des conditions d'exercice rendent nécessaires une évolution qualitative des contenus et des méthodes. Il s'agit notamment de renforcer le lien entre une formation initiale à caractère universitaire allée à une sensibilisation au métier avant même l'entrée en IUFM et une formation tout au long de la vie, adaptée à l'évolution des conditions d'enseignement.

Dans la poursuite de cet objectif, en application de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école, a été mise en place une réforme structurelle et pédagogique de la formation des maîtres :

- d'une part, l'intégration des IUFM aux universités sous le statut d'école interne, ce qui rend compatible notre système de formation avec celui de la plupart des pays européens. Au cours de l'année 2007, 8 des 31 IUFM ont été intégrés et 17 autres au 1er janvier 2008. Ce processus s'achèvera au 1er janvier 2009 ;
- d'autre part, le nouveau cahier des charges de la formation qui a été mis en œuvre par tous les instituts à la rentrée universitaire de septembre 2007. Ce cahier des charges, arrêté par les ministres chargés de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur et de la recherche le 19 décembre 2006, définit les dix compétences attendues des enseignants.

Le plan de formation construit par les établissements sur la base de ce cahier des charges est soumis à une expertise menée dans le cadre de la procédure contractuelle. La Commission nationale d'évaluation de la formation des maîtres, créée par le décret 2007-643 du 30 avril 2007, évalue la qualité de la formation dispensée, et formule éventuellement, des recommandations.

L'ensemble de leurs missions et activités est décrit au sein du projet annuel de performances 2008.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	80 704	80 704	72 673	72 673	48 981	48 981
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	80 704	80 704	72 673	72 673	48 981	48 981
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	2 483	2 483	1 755	1 755	1 198	1 198
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 483	2 483	1 755	1 755	1 198	1 198
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	130	130	612	612	144	144
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	130	130	612	612	144	144
Action n° 14 : Immobilier	21 428	26 945	31 288	32 703	18 251	19 655
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	21 428	26 945	31 288	32 703	17 907	19 053
Dotations en fonds propres (titre 7-2)					344	602

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	3 077	3 077	1 937	1 937	2 549	2 549
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	3 077	3 077	1 937	1 937	2 549	2 549
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	130	130	2 253	2 253	1 401	1 401
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	130	130	2 253	2 253	1 401	1 401
Programme 231 : Vie étudiante			244	244	214	214
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			244	244	214	214
Totaux	107 952	113 469	110 762	112 177	72 738	74 142

Précisions méthodologiques :

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public » Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR**Prévision 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
72 945	10 619		14 541	98 105

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
74 006	9 523		18 071	101 600

DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR**Prévision 2007 (budget prévisionnel)**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	978	2 373		18	3 369
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	12 328	30 070		4 387	46 785
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	74	70		33	177
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	547	2 811		199	3 557
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	-	23		-	23
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	56	400		49	505
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	31	156		3	190

Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	120	884		960	1 963
Action n° 14 : Immobilier	1 326	16 238		12 226	29 790
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	4 941	12 492		2 401	19 835
Programme 231 : Vie étudiante	237	4 506		213	4900
Totaux	20 637	69 967		20 490	111 094

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	220	469		-	690
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	11 712	26 816		3 178	41 706
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	490	2 767		389	3 645
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	16	395		25	436
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	114	119		12	245
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	6	126		-	132
Action n° 14 : Immobilier	1 334	15 638		7 146	24 118
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	4 251	12 469		2 425	19 145
Programme 231 : Vie étudiante	201	3 733		123	4057
Totaux	18 345	62 531		13 299	94 175

Commentaires techniques :

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ». Celle-ci a notamment permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008, en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	505	507	176
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	7.173	6.136	4.697
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)</i>	7.173	6.136	4.697
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)</i>	0	0	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	0	0	0

Commentaires techniques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant les emplois rémunérés sur leur budget, huit IUFM ont été intégrés aux universités en 2007 et, de ce fait, les effectifs ont rejoint ceux des universités auxquelles ils sont désormais rattachés. A compter de 2008, tous les IUFM, à l'exception de ceux de Strasbourg et des COM seront rattachés aux universités.

INSTITUTS D'ÉTUDES POLITIQUES

La catégorie d'opérateurs « Instituts d'études politiques (IEP) » regroupe les neuf IEP : Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Rennes, Strasbourg, Paris et Toulouse.

L'ensemble de leurs missions et activités est décrit au sein du projet annuel de performances 2008.

Ces établissements pourront bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités :

- sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, pour les EPCSCP,
- sur demande et dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA dont les missions comportent l'enseignement supérieur et la recherche.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition, dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	2 020	2 020	23 195	23 195	23 651	23 651
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 020	2 020	23 195	23 195	23 651	23 651
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	245	245	254	254	543	543
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	245	245	254	254	543	543
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	367	367	474	474	452	452
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	367	367	474	474	452	452
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur			52	52	30	30
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			52	52	30	30
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1 592	1 592	611	611	4 361	4 361
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 592	1 592	611	611	4 361	4 361
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	13 836	13 836			27	27
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	13 836	13 836			27	27
Action n° 14 : Immobilier	15 673	15 673	2 953	2 959	6 079	6 079
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	8 173	8 173	2 953	2 959	6 079	6 079
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	7 500	7 500				
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	2 694	2 694	2 353	2 353	2 411	2 411
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 694	2 694	2 353	2 353	2 411	2 411
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	24 795	24 795	27 478	27 478	25 497	25 497
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	24 795	24 795	27 478	27 478	25 497	25 497
Programme 231 : Vie étudiante			120	120	148	148
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			120	120	148	148
Totaux	61 222	61 222	57 490	57 496	63 199	63 199

Précisions méthodologiques :

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public ». Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
62 001	8 101		46 016	116 118

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
63 921	9 305		46 748	119 974

DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	9317	1560		337	11 213
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	21695	8209		573	30 478
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	2205	356		354	2 915
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	6601	2654		223	9 478
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	13612	5612		134	19 358
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	10	2		-	12
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	161	455		-	616
Action n° 14 : Immobilier	282	13164		4930	18 375
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	12026	6093		1380	19 499
Programme 231 : Vie étudiante	440	5 922		91	6 453
Totaux	66 347	44 028		8 023	118 397

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	8 616	1 719		592	10 927
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	20558	6 720		575	27 854
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	1678	249		44	1 970
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	6 645	2 432		121	9 198
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	13 941	5 490		117	19 549
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	7	14		18	39

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	171	553		-	724
Action n° 14 : Immobilier	303	13 274		5 557	19 134
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	15 308	6 286		612	22 207
Programme 231 : Vie étudiante	433	6 273		9	6 715
Totaux	67 660	43 010		7 645	118 316

Commentaires techniques :

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ». Celle-ci a, notamment, permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008 en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	779	772	777
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	510	547	587
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)</i>	510	547	587
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)</i>	0	0	0
<i>dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes</i>	0	0	0

Commentaires techniques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant les emplois rémunérés sur le budget des établissements, les résultats de l'enquête montrent un écart très faible entre les prévisions et l'exécution. Ces établissements sont peu concernés par les contrats "recherche", pour lesquels la prévision reste un exercice aléatoire.

ÉCOLES NORMALES SUPÉRIEURES

Les Écoles normales supérieures (ENS) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP). Elles sont au nombre de quatre ; deux d'entre elles sont situées en région parisienne (Ulm et Cachan), les deux autres sont localisées à Lyon (dont l'ENS de Fontenay-Saint-Cloud créée en 1880 et délocalisée en 1995). La plus ancienne, « Ulm », a été créée en 1795. Elles couvrent l'ensemble des champs disciplinaires offerts par les universités.

L'ensemble de leurs missions et activités est décrit au sein du projet annuel de performances 2008.

Ces établissements pourront, sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	5 225	5 225	8 969	8 969	8 547	8 547
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	5 225	5 225	8 969	8 969	8 547	8 547
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	5	5	81	81	78	78
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	5	5	81	81	78	78
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	1 824	1 824	923	923	879	879
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 824	1 824	923	923	879	879
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 293	1 293	925	925	1 633	1 633
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 293	1 293	925	925	1 633	1 633
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	715	715	1 095	1 095	1 391	1 391
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	715	715	1 095	1 095	1 391	1 391
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2 883	2 883	2 157	2 157	2 571	2 571
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 883	2 883	2 157	2 157	2 571	2 571
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	346	346	407	407	560	560
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	346	346	407	407	560	560
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1 247	1 247	1 207	1 207	1 484	1 484
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 247	1 247	1 207	1 207	1 484	1 484
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	10 152	10 152	84	84	279	279
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	10 152	10 152	84	84	279	279
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	35	35	60	60	57	57
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	35	35	60	60	57	57
Action n° 14 : Immobilier	7 810	1 010	7 822	7 844	9 047	8 237
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	7 810	1 010	7 822	7 844	8 897	8 237
Dotations en fonds propres (titre 7-2)					150	
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	3 758	3 758	5 111	5 111	4 997	4 997
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	3 758	3 758	5 111	5 111	4 997	4 997
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	10 542	10 542	2 619	2 619	2 473	2 473
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	10 542	10 542	2 619	2 619	2 473	2 473
Programme 231 : Vie étudiante			125	125	119	119
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			125	125	119	119
Totaux	45 835	39 035	31 585	31 607	34 115	33 305

Précisions méthodologiques :

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public » Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
35 517	18 607		74 534	128 658

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
28 820	30 287		13 659	72 766

DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	1 523	645		20	2 188
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	4 179	3 602		917	8 698
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	-	168		-	168
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	382	1 585		246	2 213
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 406	3 443		829	5 677
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	1 034	1 555		299	2 888
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	1 366	4 292		2 501	8 159
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	647	1 055		1 168	2 870
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	525	1 557		136	2 218
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 954	4 306		682	6 942
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	107	291		5	403
Action n° 14 : Immobilier	347	8 110		7 544	16 001
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	2 406	7 489		1 546	11 440
Programme 231 : Vie étudiante	279-	3 364		166	3 809
Totaux	16 154	41 463		16 057	73 675

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	727	1 544		215	2 486
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	2 435	2 936		718	6 089
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	16	277		3	296

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	242	2 002		76	2 320
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 470	3 843		1 138	6 451
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	733	1 782		219	2 734
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	1 399	4 076		2 291	7 766
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	436	608		1 165	2 210
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	755	1 387		232	2 374
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	1 127	2 624		848	4 598
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	172	200		1	373
Action n° 14 : Immobilier	417	7 500		6 800	14 717
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	6 915	16 213		1 993	25 121
Programme 231 : Vie étudiante	93	2 424		197	2 714
Totaux	16 939	47 416		15 897	80 251

Commentaires techniques :

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ». Celle-ci a notamment permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008, en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	246	242	278
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	4 223	4 671	4 472
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)	4 223	4 671	4 472
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	0	0	0

Commentaires techniques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre d'ETPT rémunérés sur le budget des ENS s'élève pour 2007 à 278, soit une augmentation de 14.5 % par rapport aux prévisions. La catégorie de dépense pour laquelle l'écart est le plus important entre les prévisions et l'exécution est la catégorie des contractuels sur budget recherche, passant de 136 à 177, soit 30.15 %. Comme pour les universités, les dépenses imputées sur le budget "recherche" des ENS sont difficiles à prévoir avec précision dans les budgets primitifs par les établissements. En effet, les contrats "recherche" sont signés par les établissements tout au long de l'année, et les ressources peuvent donc évoluer.

ÉCOLES FRANÇAISES À L'ÉTRANGER

Les cinq écoles françaises à l'étranger (EFE) sont des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) qui ont pour mission la recherche et la formation à la recherche dans le domaine des sciences humaines et sociales, chacune dans leur zone géographique respective. A l'exception de l'école française d'Extrême-Orient, ces écoles ont leur siège à l'étranger (Athènes, Rome, le Caire, Madrid).

L'ensemble de leurs missions et activités est décrit au sein du projet annuel de performances 2008.

Ces établissements pourront, sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'Etat qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	23 891	23 891	27 087	27 087	29 198	29 198
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	23 891	23 891	27 087	27 087	29 198	29 198
Action n° 14 : Immobilier	2 727	2 727	1 620	1 623	1 674	1 674
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 727	2 727	1 620	1 623	1 674	1 674
Action n° 15 : Pilotage et support du programme					88	88
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)					88	88
Totaux	26 618	26 618	28 707	28 710	30 960	30 960

Précisions méthodologiques :

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public ». Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR

Prévision 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
28 064	789		2 098	30 951

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
28 747	453		2 399	31 599

DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR**Prévision 2007** (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 339	384		-	1 723
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	3 030	746		5	3 781
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	13 157	4 152		105	17 414
Action n° 14 : Immobilier	448	474		4 759	5 681
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	4 753	1 346		-119	5 980
Totaux	22 727	7 102		4 750	34 578

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	2 946	349		-	3 295
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	2 580	725		194	3 499
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	12 139	4 020		262	16 421
Action n° 14 : Immobilier	516	732		2 245	3 494
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	4 185	1 517		205	5 907
Totaux	22 367	7 344		2 906	32 617

Commentaires techniques :

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ». Celle-ci a notamment permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008, en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	705	725	694

Commentaires techniques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Les écoles françaises à l'étranger rémunèrent sur leur budget 190 emplois de personnels métropolitains et 333,5 emplois de personnels recrutés sur contrat local. Le nombre de ces derniers diminue dans plusieurs écoles, certaines activités ayant fait l'objet d'une externalisation. Il convient d'y ajouter 170 emplois rémunérés par le ministère des affaires étrangères pour la restauration du site d'Angkor.

ÉCOLES ET FORMATIONS D'INGÉNIEURS

Cette catégorie d'opérateurs regroupe les écoles d'ingénieurs publiques sous tutelle du ministre chargé de l'enseignement supérieur, bénéficiant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et financière. Elles peuvent être également regroupées selon une classification réglementaire :

Les établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPCSCP) :

- 2 instituts nationaux polytechniques (INP de Lorraine, INP de Toulouse) ;
- 14 écoles et instituts extérieurs aux universités (articles L. 715-1 à L. 715-3 du code de l'éducation), dont 5 instituts nationaux des sciences appliquées (INSA Lyon, Rennes, Rouen, Toulouse, Strasbourg), 4 écoles centrales (Lille, Lyon, Nantes et Marseille), 3 universités de technologie (UT Belfort-Montbéliard, UT Compiègne, UT Troyes), 2 autres EPCSCP (ISMEP « Supméca » et ENSAIT Roubaix) ;
- 3 grands établissements (école nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM) ; école centrale des arts et manufactures (ECAM Paris) ; institut polytechnique de Grenoble (IPG qui succède à l'INP de Grenoble par décret du 8 mars 2007).

Les établissements publics à caractère administratif (EPA) :

- 13 écoles nationales supérieures d'ingénieurs (ENSI), rattachées à un EPCSCP ;
- 5 écoles nationales d'ingénieurs (ENI), dont 4 sont rattachées à un EPCSCP ;
- 3 autres EPA autonomes.

L'ensemble de leurs missions et activités est décrit au sein du projet annuel de performances 2008.

Ces établissements pourront bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités :

- sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, pour les EPCSCP,
- sur demande et dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA dont les missions comportent l'enseignement supérieur et la recherche.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition, dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	15 591	15 591	81 493	81 493	79 365	79 365
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	15 591	15 591	81 493	81 493	79 365	79 365
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	755	755	578	578	627	627
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	755	755	578	578	627	627
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	1 740	1 740	2 670	2 670	2 551	2 551
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 740	1 740	2 670	2 670	2 551	2 551
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	782	782	669	669	995	995
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	782	782	669	669	995	995

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	4 163	4 163	2 805	2 805	4 538	4 538
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	4 163	4 163	2 805	2 805	4 538	4 538
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	8 921	8 921	9 730	9 730	12 256	12 256
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	8 921	8 921	9 730	9 730	12 256	12 256
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	177	177	279	279	369	369
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	177	177	279	279	369	369
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	193	193	317	317	146	146
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	193	193	317	317	146	146
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	11 187	11 187	2 350	2 350	2 434	2 434
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	11 187	11 187	2 350	2 350	2 434	2 434
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	16	16	8	8	8	8
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	16	16	8	8	8	8
Action n° 14 : Immobilier	9 517	22 824	57 423	31 453	36 805	46 260
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	9 517	22 824	57 423	31 453	33 905	33 306
Dotations en fonds propres (titre 7-2)					2 900	12 954
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	16 861	16 861	9 963	9 963	11 067	11 067
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	16 861	16 861	9 963	9 963	11 067	11 067
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	90 831	90 831	30 071	30 071	27 570	27 570
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	90 831	90 831	30 071	30 071	27 570	27 570
Programme 231 : Vie étudiante			1 402	1 402	1 513	1 513
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			1 402	1 402	1 513	1 513
Totaux	160 734	174 041	199 758	173 788	180 244	189 699

Précisions méthodologiques :

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public ». Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR**Prévision 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
194 365	68 747		175 576	438 688

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
198 004	72 722		181 374	452 100

DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR

Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	7 163	3 852		568	11 583
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	55 812	39 468		14 304	10 9584
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	2 713	2 560		159	5 431
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	1 144	4 542		832	6 519
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 591	2 365		939	4 895
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	8 812	17 208		8046	34 067
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	19 208	36 798		18 259	74 264
Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-	75		27	102
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	178	301		41	521
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	763	865		84	1 712
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	3 268	4 004		1 007	8 279
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	120	327		60	507
Action n° 14 : Immobilier	3 611	44 199		48 202	96 013
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	36 319	41 215		6 265	83 799
Programme 231 : Vie étudiante	2 614	24 389		1 686	28 689
Totaux	143 316	222 177		100 479	465 973

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	7246	3 660		784	11 690
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	62380	40 022		14 349	11 6750
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	1812	1 732		63	3 607
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	971	5 107		477	6 555
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1562	3 887		1 937	7 386
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	12325	12 933		4 752	30 010
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	24310	31 987		22 175	78 472
Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-	43		50	93

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	516	464		331	1 312
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1131	420		58	1 609
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	3292	3 565		631	7 489
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	20	357		10	388
Action n° 14 : Immobilier	3610	44 444		39 635	8 7688
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	28678	39 034		7 441	75 152
Programme 231 : Vie étudiante	2 487	23 215		726	26 427
Totaux	150340	210870		93 41	454 629

Commentaires techniques :

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». Celle-ci a notamment permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008, en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	2119	2063	2193
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	8575	9449	9449
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)	8575	9449	9449
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	0	0	0

Commentaires techniques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Le nombre d'ETPT rémunérés sur le budget des écoles et formations d'ingénieurs s'élève pour 2007 à 2 193, soit une augmentation de 6.28 % par rapport aux prévisions.

La catégorie de dépense pour laquelle l'écart est le plus important entre les prévisions et l'exécution est la catégorie des BIATOS, passant de 924 à 1045 effectivement rémunérés sur leur budget.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VOCATION PRINCIPALE DE RECHERCHE

Cette catégorie regroupe cinq établissements dont la spécificité est d'intervenir principalement dans le secteur de la recherche universitaire :

- l'institut de physique du globe de Paris,
- l'institut national d'histoire de l'art,
- le muséum national d'histoire naturelle,
- l'observatoire de Paris,

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | OPÉRATEURS

- l'observatoire de la Côte d'Azur.

L'ensemble de leurs missions et activités est décrit au sein du projet annuel de performances 2008.

Ces établissements pourront bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités :

- sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, pour les EPCSCP ;
- sur demande et dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA dont les missions comportent l'enseignement supérieur et la recherche.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition, dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	209	209	182	182	173	173
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	209	209	182	182	173	173
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	119	119	176	176	167	167
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	119	119	176	176	167	167
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	6 066	6 066	4 302	4 302	4 037	4 037
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	6 066	6 066	4 302	4 302	4 037	4 037
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 011	1 011	1 901	1 901	1 177	1 177
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 011	1 011	1 901	1 901	1 177	1 177
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	4	4	52	52	31	31
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	4	4	52	52	31	31
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	41	41	67	67	40	40
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	41	41	67	67	40	40
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	8 116	8 116	5 560	5 560	3 598	3 598
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	8 116	8 116	5 560	5 560	3 598	3 598
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	786	786	798	798	731	731
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	786	786	798	798	731	731
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	6 066	6 066	870	870	547	547
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	6 066	6 066	870	870	547	547
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	12 864	12 864	9 331	9 331	9 067	9 067
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	12 864	12 864	9 331	9 331	9 067	9 067
Action n° 14 : Immobilier	1 555	11 745	19 569	19 825	20 626	22 641
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 555	1 745	8 069	8 325	9 126	12 717
Dotations en fonds propres (titre 7-2)		10 000	11 500	11 500	11 500	9 924
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	2 456	2 456	1 898	1 898	1 849	1 849
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 456	2 456	1 898	1 898	1 849	1 849

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	1 637	1 637	1 123	1 123	1 058	1 058
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	1 637	1 637	1 123	1 123	1 058	1 058
Totaux	40 930	51 120	45 829	46 085	43 101	45 116

Précisions méthodologiques :

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public ». Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR**Prévision 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
52 673	4 258		21 230	78 161

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
54 657	6 659		27 868	89 184

DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR**Prévision 2007 (budget prévisionnel)**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	134	192		58	384
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	3	52		3	58
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	802	2 844		289	3 934
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 098	1 341		423	2 861
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	2 282	6 495		3 281	12 058
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	939	699		451	2 089
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	193	200		256	650
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	7 859	6 506		1 437	15 802
Action n° 14 : Immobilier	1 735	14 363		13 845	29 942
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	2 819	5 244		450	8 513
Programme 231 : Vie étudiante	-	75		-	75

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Totaux	17 864	38 010		20 492	76 367

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	162	546		84	792
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	10	50		-	60
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	724	2 833		284	3 840
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	1 754	1 704		444	3 902
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	3 668	7 067		4 689	15 424
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	1 158	1 051		153	2 362
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	25	-		168	193
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	7 631	7 072		1 532	16 235
Action n° 14 : Immobilier	1 713	14 863		11 144	27 720
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	2 882	6 617		1 463	1 0962
Programme 231 : Vie étudiante	-	76		-	76
Totaux	19 728	41 878		19 960X	81 566

Commentaires techniques :

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». Celle-ci a notamment permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008, en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	359	352	367
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	1598	1786	1733
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)	1598	1786	1733
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	0	0	0

Commentaires techniques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'évolution des emplois rémunérés sur le budget des établissements à vocation principale de recherche montre une réelle stabilité. Ainsi, l'écart entre la réalisation 2006 et la réalisation 2007 n'est que de 2.2 %.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS À VOCATION D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE RECHERCHE

Cette catégorie d'opérateurs regroupe des établissements dont la spécificité est, hormis pour le CNAM, de s'être spécialisés dans un secteur culturel et scientifique particulier. Elle comprend à la fois des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel constitués sous la forme de grands établissements et des établissements publics administratifs.

La liste exhaustive de ces établissements ainsi que la description de l'ensemble de leurs missions et activités figurent dans le projet annuel de performances 2008.

Ils pourront bénéficier des responsabilités et des compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines définies par la loi du 10 août 2007 relative aux libertés et responsabilités des universités :

- sur demande et dans les conditions fixées par l'article 712-8 du code de l'éducation, pour les EPCSCP,
- sur demande et dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA dont les missions comportent l'enseignement supérieur et la recherche.

Ils sont, par ailleurs, habilités à créer une fondation partenariale et à bénéficier du transfert des biens mobiliers et immobiliers appartenant à l'État qui leur sont affectés ou sont mis à leur disposition, dans des conditions fixées par décret en conseil d'État pour les EPA.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	208	208	592	592	565	565
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	208	208	592	592	565	565
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	2 079	2 079	8 152	8 152	7 778	7 778
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 079	2 079	8 152	8 152	7 778	7 778
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	337	337	333	333	345	345
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	337	337	333	333	345	345
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	6 125	6 125	2 889	2 889	2 957	2 957
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	6 125	6 125	2 889	2 889	2 957	2 957
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	135	135	387	387	234	234
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	135	135	387	387	234	234
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	196	196	784	784	478	478
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	196	196	784	784	478	478
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur			107	107	65	65
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			107	107	65	65
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement			25	25	15	15
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			25	25	15	15
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	3 783	3 783	6 954	6 954	4 501	4 501
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	3 783	3 783	6 954	6 954	4 501	4 501

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 OPÉRATEURS

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	2 520	2 520	916	916	676	676
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	2 520	2 520	916	916	676	676
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	6 622	6 622	5 612	5 612	5 904	5 904
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	6 622	6 622	5 612	5 612	5 904	5 904
Action n° 14 : Immobilier	6 785	9 183	18 042	11 469	17 913	18 178
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	6 785	9 183	18 042	11 469	17 913	18 178
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	5 887	5 887	4 852	4 896	8 046	8 046
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	5 887	5 887	4 852	4 896	8 046	8 046
Action n° 16 : Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	26 638	26 638	17 844	17 844	16 965	16 965
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	26 638	26 638	17 844	17 844	16 965	16 965
Programme 231 : Vie étudiante			89	89	161	161
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			89	89	161	161
Totaux	61 315	63 713	67 578	61 049	66 603	66 868

Précisions méthodologiques :

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public » Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération,
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres).

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR**Prévision 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
64 176	3 970		72 095	140 241

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
67 659	5 660		67 042	140 361

DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR**Prévision 2007 (budget prévisionnel)**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	8 073	3 694		610	12 377
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	18 016	15 840		2 076	35 933
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 628	2 112		230	3 970

Prévision 2007 (budget prévisionnel)

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	641	2 775		123	3 539
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	994	158		23	1 175
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	698	421		83	1 202
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2 129	49		-	2 177
Action n° 09 : Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	-	9		-	9
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	608	33		2	643
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	4 532	4 095		277	8 904
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	220	2 573		1 564	4 357
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	2 070	6 634		232	8 936
Action n° 14 : Immobilier	1 652	21 019		8 005	30 677
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	12 528	9 934		2 084	24 546
Programme 231 : Vie étudiante	177	288		36	501
Totaux	53 966	69 633		15 345	138 944

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 01 : Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	8 894	3381		618	12 893
Action n° 02 : Formation initiale et continue de niveau master	17 173	15 606		1 998	3 4778
Action n° 03 : Formation initiale et continue de niveau doctorat	1 765	2 442		239	4 446
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	598	3 115		142	3 855
Action n° 06 : Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	927	262		28	1 217
Action n° 07 : Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	1 037	658		146	1 841
Action n° 08 : Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	2 053	-		-	2 053
Action n° 10 : Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	587	4		-	591
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	4 807	4 216		443	9 465
Action n° 12 : Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	128	2 655		879	3 663
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	2 058	5 810		420	8 288
Action n° 14 : Immobilier	1 672	21 134		6 577	29 383
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	10 637	10 347		1 267	22 252
Programme 231 : Vie étudiante	149	846		28	1022
Totaux	52 485	70 474		12 786	135 746

Commentaires techniques :

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». Celle-ci a notamment permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008, en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	1010	1040	965
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	3160	3160	3548
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)	3160	3160	3548
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	0	0	0

Commentaires techniques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Concernant les emplois des opérateurs rémunérés sur budget propre, l'exécution est inférieure à la prévision ; l'évolution est de -7.22%.

Ce constat ne vaut pas, cependant, pour l'ensemble des catégories de dépenses de personnel ; en effet, si certaines sont en diminution (les effectifs BIATOS rémunérés sur budget propre en 2007 sont moins importants que prévu et diminuent de 10 %), d'autres sont en augmentation (dépenses sur budget recherche).

INSTITUT NATIONAL DE LA RECHERCHE PÉDAGOGIQUE (INRP)

L'INRP est un établissement public national placé sous la tutelle des ministres chargés de l'éducation et de l'enseignement supérieur et de la recherche dont le statut et les missions sont définis aux articles D.314-24 et suivants du code de l'éducation.

Poursuivant ses efforts dans le domaine de la valorisation de ses travaux, l'année 2007 témoigne de l'attractivité toujours plus grande du site Web de l'établissement puisqu'une augmentation de la fréquentation de l'ordre de 12% par rapport à 2006 a été enregistrée. La consultation des sites de l'INRP et partenaires hébergés a atteint 29,5 millions de visites pour 2007 (le comptage se fait en pages vues par mois).

L'ensemble de leurs missions et activités est décrit au sein du projet annuel de performances 2008.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation					24	24
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)					24	24
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées			17 800	17 800		
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)			17 800	17 800		
Totaux			17 800	17 800	24	24

Précisions méthodologiques :

La majeure partie des crédits du MESER font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public ». Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR**Prévision 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
14 921	35		595	15 551

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
14 188	281		1 023	15 492

DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR**Prévision 2007 (budget prévisionnel)**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	1 040	242			1 282
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	5 029	1 149			6 178
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	2 311	636		25	3 171
Action n° 14 : Immobilier					
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	3 487	1 458		318	5 283
Totaux	11 868	3 684		343	15 895

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action n° 05 : Bibliothèques et documentation	1 071	233			1 304
Action n° 11 : Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	5 110	1 025			6 136
Action n° 13 : Diffusion des savoirs et musées	2 434	705	62		3 201
Action n° 15 : Pilotage et support du programme	2 887	1 283	247		4 416
Totaux	11 502	3 247	309		15 058

Commentaires techniques :

Les montants indiqués en dépenses et recettes sont issus d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ». Celle-ci a notamment permis l'ajustement des données prévisionnelles 2007 présentées dans le PAP 2008, en raison d'une amélioration qualitative et quantitative des remontées des établissements.

Par ailleurs, les écarts constatés entre dépenses et recettes sont généralement dus aux modalités de décompte des dépenses décaissables qui ne sont pas homogènes d'un établissement à l'autre. La refonte de l'application Cofisup permettra de fiabiliser le volet opérateurs du PAP.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	256	256	256
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	19	18	18
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	0	0	0

Commentaires techniques :

Les données relatives aux emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur en prévision et réalisation sont issues d'une enquête déclarative effectuée auprès des opérateurs principaux rattachés au programme 150 « Formations supérieure et recherche universitaire ».

ETABLISSEMENT PUBLIC DU CAMPUS DE JUSSIEU

L'établissement public du campus de Jussieu (EPCJ) est un établissement public national à caractère administratif placé sous la tutelle de la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche. Il assure pour le campus de Jussieu et l'« îlot Cuvier » tout ou partie de la maîtrise d'ouvrage des opérations de désamiantage, de mise en sécurité, de réhabilitation, de construction et d'aménagement d'immeubles appartenant à l'État, y compris d'immeubles affectés, mis à disposition ou attribués à titre de dotation à des établissements publics de l'État.

A la fin 2007, les deux tiers du campus sont désamiantés. Un second arrêté de prorogation portant la date limite pour la fin du désamiantage au 31/12/2010 a été délivré par la préfecture de Paris en décembre 2007.

Plus précisément concernant les opérations de désamiantage, de mise en sécurité et de réhabilitation, il convient de préciser que :

- Le secteur 1 (ancien secteur des théoriciens) portant sur huit barres est terminé ; la presque totalité du secteur 1 est donc réoccupée. Le départ des dernières entités de Paris 7 vers la ZAC PRG permet l'aménagement des locaux du socle qui n'ont pas encore été réhabilités.
- L'opération portant sur l'ensemble du secteur Ouest est en cours.
- L'opération de réhabilitation de la Tour centrale est également en cours ; le chantier de désamiantage est terminé depuis 2005.
- L'opération portant sur le secteur Est est en phase de lancement.
- L'opération portant sur les barres de Cassan est également en cours de lancement.

Par ailleurs, les opérations de relogement et transfert se poursuivent.

Les travaux d'aménagements des hôtels industriels Biopark et Berlier ont été achevés respectivement en août 2007 et octobre 2007.

L'ensemble de leurs missions et activités est décrit au sein du projet annuel de performance 2008.

FINANCEMENT DE L'ÉTAT

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Action n° 14 : Immobilier	53 300	36 950	93 190	114 590	81 067	58 000
Subventions pour charges de service public (titre 3-2)	21 000	21 950	93 190	114 590	52 267	58 000
Dotations en fonds propres (titre 7-2)	32 300	15 000			28 800	

(En milliers d'euros)

Action ou programme intéressé ou nature de la dépense	Exécution 2006		LFI 2007		Exécution 2007	
	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Totaux	53 300	36 950	93 190	114 590	81 067	58 000

Précisions méthodologiques :

La majeure partie des crédits du MESR font l'objet d'engagements et de liquidations sur le BOP du P150 en catégorie 32 « subventions pour charge de service public » Ils sont directement destinés aux opérateurs et traçables dans les outils ACCORD et INDIA ainsi que dans l'infocentre ministériel GENESIS qui reprend les données ACCORD et les croise aux nomenclatures du programme 150.

D'autres crédits relatifs au solde du plan sécurité et aux opérations de immobilières (principalement inscrites dans les CPER) font l'objet de délégations auprès des BOP des rectorats qui après avis du Comité d'Administration Régional :

- exécutent directement la dépense dans ACCORD s'ils ont la maîtrise d'ouvrage de l'opération
- subdélèguent à l'entité qui assure la maîtrise d'ouvrage (opérateurs, collectivités ou autres)

S'agissant de ces crédits, les outils ACCORD et INDIA permettent de suivre les délégations et leur consommation mais ils ne peuvent identifier le destinataire final. Aujourd'hui, seules les opérations dont l'opérateur assure la maîtrise d'ouvrage sont retracées dans les tableaux de financement par opérateur à partir d'une enquête menée auprès des rectorats.

RESSOURCES DE L'OPÉRATEUR**Prévision 2007**

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
114 590	11 000		5 225	130 815

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Subventions de l'État	Autres subventions et dotations	Ressources fiscales	Ressources propres et autres	Total
58 000	2 000		2 944	62 944

DÉPENSES DE L'OPÉRATEUR**Prévision 2007 (budget prévisionnel)**

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action 14 : Immobilier	3.337,5	46.281,2		116.806,1	166.424,8
Totaux	3.337,5	46.281,2		116.806,1	166.424,8

Commentaires :

Le budget primitif de l'opérateur a été construit sur la base d'un financement par subventions et autres ressources de 130.814,9 K€ et d'un prélèvement sur le fonds de roulement de 35.609,9 K€.

Exécution 2007

(En milliers d'euros)

Destination	Personnel	Fonctionnement	Intervention	Investissement	Total
Action 14. Immobilier	2.484,1	48.699,8	0	53.094,7	104.278,5
Totaux	2.484,1	48.699,8	0	53.094,7	104.278,5

Commentaires Techniques :

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'opérateur au cours de l'année 2007 sur l'avancement du chantier de désamiantage et de réhabilitation du campus, la subvention de l'État a été revue à la baisse : sur les 114,6 M€ prévus en loi de finances initiale 2007, 58 M€ ont été versés à l'opérateur. Le prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement, qui devrait être de 35,6 M€, a finalement été arrêté à 41,4 M€. Pour mémoire le fonds de roulement au 31/12/06 était de 59,8 M€ : il se situe au 31/12/07 à 18,4 M€.

CONSOLIDATION DES EMPLOIS DE L'OPÉRATEUR

	Réalisation 2006	Budget prévisionnel 2007	Réalisation 2007
Emplois (ETPT) rémunérés par l'opérateur	40	45	42
Autres emplois en fonction dans l'opérateur (ETPT)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par le programme de rattachement)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par l'État (par les autres programmes de rattachement)	0	0	0
dont emplois (ETPT) rémunérés par d'autres collectivités ou organismes	0	0	0

Commentaires techniques :

Au budget initial 2007, les ETPT autorisés étaient de 45,78. En 2007, les ETPT effectivement consommés se sont élevés à 42. Les recrutements vont se poursuivre en 2008 pour tendre vers le nombre d'ETPT autorisé de 57.

ANALYSE DES RÉSULTATS

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'opérateur au cours de l'année 2007 sur l'avancement du chantier de désamiantage et de réhabilitation du campus, la subvention de l'État a été revue à la baisse : sur les 114,6 M€ prévus en loi de finances initiale 2007, 58 M€ ont été versés à l'opérateur.

Le prélèvement sur le fonds de roulement de l'établissement, qui devait être de 35,6 M€, a finalement été arrêté à 41,4 M€. Pour mémoire le fonds de roulement au 31/12/06 était de 59,8 M€ ; il se situe au 31/12/07 à 18,4 M€.

A fin 2007, les deux tiers du campus sont désamiantés. Un second arrêté de prorogation portant la date limite pour la fin du désamiantage au 31/12/2010 a été délivré par la préfecture de Paris en décembre 2007.

Plus précisément concernant les opérations de désamiantage, de mise en sécurité et de réhabilitation, il convient de préciser que :

- Le secteur 1 (ancien secteur des théoriciens) portant sur huit barres est terminée ; la presque totalité du secteur 1 est donc réoccupée. Le départ des dernières entités de Paris 7 vers la ZAC PRG permet l'aménagement des locaux du socle qui n'ont pas encore été réhabilités.
- L'opération portant sur l'ensemble du secteur Ouest est en cours.
- L'opération de réhabilitation de la Tour centrale est également en cours ; le chantier de désamiantage est terminé depuis 2005.
- L'opération portant sur le secteur Est est en phase de lancement.
- L'opération portant sur les barres de Cassan est également en cours de lancement.

Par ailleurs, les opérations de relogements et transferts se poursuivent. Les travaux d'aménagements des hôtels industriels Biopark et Berlier ont été achevés respectivement en août 2007 et octobre 2007.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Avertissement

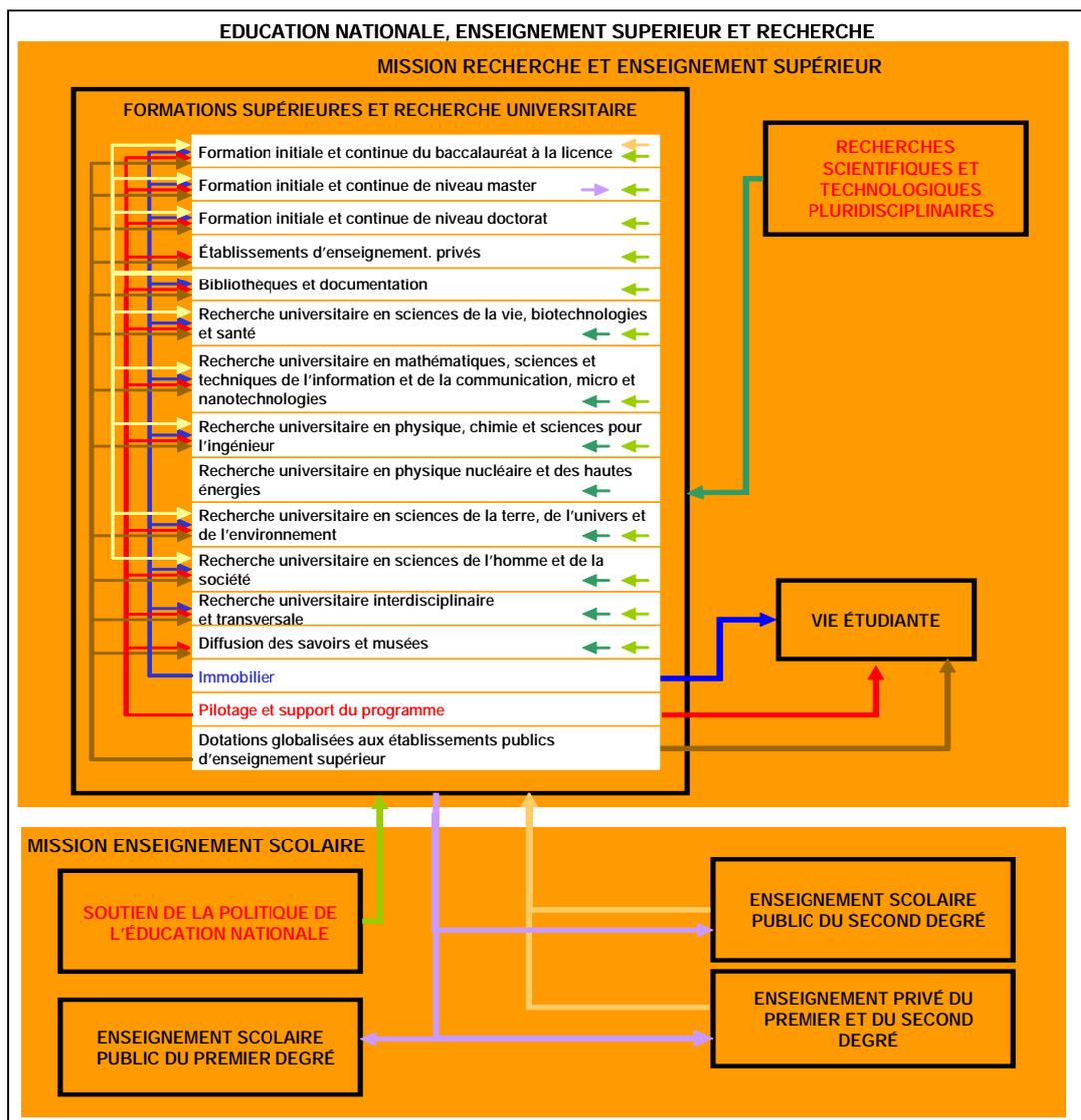
Sont données dans cette partie les évaluations des dépenses complètes (comptabilité budgétaire) et des coûts complets (comptabilité générale de l'État) par action après ventilation des dépenses et des coûts des actions de conduite et pilotage, de soutien et de services polyvalents vers les actions de politique publique. Ces évaluations ont été conduites par les ministères en charge des programmes, avec l'appui des départements comptables ministériels, en concertation avec le ministère de l'économie, des finances et de l'industrie. La démarche pragmatique adoptée s'est appuyée sur les principes et méthodes définis au plan interministériel.

L'attention est appelée sur le fait que l'analyse des coûts a posteriori a été menée à partir de données d'exécution budgétaires et comptables non définitivement arrêtées (situation arrêtée le 7 mars 2008). L'objet de l'analyse des coûts est de donner au Parlement des ordres de grandeur suffisamment significatifs mais pas nécessairement précis à l'euro près. C'est pourquoi le parti a été pris d'accorder aux ministères un délai permettant d'exploiter utilement les données budgétaires et comptables. Le fait que ces dernières aient pu le cas échéant faire l'objet de réajustements ultérieurs n'est pas de nature à altérer la signification des résultats présentés ici.

Après un rappel de la cartographie des déversements concernant le programme et ses actions ainsi que des dépenses prévisionnelles complètes pour 2007, telles qu'elles résultent du retraitement des crédits ouverts par la LFI et des fonds de concours prévus, les résultats de l'analyse des coûts des actions sont présentés en deux volets : les dépenses complètes exécutées, basées sur les données de la comptabilité budgétaire, et les coûts complets, basés sur les données de la comptabilité générale (ou charges).

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

Ce schéma représente les liens entre les actions du programme et avec des actions d'autres programmes.



Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 ANALYSE DES COÛTS

VENTILATION PRÉVISIONNELLE PAR ACTION DES CRÉDITS

Intitulé de l'action	LFI 2007 Crédits directs y.c. FDC et ADP	LFI 2007 après ventilation interne	LFI 2007 après ventilation externe
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 217 784 503	3 281 371 135	5 784 886 008
Formation initiale et continue de niveau master	1 924 735 478	2 900 292 984	2 863 055 322
Formation initiale et continue de niveau doctorat	496 374 946	677 581 962	681 356 487
Établissements d'enseignement privés	56 388 852	56 941 694	57 230 708
Bibliothèques et documentation	378 113 222	0	0
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	805 140 158	953 256 700	966 529 559
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	424 654 223	502 104 294	516 017 415
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	441 076 161	582 490 701	606 337 751
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	1 262 966	1 262 966	1 264 546
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	122 844 460	164 682 129	166 770 520
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	951 113 117	1 059 517 059	1 074 286 606
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	398 586 775	402 499 456	403 576 671
Diffusion des savoirs et musées	84 720 949	86 927 663	88 504 145
Immobilier	1 289 860 829	36 116 103	0
Pilotage et support du programme	727 754 777	2 019 106	0
Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	389 302 807	2 650 271	0
Total	10 709 714 223	10 709 714 223	13 209 815 738

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION OU « DÉPENSES COMPLÈTES »**Avertissement**

Les dépenses complètes sont présentées en deux phases. Lorsque sont opérés des déversements entre actions du programme, seuls ceux-ci sont pris en compte dans un premier temps, afin que le responsable de programme présente les dépenses par action de politique publique résultant de sa gestion.

Les déversements vers ou depuis les actions d'autres programmes, voire d'autres missions, sont intégrés dans un second temps, afin de rendre compte de la dépense complète exécutée, par action de politique publique.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION INTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Crédits de paiement Dépenses directes	Ventilation interne au sein du programme	Exécution 2007 après ventilation interne	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 080 854 293	+1 426 015 868	3 506 870 161	+225 499 026	+327 359 423
Formation initiale et continue de niveau master	1 854 744 993	+1 322 826 706	3 177 571 699	+277 278 715	+158 258 866
Formation initiale et continue de niveau doctorat	152 390 312	+248 114 519	400 504 831	-277 077 131	+119 146 837
Établissements d'enseignement privés	56 498 852	+1 037 562	57 536 414	+594 720	+6 597 307
Bibliothèques et documentation	470 484 125	-470 484 125	0	0	-631 113 033
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	507 397 901	+201 683 777	709 081 678	-244 175 022	-40 294 036
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	215 557 065	+106 686 115	322 243 180	-179 861 114	-16 448 191
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	368 232 006	+170 719 948	538 951 954	-43 538 747	-7 536 780
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	8 097 016	0	8 097 016	+6 834 050	-4 160 002
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	123 226 392	+52 249 903	175 476 295	+10 794 166	+11 535 325
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	615 611 610	+170 762 936	786 374 546	-273 142 513	+11 184 807
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	934 441 297	+7 332 756	941 774 053	+539 274 597	+692 605 029
Diffusion des savoirs et musées	90 174 598	+4 136 565	94 311 163	+7 383 500	-21 775 985
Immobilier	1 238 994 654	-1 204 302 803	34 691 851	-1 424 252	+34 691 851
Pilotage et support du programme	1 365 679 962	-1 361 890 976	3 788 986	+1 769 880	+1 018 690
Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	679 514 708	-674 888 751	4 625 957	+1 975 686	+4 630 199
Total	10 761 899 784	0	10 761 899 784	+52 185 561	+645 700 307

Les règles de déversement sont identiques à celles utilisées lors de la confection de l'analyse des coûts du projet annuel de performances (PAP) 2007. Ainsi, la ventilation interne au programme 150 concerne maintenant quatre actions du programme. L'action « Bibliothèques et documentation » est considérée comme une action soutien, elle est donc déversée comme les trois autres actions de soutien que sont : l'action « Immobilier », l'action « Pilotage et support du programme » et l'action « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur ».

Dans l'action « Bibliothèques » sont identifiés les crédits et les emplois consacrés par l'Etat aux développements des ressources documentaires et à l'amélioration de leur accessibilité pour les étudiants ainsi qu'à la mise à disposition des ressources d'information scientifique les plus récentes, et de niveau international, pour les chercheurs.

Les crédits de l'action « Bibliothèques » sont ventilés :

- sur les actions « L », « M » et « D » en fonction du nombre d'étudiants inscrits par niveau d'études ainsi que du poids des acquisitions documentaires qui représentent près de 60 % des dépenses de fonctionnement de l'action ;
- sur les actions de recherche universitaire (actions 6 à 12 du programme), au prorata du nombre d'enseignants-chercheurs par action de recherche universitaire.

L'action « Immobilier » regroupe les crédits et les emplois consacrés par l'Etat aux constructions, restructurations, acquisitions et locations ainsi qu'à la maintenance, la sécurité, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments et espaces extérieurs des opérateurs du programme.

Les crédits de l'action « Immobilier » ont été ventilés sur les autres actions « non support » du programme au prorata des surfaces totales bâties en fonction de leur principale utilisation.

L'action « Pilotage et support du programme » comprend les moyens consacrés au pilotage du système universitaire, à la nouvelle Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (AERES), à l'Agence de mutualisation des universités et des établissements (AMUE), au pilotage opérationnel des établissements, à l'action internationale et à la formation des personnels enseignants chercheurs et IATOS.

La ventilation des crédits de l'action « Pilotage et support du programme » s'est faite sur les autres actions « non support » du programme soit en fonction des effectifs enseignants et non enseignants affectés à ces actions, soit au prorata des effectifs d'étudiants inscrits en licence, master et doctorat pour les actions « L », « M » et « D ». Une partie des crédits a été reventilée sur le programme « Vie étudiante » en fonction de la part des activités liées à la vie étudiante du personnel de la direction de l'enseignement supérieur.

L'action « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur » comprend les dotations globales de fonctionnement (DGF) allouées aux établissements publics d'enseignement supérieur. Ces crédits ont vocation à être déversés sur les autres actions du programme. En loi de finances 2007, les crédits de cette action ont commencé à être transférés sur les autres actions du programme 150 lorsqu'il était possible de connaître l'utilisation finale des crédits. 386 M€ ont ainsi été transférés en loi de finances et 389 M€ sont restés sur l'action en prévision.

En analyse des coûts, les crédits de cette action sont reventilés sur les autres actions selon les modalités suivantes qui découlent du modèle « San Rémo », en cours de refonte :

* le fonctionnement pédagogique sur les actions « L », « M » et « D » à partir du ratio de l'effectif des doctorants rapporté aux effectifs étudiants totaux (soit 4,28 %) pour l'action « D », à partir des charges d'enseignement pour les actions « L » et « M » ;

* la compensation du sous-encadrement en personnels enseignants sur l'ensemble des actions « L » et « M » sur la même base ;

* la compensation du sous-encadrement en personnels IATOS sur l'ensemble des actions selon la structure retenue pour la répartition du titre 2 ;

* le fonctionnement logistique sur des bases analogues à celles de l'action « Immobilier ».

ANALYSE DES RÉSULTATS

Préalablement aux opérations de déversement internes et externes, il a été procédé à la ventilation des dépenses de personnels imputées en gestion sur l'action 99 « Dépenses de personnels à reventiler ». S'agissant du programme « Formations supérieures et recherche universitaire », près de la moitié des dépenses de personnel n'a pas été imputée en gestion au niveau des actions (3 786 M€) mais sur l'article de regroupement 99. La ventilation de ces dépenses sur les différentes actions du programme a été effectuée sur la base des informations communiquées par les établissements d'enseignement supérieur sur la répartition de l'activité des agents (enquête Cosmos sur le suivi des emplois). En prévision, les dépenses de personnels avaient été réparties sur la base de clefs de répartition issus du modèle SAN REMO. L'écart entre la ventilation des dépenses de personnels en prévision et celle réalisée en exécution explique pour plus de 68 % l'écart existant entre prévision et réalisation à l'issue des opérations de ventilation externe.

Le solde est imputable aux dépenses hors T2 des actions de soutien qui ont enregistré une hausse, notamment en raison de l'imputation, en gestion, de dépenses qui avaient été prévues initialement sur des actions de politique publique. Il s'avère ainsi que la dépense exécutée au titre de l'action 16 « Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur » s'est élevée à 679 M€, soit +290 M€ par rapport à la prévision. Les raisons de cet écart entre prévision et exécution de l'action 16 sont explicitées au sein de la JPE du programme au niveau des éléments transversaux.

Ensuite, du fait des clés de répartition retenues, qui prennent particulièrement en compte les effectifs d'étudiants en formation, ce sont les actions 1 « Licence » et l'action 2 « Master » qui enregistrent les reventilations les plus importantes avec respectivement + 1 426 M€ et + 1 322 M€.

Les écarts positifs importants entre les résultats après ventilation interne du PAP et du RAP sur l'action 1 « L » +225,5 M€, sur l'action 2 « M » + 277,3 M€ et surtout sur l'action 12 « Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale » + 539,3 M€ ont pour origine principale les écarts constatés sur les dépenses de personnel.

DÉPENSES EXÉCUTÉES APRÈS VENTILATION EXTERNE

Intitulé de l'action	Exécution 2007 après ventilation interne	Ventilation externe depuis ou vers d'autres programmes	Exécution 2007 après ventilation externe Dépenses complètes	Écart à la prévision 2007	Écart à l'exécution 2006
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	3 506 870 161	+1 469 261 706	4 976 131 867	-808 754 141	+337 886 722
Formation initiale et continue de niveau master	3 177 571 699	-37 042 233	3 140 529 466	+277 474 144	+129 359 273
Formation initiale et continue de niveau doctorat	400 504 831	+3 809 580	404 314 411	-277 042 076	+120 984 312
Établissements d'enseignement privés	57 536 414	+291 697	57 828 111	+597 403	+6 763 204
Bibliothèques et documentation	0	0	0	0	-633 125 296
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	709 081 678	+13 050 191	722 131 869	-244 397 690	-94 853 139
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	322 243 180	+13 775 360	336 018 540	-179 998 875	-68 689 242
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	538 951 954	+23 675 351	562 627 305	-43 710 446	-66 899 017
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	8 097 016	+855	8 097 871	+6 833 325	-4 159 147
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	175 476 295	+2 055 513	177 531 808	+10 761 288	-2 764 122
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	786 374 546	+14 508 848	800 883 394	-273 403 212	-69 404 414
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	941 774 053	+1 029 898	942 803 951	+539 227 280	+692 927 452
Diffusion des savoirs et musées	94 311 163	+1 894 427	96 205 590	+7 701 445	-22 291 514
Immobilier	34 691 851	-34 691 850	1	+1	+1
Pilotage et support du programme	3 788 986	-3 788 986	0	0	0
Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	4 625 957	-4 625 957	0	0	0
Total	10 761 899 784	+1 463 204 400	12 225 104 184	-984 711 554	+325 735 073

Ventilation des dépenses de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-1 463 204 400
Enseignement privé du premier et du second degrés (Mission « Enseignement scolaire »)	-168 415 595
Enseignement scolaire public du premier degré (Mission « Enseignement scolaire »)	+25 650 665
Enseignement scolaire public du second degré (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 241 873 182
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-56 607 658
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-65 065 425
Vie étudiante (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+43 106 795

La dépense complète du programme a été reconstituée de la façon suivante :

- des dépenses venant du programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » de la mission « Recherche et enseignement supérieur », principalement les contrats CIFRE, ont été intégrées aux dépenses du programme,
- des dépenses du programme 214 « Soutien de la politique de l'Éducation nationale » de la mission « Enseignement scolaire » ont été réintégrés pour prendre en compte l'activité de pilotage des personnels de l'administration centrale et des services déconcentrés (personnel des rectorats) en direction de l'enseignement supérieur.
- les dépenses de l'enseignement post-baccalauréat (STS – sections de techniciens supérieurs et CPGE – classes préparatoires aux grandes écoles) exécutées les programmes « Enseignement privé du premier et du second degrés » et « Enseignement scolaire public du second degré » de la mission « Enseignement scolaire » ont été réimputées sur le programme 150 « Formations supérieures et recherche universitaire ».

Les clés de déversement de ces dépenses sont identiques à celles utilisées pour le déversement des crédits dans le projet annuel de performances. Par contre, il faut noter que la structure des programmes a été changée par voie parlementaire en loi de finances 2007. Deux programmes qui étaient

distingués lors du PLF : l'ex programme 172 « Orientation et pilotage de la recherche » (avec 4 actions) et le programme 194 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (10 actions) ont fusionné pour donner le programme 172 « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires » (14 actions). De ce fait, le programme 172 a changé de dénomination entre l'analyse des coûts du PLF 2007 et de ce RAP.

ANALYSE DES RÉSULTATS

L'écart le plus important concerne la dépense complète de l'action « Licence » et a pour origine le déversement des dépenses relatives aux STS et CPGE. Alors que la loi de finances initiale enregistrait un déversement externe de 2 504 M€ en provenance de la mission « Enseignement scolaire », ce déversement n'est que de 1 469 M€ sur la dépense exécutée. Cette baisse de 41 % est consécutive à la dépense de personnel constatée sur cette action à l'issue de la gestion 2007. Cette diminution s'explique par les difficultés d'imputation de la rémunération d'un agent dont l'activité relève de plusieurs actions, ce qui est le cas d'un enseignant professant en STS ou en CPGE. Sur la mission « enseignement scolaire », l'imputation d'un enseignant dont l'activité relève de plusieurs actions est réalisée en fonction de son activité principale. Dans ces conditions, les rémunérations des professeurs de STS ou de CPGE ont souvent été imputées sur une autre action que l'action « Post-baccalauréat en lycée ». Cette moindre dépense sur l'action « post-baccalauréat » conduit de facto à diminuer de 1035 M€ le déversement sur l'action « Licence ».

COÛTS COMPLETS PAR ACTION DE POLITIQUE PUBLIQUE

Avertissement

La construction de coûts complets assis exclusivement sur des données de comptabilité générale (charges) a pour but de compléter l'information du Parlement en donnant une image plus fidèle de la consommation de l'ensemble des ressources, imputable à l'exercice, permettant l'atteinte des objectifs des politiques publiques. Il s'agit là d'un objectif à terme.

En effet, la présentation des coûts complets revêt encore un aspect lacunaire, tant dans leur teneur que dans leur interprétation.

La palette des données comptables à analyser est certes large en théorie : charges ayant donné lieu à opérations budgétaires (personnel, fonctionnement, subventions pour charges de service public, transferts aux ménages, entreprises et collectivités), rattachement de charges à l'exercice et charges n'ayant donné lieu à aucun décaissement (variations de stocks, dotations aux amortissements, aux dépréciations d'actifs, aux provisions...). Toutefois, les immobilisations ne sont pas encore prises en compte dans leur ensemble dans le bilan de l'État. Le périmètre des actifs intégrés est d'ailleurs variable selon les ministères. De même, seuls les stocks significatifs, en termes de volume et d'enjeu, figurent au bilan.

La non exhaustivité du bilan de l'État et les difficultés inhérentes à l'appropriation progressive de la comptabilité générale limitent encore de fait la portée de l'analyse des coûts appliquée aux charges. Les données comptables elles-mêmes et les traitements analytiques ne permettent pas encore d'évaluer avec suffisamment de précision les coûts complets des politiques publiques. Le coût économique et le lien avec les activités, lorsqu'ils auront pu être établis, ne sauraient donc avoir qu'un caractère indicatif, au mieux illustratif.

Intitulé de l'action	Exécution 2007 Coûts directs	Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence		Exécution 2007 Coûts complets	Écart à l'exécution 2006 Coûts complets
		au sein du programme	entre programmes		
Formation initiale et continue du baccalauréat à la licence	2 094 494 912	+1 264 391 981	+1 518 804 775	4 877 691 668	+341 913 831
Formation initiale et continue de niveau master	1 868 038 669	+1 168 097 603	-37 042 233	2 999 094 039	+81 342 709
Formation initiale et continue de niveau doctorat	153 459 467	+235 618 305	+3 809 580	392 887 352	+115 111 781
Établissements d'enseignement privés	57 348 852	+1 047 405	+291 699	58 687 956	+7 611 891
Bibliothèques et documentation	472 951 096	-472 951 096	0	0	-619 038 952
Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologies et santé	510 760 160	+178 425 072	+12 668 534	701 853 766	-102 230 778
Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et nanotechnologies	222 216 114	+96 441 294	+13 573 813	332 231 221	-67 881 261
Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	371 252 975	+140 082 946	+23 465 228	534 801 149	-79 637 758
Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	8 181 225	0	+852	8 182 077	-4 075 662
Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	123 946 167	+45 662 934	+1 995 486	171 604 587	-5 253 014
Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	621 856 523	+164 036 275	+14 058 581	799 951 379	-66 906 173
Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	942 590 120	+7 400 997	+944 135	950 935 252	+709 638 185
Diffusion des savoirs et musées	90 494 781	+4 175 183	+1 920 302	96 590 266	-21 953 310
Immobilier	805 297 313	-782 748 988	-22 548 325	0	0
Pilotage et support du programme	1 378 616 036	-1 374 791 160	-3 824 876	0	0
Dotations globalisées aux établissements publics d'enseignement supérieur	679 514 708	-674 888 751	-4 625 957	0	0
Totaux	10 401 019 118	0	+1 523 491 594	11 924 510 712	+288 641 489

Formations supérieures et recherche universitaire

Programme n° 150 | ANALYSE DES COÛTS

Ventilation des coûts de pilotage, de soutien et/ou de polyvalence vers (+) ou en provenance (-) d'autres programmes	-1 523 491 594
Enseignement privé du premier et du second degrés (Mission « Enseignement scolaire »)	-194 223 172
Enseignement scolaire public du premier degré (Mission « Enseignement scolaire »)	+25 650 665
Enseignement scolaire public du second degré (Mission « Enseignement scolaire »)	-1 265 608 674
Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	-55 244 146
Soutien de la politique de l'éducation nationale (Mission « Enseignement scolaire »)	-65 065 425
Vie étudiante (Mission « Recherche et enseignement supérieur »)	+30 999 158

ANALYSE DES COÛTS COMPLETS

Le coût direct des actions du programme est affecté de la manière suivante par les postes de charges issues des données de la comptabilité de l'État :

- effet majorant des charges directes de classe 6 ayant donné lieu à décaissement au cours de l'exercice, dont l'article 99 reventilé (source : INDIA),
- effet majorant des provisions pour charges (source : enquête déclarative ORCHIDEE),
- effet majorant des provisions pour litiges (source : DGCP),
- effet minorant des reprises sur provisions pour litiges (source INDIA compte 78),
- effet minorant des reprises sur provisions pour charges (source : enquête déclarative ORCHIDEE).

Concernant les charges à payer du programme 150, elles concernent les « charges à payer » sur immobilisations (37,6 M€).

Par ailleurs, les opérations d'inventaire réalisées à la clôture de l'exercice 2006 avaient considérées comme « provisions pour charges » le montant des AE engagées non mandatées sur les opérations relative à la mise en sécurité des bâtiments universitaires, dans la mesure où les arrêtés de notification des AE ne comportaient pas d'échéancier de paiement.

Cette analyse a été remise en cause par la Cour des Comptes, certificateur des Comptes de l'Etat. Il a donc été procédé, lors des opérations d'inventaire de l'exercice 2007, à une reprise totale des provisions. Le solde des subventions a été enregistré en « charges à payer ».

Dans ces conditions, le coût complet du programme s'affiche à 10 401 M€ contre 10 761 M€ pour la dépense exécutée, soit un écart de 360 M€.

Cet écart est consécutif à l'absence de prise en compte au sein du volet « coûts » des financements destinés à la construction universitaire dans l'action 14 « Immobilier », imputés sur les Titre 5 et 7.

En effet, de façon générale, les dépenses d'immobilisations sont intégrées au coût du programme par le biais des dotations aux amortissements. Or le programme « Formations supérieures et recherche universitaire » n'enregistre pas de charges d'amortissement car les biens mis à disposition des établissements universitaires par l'État sortent du patrimoine l'État. Les charges d'amortissement sont donc constatées dans la comptabilité des établissements et non dans celle de l'État. Elles ne sont donc pas intégrées au coût du programme.

Pour autant, ces financements de l'État constituent bien un coût pour le programme.

Si contrairement au RAP précédent, les charges à payer sont bien comptabilisées, il reste que le retrait des financements en faveur des constructions universitaires limite la portée de l'exercice « coûts complets » pour ce programme, en l'absence de consolidation des comptes de l'État et de ses opérateurs.

Pour l'exercice 2007, en l'état des règles et procédures retenues actuellement,

- les **dépenses exécutées** du programme s'élèvent à 10.762 M€, soit 100,5 % de la prévision en LFI ;
- les **dépenses exécutées** après ventilation s'élèvent à 12.225 M€, soit 92,5 % des prévisions ;
- le **coût direct** du programme s'affiche à un montant de 10 401 M€ ;
- le **coût complet du programme**, c'est-à-dire après ventilation, s'affiche à un montant de 11.923 M€.

